



## Agriculture, Forêt et Paysage

### FICHER D'EXPÉRIENCES



40 démarches des milieux agricoles et forestiers en faveur du paysage

Jun 2007



# Sommaire

## 40 démarches des milieux agricoles et forestiers en faveur du paysage

### *Introduction*

- ▷ Pourquoi 40 ?
- ▷ Clés d'entrée pour l'accès aux fiches par :
  - ⇒ types d'actions
    - ▷ Actions de communication
    - ▷ Actions de formation
    - ▷ Etudes et démarches globales
    - ▷ Actions concrètes de terrain
  - ⇒ localisation
    - ▷ Actions locales
    - ▷ Actions régionales
    - ▷ Actions nationales

### *Un peu de recul*

- ▷ La Convention européenne du paysage
- ▷ La prise en compte du paysage dans la politique de l'ONF
- ▷ La relation agriculture-forêt-paysage dans les CAUE

### *Pour en savoir plus*

- ▷ Bibliographie
- ▷ Acteurs et lexique
- ▷ Liste des CAUE
- ▷ Réalisation

# 40 démarches des milieux agricoles et forestiers en faveur du paysage

L'agriculture et la forêt occupent près de 80 % du territoire français et tiennent donc une place importante dans la production, la gestion, l'évolution des paysages.

En phase avec la demande sociale, les lois récentes relatives à l'agriculture, à l'environnement, aux collectivités territoriales et au développement des territoires ruraux, reconnaissent l'importance du paysage. Sa qualité constitue un facteur de bien-être pour la société et participe au pouvoir d'attraction des territoires. La Convention Européenne du Paysage, ratifiée par la France le 13 octobre 2005, est venue renforcer ces choix. Elle renouvelle l'exigence de qualité pour nos paysages au regard des enjeux du XXIème siècle.

En intégrant dans leurs réflexions et leurs pratiques le paysage, les milieux agricoles et forestiers vont dans le sens de l'intérêt collectif, en même temps qu'ils se donnent les moyens d'améliorer leurs projets, à court ou moyen terme, sur les plans agro-économique, social et environnemental.

C'est pourquoi il est apparu utile au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche d'identifier des actions et démarches en faveur de la qualité des paysages pour promouvoir des opérations exemplaires et informer les professionnels, les institutions, les particuliers sur les démarches et outils leur permettant d'améliorer leurs pratiques. Ce travail a été réalisé en partenariat avec la Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (FNCAUE), et effectué à l'échelle nationale.

## ♦ Pourquoi 40 ?

- un panel représentatif
- un coup de projecteur

## ♦ Clés d'entrée pour l'accès aux fiches

- par type d'action
- par localisation

# Pourquoi 40 ?

## ► Pour avoir un panel représentatif

### ▷ de la diversité des initiatives et des opérations réalisées

- actions de communication,
- formations,
- études et approches globales,
- actions concrètes de terrain.

### ▷ de la diversité des acteurs responsables ou partenaires de ces démarches

- les agriculteurs et forestiers,
- l'administration des milieux agricoles et forestiers,
- les organismes d'enseignement agricole et forestiers,
- les établissements publics,
- les organismes professionnels agricoles et forestiers,
- les instituts techniques ou de recherche,
- les collectivités territoriales,
- les associations et réseaux professionnels nationaux.

## ► C'est un coup de projecteur

### ▷ sur des démarches engagées depuis 2000

### ▷ issues d'une vaste enquête nationale

- menée par le CAUE de la Drôme, la FNCAUE, en lien avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,
- à l'automne 2005,
- qui ne pouvait prétendre à l'exhaustivité.

### ▷ exemplaires, originales au regard

- de leur nature même, ou
- des acteurs mobilisés et des partenariats mis en place, ou
- de la méthode employée dans l'élaboration du projet, ou
- des résultats obtenus.

Le choix des exemples s'est fait en fonction des informations obtenues et ne constitue pas un jugement par rapport aux actions non retenues.

### Par conséquent

► Cet outil apporte un éclairage, et non une vue d'ensemble des démarches conduites à ce jour par les milieux agricoles et forestiers (en tant que porteurs de projet ou plus souvent partenaires).

► Il invite à la mobilisation des acteurs pour une mise à jour périodique, en portant à connaissance d'autres initiatives.

# Clés d'entrée pour l'accès aux fiches

## Par type d'actions menées par les milieux agricoles et forestiers

*Du plus en amont possible du processus de production paysagère... au plus en aval, au plus concret, visible sur le territoire*

### COMMUNICATION

Ce thème vise à repérer des actions de communication traitant de la problématique paysagère, réalisées, tout ou partie, par et pour les milieux agricoles et forestiers. Il s'agit d'évènements, de visites, de documents et de publications allant de la plaquette au CDROM, depuis un mémoire de recherche jusqu'à l'exposition en passant par le débat public. Elles ouvrent le plus souvent une fenêtre sur le paysage par une thématique particulière : place de l'herbe, pratiques d'élevage, routes forestières, architecture et bâtiments agricoles, viticulture.... Cette approche correspond à une façon d'entrer au quotidien dans le paysage et témoigne du souci de faire connaître, faire comprendre, faire adhérer aux préoccupations paysagères.

Ces présentations sont regroupées en deux catégories : sensibilisation et documentation.

#### ▷ Sensibilisation

*Ces actions portent plus généralement sur les rôles et places de l'agriculture et de la forêt dans le paysage et sur des façons de faire évoluer les représentations de chacun. Elles attirent l'attention sur le lien entre les actes de la production agricole et forestière et le paysage.*

#### ▷ Documentation

*Cette catégorie est réservée à des publications, d'ordre méthodologique pour certaines ou relatant une démarche. Elles sont le fruit d'une synthèse en termes d'ingénierie du paysage fondée sur les travaux récents d'agriculteurs, de forestiers, d'aménageurs novateurs et de chercheurs.*

- 1 Paysage et viticulture
- 2 Qualité des produits, qualité des paysages
- 3 Développement de la biodiversité dans un pays
- 4 Sentier d'interprétation agricole
- 5 Vive la journée de l'herbe dans le bocage !
- 6 Le paysage dans les espaces agricoles franciliens
- 7 Un manifeste pour les paysages
- 8 Une fête du paysage
- 9 Ecoverger : un projet pour des vergers de haute tige
- 10 Paysages d'élevages paysages d'éleveurs
- 11 Référentiel "50 bâtiments agricoles ayant fait l'objet d'une démarche architecturale"
- 12 Une boîte à outil pour la réhabilitation du paysage naturel
- 13 Agriculture durable et paysage
- 14 Forêt et paysages du Morvan

## **FORMATIONS**

Pour ne plus envisager le paysage uniquement comme un effet collatéral de la production agricole et forestière mais bien comme un facteur à intégrer en amont comme un atout au service de celle-ci, il est essentiel de l'inscrire dans les parcours de formation. Ces formations aident à produire de façon plus économe en utilisant mieux les ressources naturelles locales, à valoriser les produits en reliant qualité des produits et qualité des paysages, à reconnaître l'apport de l'agriculture et de la forêt dans la production du cadre de vie dans son ensemble. En augmentation mais encore trop peu développées, le succès de ces formations témoigne pourtant de leur nécessité.

### **▷ Initiales**

*Au moment où s'ébauchent les fondements du métier de chacun, il est fondamental que les liens avec le paysage soient abordés pour être mieux intégrés dans les pratiques professionnelles ultérieures.*

### **▷ Continues**

*Cet enseignement en direction des publics agricoles et forestiers, permet de faire émerger, d'améliorer ou de conforter de nouvelles attitudes professionnelles et d'accompagner l'évolution des métiers. Ces formations favorisent une prise de recul et donnent des clés pour comprendre, élaborer son propre discours et mieux agir avec le paysage.*

**15** Formation initiale dans le cadre de la trame verte d'Alsace

**16** Ateliers pédagogiques régionaux "paysage et agriculture"

**17** Sensibiliser les agents forestiers au paysage

**18** Initiation à la médiation paysagère

**19** Améliorer les abords de sa ferme

## **ETUDES ET DÉMARCHES GLOBALES**

L'ingénierie de l'analyse paysagère et son utilisation dans les dynamiques d'aménagement se sont développées ces dernières années du fait des évolutions législatives (loi paysage, Loi solidarité et renouvellement urbain, loi sur le développement des territoires ruraux...) et de la prise de conscience de l'intérêt de ces démarches pour le développement territorial. Les milieux agricoles et forestiers sont interpellés par ces évolutions qui font valoir leurs rôles d'intérêt public dans l'entretien, la gestion et la création des paysages et du cadre de vie.

Cette rubrique se divise ainsi en 3 catégories :

### **▷ Approches territoriales et paysage**

*Les exemples témoignent de l'intérêt des milieux agricoles et forestiers à participer aux projets tels que les plans ou chartes de paysage, les atlas, les projets de territoire... Bien que non contraignantes, ces démarches permettent de définir collectivement les actions que chacun devra mettre en œuvre.*

### **▷ Outils de gestion, de planification du territoire, d'urbanisme et paysage**

*Ces actions portent sur des procédures ou contrats spécifiques : schémas de cohérence territoriale SCOT, plan locaux d'urbanisme PLU, plan simple de gestion forestière, études d'impact ou encore études en lien avec la mise en œuvre de mesures agri-environnementales. Le paysage est devenu un réel outil d'analyse et de concertation entre les divers partenaires concernés.*

### **▷ Outils d'aménagement foncier et paysage**

*Enjeu majeur dans nombre de territoire, la question du foncier concerne très directement les acteurs agricoles et forestiers. La protection, la gestion et la valorisation du paysage constituent des objectifs fixés à l'aménagement foncier agricole ou forestier au même titre que l'amélioration des structures agricoles et la gestion de l'environnement. Les outils utilisés doivent donc intégrer ces nouvelles demandes.*

- [20 Agriculture péri-urbaine et gestion de l'espace](#)
- [21 Plan de paysage et AOC du Ventoux](#)
- [22 Charte paysagère de la communauté de communes du Vercors Central](#)
- [23 Unités d'habitation nouvelles en milieu péri - urbain](#)
- [24 Ouverture de fenêtres paysagères dans le Vercors](#)
- [25 Une association « Agriculture et paysages » pour animer la vallée](#)
- [26 Forêt et paysage, une démarche de concertation](#)
- [27 Les paysages forestiers après la tempête](#)
  
- [28 Prise en compte du paysage par les agriculteurs dans les CTE](#)
- [29 Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève](#)
- [30 Place de l'agriculture dans la région urbaine de Grenoble](#)
- [31 Espaces naturels et agricoles dans le SCOT de Montpellier](#)
  
- [32 Inventaire paysager en vue de la réglementation des boisements](#)
- [33 Des hameaux agricoles pour réduire le mitage](#)
- [34 Aménagement foncier et paysage](#)

## **ACTIONS CONCRÈTES DE TERRAIN**

Enfin, les actions aux résultats visibles sur le terrain et réalisées par les milieux agricoles et forestiers (en qualité toujours de porteurs de projets ou partenaires mobilisés) sont regroupées sous cette catégorie : opérations relevant du 1% paysage et développement lié aux aménagements routiers, actions réalisées individuellement ou collectivement par des agriculteurs, des forestiers, ou encore évènements modifiant la perception du paysage...

3 catégories sont distinguées :

### ▷ **Opérations d'ensemble**

**35** Penser le territoire par le paysage

---

**36** La réussite des contrats "Gestion de territoire"

---

**37** Boisements paysagers et captages d'eau potable

---

### ▷ **Actions sur les structures paysagères**

**38** Aménagement de terrasses viticoles AOC Brezème Livron

---

**39** Jachères fleuries

---

### ▷ **Actions sur les bâtiments agricoles**

**40** Restauration de granges foraines à usage agricole

---





# Clés d'entrée pour l'accès aux fiches

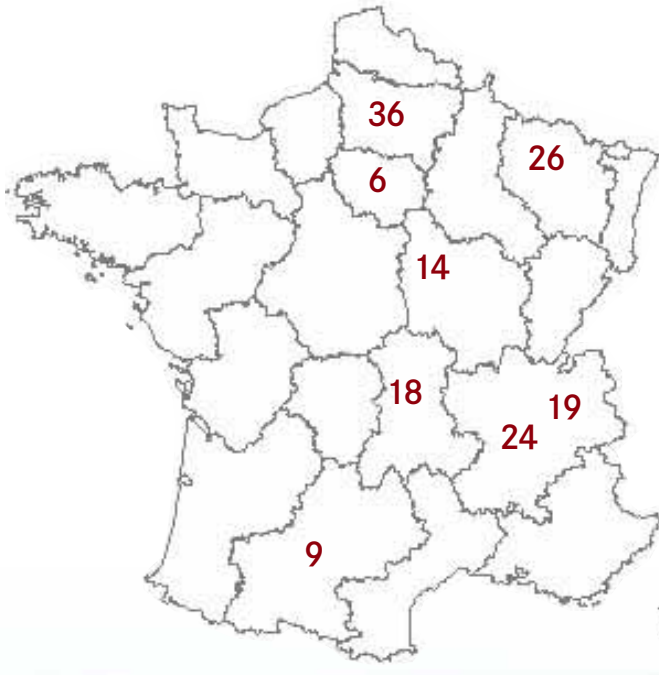
## Par localisation

Les informations fournies pour la réalisation de ces fiches l'ont été :

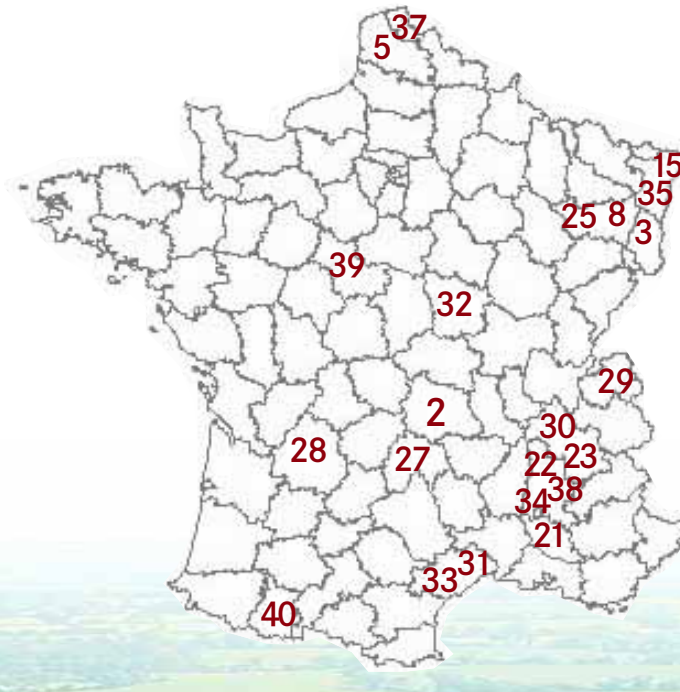
- soit par le maître d'ouvrage lui-même,
- soit par le maître d'œuvre,
- soit par un partenaire fortement impliqué dans l'action.

Toutes ont fait l'objet d'une validation par le maître d'ouvrage et/ou le maître d'oeuvre de l'action.

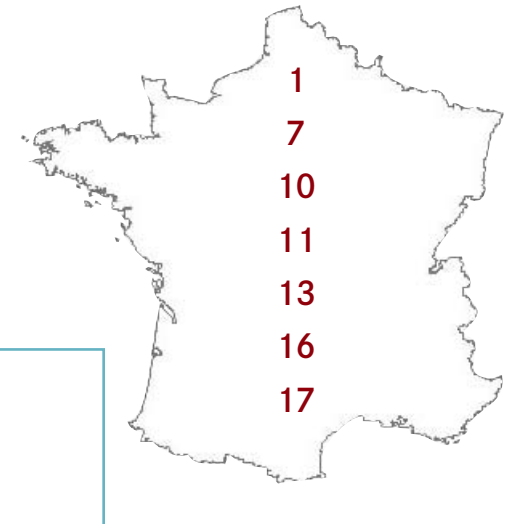
### actions de niveau régional



### actions de niveau local



### actions de niveau national



# Paysage et viticulture



- ◆ **Lieu** : France
- ◆ **Porteur** : Institut Technique de la Vigne et du Vin
- ◆ **Partenaires** : Chambres d'Agriculture, syndicats viticoles, universitaires, MAP (Ministère Agriculture et Pêche), CAUE, PNR des sites concernés, INAO
- ◆ **Type d'action** : Communication > Sensibilisation
- ◆ **Echelle géographique** : nationale
- ◆ **Compétences mobilisées** : viticulteurs, techniciens, paysagistes, chercheurs



Institut de la viticulture

## Contact :

Joël Rochard et Aurélie Lasnier  
ITV. 17, rue Jean Chandon Moët 51202 - Epernay Cedex  
Tél. 03 26 51 50 90  
joel.rochard@itvfrance.com / aurelie.lasnier@itvfrance.com

# Paysage et viticulture

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, techniciens, paysagistes, universitaires, élus
- ♦ **Méthode** : organisation de rencontres - visites bisannuelles du groupe national sur des problématiques particulières (plans de paysage, protection des paysages remarquables, création de nouveaux vignobles, communication...), réalisation de documents de communication, participation à des colloques, soutien à des expériences locales.
- ♦ **Mode de financement** : fonds propres de l'ITV et soutiens divers pour chaque action (ex le MAP, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, pour la plaquette)
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : publication d'une plaquette : « Le vignoble dans le paysage », réalisation d'une exposition, d'un film et d'articles. Participation à la charte de Fontevraud
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2001-2007

## OBJECTIF

Mobiliser un réseau d'acteurs capables, dans leurs structures, d'inciter le monde de la viticulture à mieux valoriser les relations entre paysage et viticulture, en s'intéressant à la fois :

- aux aspects fonctionnels du paysage pour améliorer les systèmes de production,
- à l'image donnée pour favoriser la commercialisation fondée sur la relation entre qualité des produits et qualité des paysages,
- à la valorisation de la qualité du cadre de vie ou de loisir offert par les paysages viticoles.

Améliorer les outils des paysagistes pouvant être réutilisés par les agriculteurs et leurs conseillers.

## RÉSULTAT

Prise en compte de plus en plus forte du paysage par le monde de la viticulture qui s'exprime par l'organisation de rencontres, la réalisation de plans de paysage, des actions concrètes de valorisation et de communication.

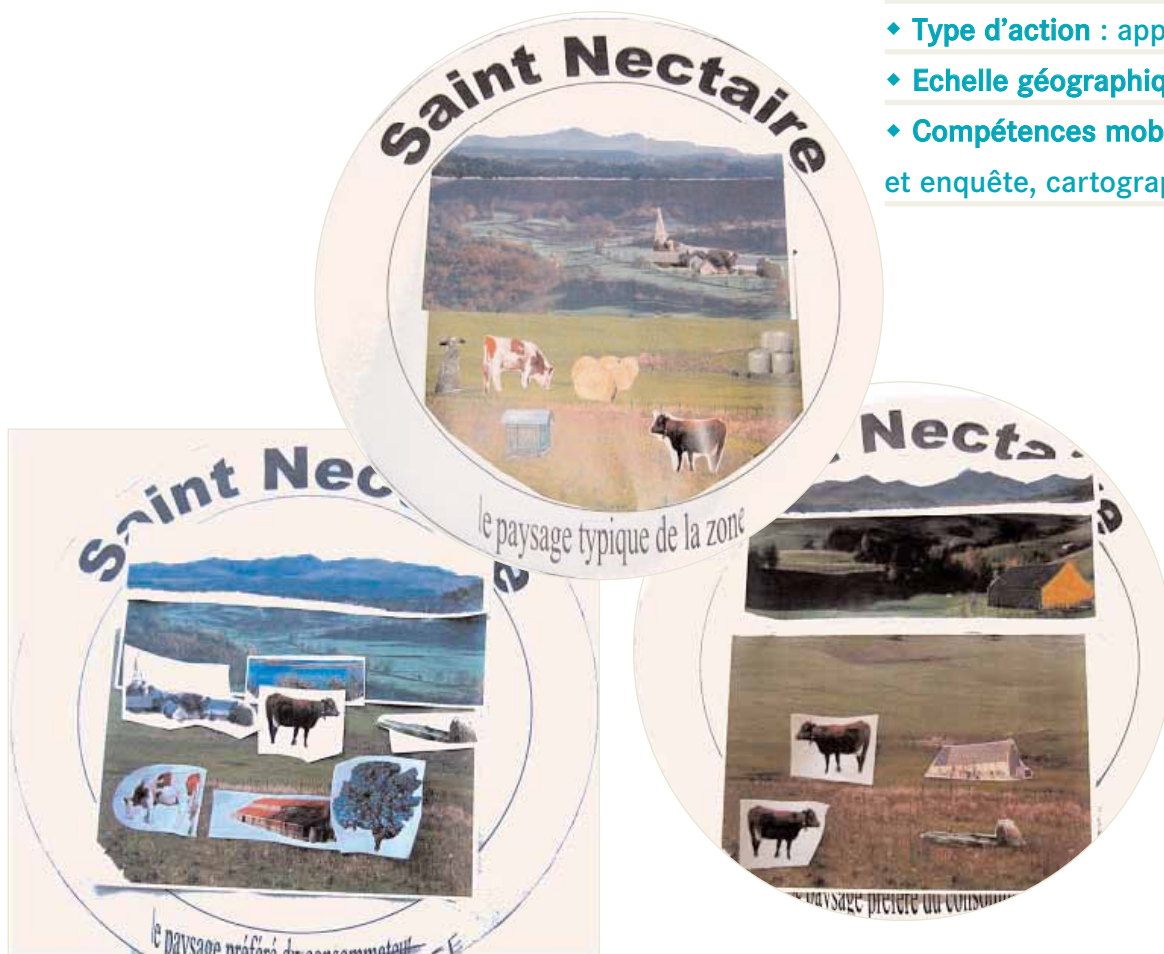
### Pour aller plus loin :

Programme de recherche inter instituts sur agriculture et paysage en cours.

# Qualité des produits, qualité des paysages



- ◆ **Lieu** : Puy de Dôme - AOC ST Nectaire
- ◆ **Porteur** : ENITAC
- ◆ **Type d'action** : approche territoriale et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : géographie, agronomie, économie, technique d'animation et enquête, cartographie, SIG et 3D



**Contact :**  
 Yves Michelin. Site de Marmilhat  
 RN 89 63370 Lempdes  
 Tél. 04 73 98 13 59  
 michelin@gentiane.enitac.fr

## Qualité des produits, qualité des paysages

- ♦ **Public concerné** : les partenaires de la filière (producteurs, transformateurs, ...)
- ♦ **Méthode** : analyse des traits de paysages représentant le mieux le St Nectaire à partir d'une collection de 410 étiquettes de fromages de St Nectaire
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : deux mémoires de Master 2, article en cours de publication
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004 à 2007

### OBJECTIF

Interroger le moyen d'apprécier le lien entre paysage et produits agricoles avec signe de qualité.

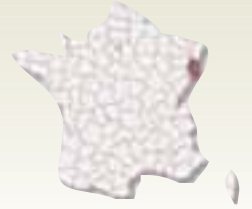
### RÉSULTAT

La qualité du produit, le fromage de St Nectaire, reste prépondérante et détermine les évolutions des modes de faire valoir, facteurs de paysage, les burons en estives autrefois, un maintien du cheptel plus proche de la ferme aujourd'hui. Toutefois un retour aux méthodes ancestrales s'amorce avec regain pour la pratique de l'estive garantissant les qualités inhérentes au St Nectaire.

Selon un étudiant concerné : "La résultante « paysage » n'est en aucun cas à l'origine de la démarche, mais un bienfait induit".

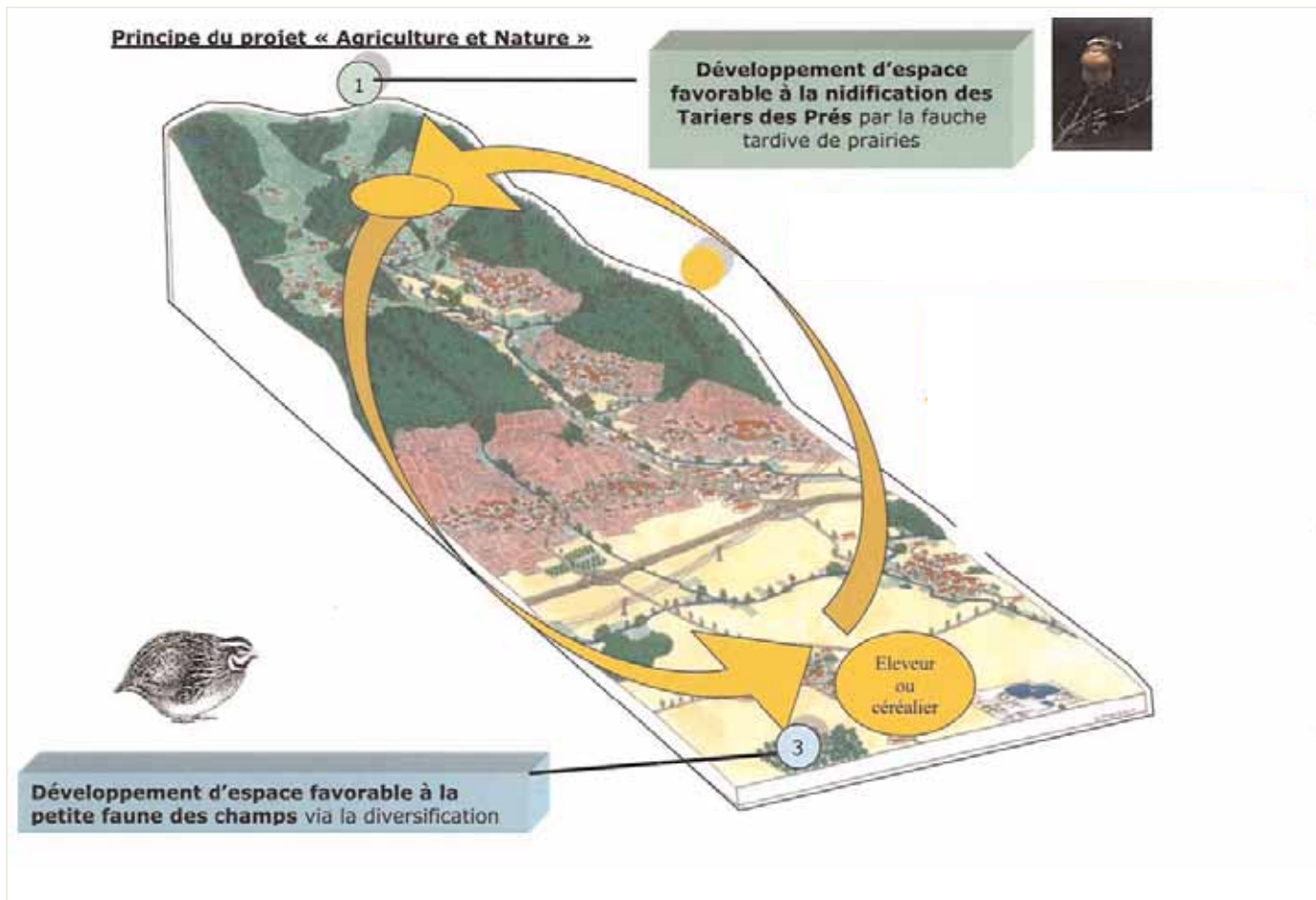
**Suites, effets indirects** : approfondissement de l'étude sur la zone de St Nectaire et transfert à d'autres zones. Une étude est en cours pour mieux caractériser sur le plan géographique et technique la production de St Nectaire et les paysages associés.

# Développement de la biodiversité dans un Pays



♦ **Lieu** : le Grand Pays de Colmar. Communautés des communes de Kaysersberg (Com Com KB) et du Pays du Ried Brun (Com Com du PRB) dans le Haut-Rhin

- ♦ **Porteur** : l'association PAGE "Pour une Agriculture Gestionnaire de l'Environnement"
- ♦ **Partenaires** : Département du Haut - Rhin
- ♦ **Type d'action** : Communication > Sensibilisation
- ♦ **Echelle géographique** : locale
- ♦ **Compétences mobilisées** : ingénieurs et techniciens agronomes



**Contact :**

Monsieur Dominique Schmitt  
Président de PAGE, éleveur sur le secteur  
de la Com Com de Kaysersberg  
Tél. 03 89 47 55 74

# Développement de la biodiversité dans un Pays

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs
- ♦ **Méthode** : afin d'évaluer la faisabilité de ce projet, une étude a été conduite afin :
  - d'évaluer les besoins des éleveurs de montagne,
  - de déterminer les conditions économiques nécessaires à la mise en place du réseau,
  - de définir les pratiques agricoles concernant les grandes cultures (luzerne, céréales..) compatibles avec le développement de la petite faune des champs.
 Le réseau d'agriculteurs est en place (une dizaine d'agriculteurs de montagne et cinq de plaine), les cultures qui entreront dans la bourse d'échange sont en place en partie, le reste des semis sera implanté au printemps. Dans la bourse d'échange, une possibilité de bio - carburant sous forme d'huile de tournesol et de tourteau pour les éleveurs élargit la gamme des cultures à impact positif sur la nature. Le réseau agriculteur-consommateur se met en place sous la forme d'une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).
- ♦ **Mode de financement** : autofinancement jusqu'à ce jour, attente d'aides du Conseil Général et de la Région Alsace
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : DVD (20 minutes) réalisé avec le soutien de la fondation de France
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2005 - en cours

## OBJECTIF

L'association PAGE a été créée dans les années 90 par un groupe d'agriculteurs de montagne, soucieux de développer une agriculture respectueuse du milieu naturel, viable pour les petites exploitations agricoles et intégrée dans son territoire. Elle est constituée d'une trentaine d'agriculteurs. Elle s'est donnée pour mission de sensibiliser les agriculteurs à l'importance du lien entre leurs pratiques agricoles et la préservation de l'environnement (plus particulièrement le maintien de la biodiversité).

La démarche est de montrer aux agriculteurs qu'une exploitation peut prendre en compte la préservation de la biodiversité tout en restant économiquement viable.

L'objectif du projet est :

- d'augmenter les surfaces agricoles favorables à la biodiversité (en montagne),
- d'augmenter les surfaces agricoles favorables à la biodiversité (en plaine),
- de constituer un réseau local et durable entre des agriculteurs de la plaine et de la montagne pour favoriser une optimisation des ressources fourragères,
- de sensibiliser les agriculteurs à la biodiversité,
- de rétablir le lien entre les agriculteurs et les autres habitants du territoire,
- d'améliorer la valeur ajoutée de la production agricole et permettre ainsi le maintien de petites fermes.

## RÉSULTAT

Cette démarche d'enrichissement de la biodiversité a pour conséquence directe la valorisation du paysage. Cette notion n'apparaît pas comme prioritaire dans les objectifs, mais à partir de bases équilibrées ces agriculteurs oeuvrent aussi pour la beauté de leur paysage.

Ce projet, situé sur un "site pilote" au niveau des deux communautés de communes, a été planifié sur les années 2006 et 2007. A la fin de cette période, un bilan sera dressé. Seront déterminés aussi des critères permettant de reproduire éventuellement l'opération dans d'autres secteurs du Haut-Rhin.

### Pour aller plus loin :

Création d'une association établissant le lien entre agriculteurs producteurs et citoyens consommateurs afin de développer une prise de conscience de la nécessité de cette relation pour l'équilibre entre société et territoire.

# Sentier d'interprétation agricole



- ♦ **Lieux** : un sentier d'interprétation agricole (SIA) sur le territoire de la communauté de commune du plateau briard, un sur le plateau de Saclay, un dans le PNR du Gâtinais (Ile - de - France)
- ♦ **Porteur** : Communauté de communes du plateau briard (CCPB), Parc Naturel Régional du Gâtinais (PNRG), Communauté d'agglomération du plateau de Saclay (CAPS)

- ♦ **Partenaires** : Bergerie Nationale de Rambouillet, Conseils généraux (77, 91, 94), DIREN, Région Ile de France
- ♦ **Type d'action** : Communication > Sensibilisation
- ♦ **Echelle géographique** : locale
- ♦ **Compétences mobilisées** : géographe, étudiant en DESS (dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux)

**C**a grimpe un peu par ici ! Mais le point de vue méritait bien un petit effort. C'est une véritable invitation à la lecture... du paysage !

**Le massif forestier de Fontainebleau** au loin nous rappelle que, dans nos régions, la végétation naturelle est la forêt. Les paysages ouverts existent parce que nos ancêtres ont défriché ces terres et parce que les agriculteurs continuent à les cultiver. Mais le bois, qui représente aujourd'hui 33% du territoire du Parc, tend à gagner du terrain.

**L'Ecole** n'est pas visible, mais on repère la bande boisée qui la borde.

**Les cultures maraîchères** sont traditionnellement implantées aux abords du village, sur les terres sablonneuses du fond de vallée, près de l'eau qui leur est nécessaire.

**Les chaos gréseux** proviennent de la fracture de la dalle de grès en bordure du plateau. Les blocs libérés se sont déplacés le long de la pente formant ainsi les chaos. Au milieu de ces rochers, les agriculteurs plantaient fréquemment des noyers dont la production leur assurait un complément de revenu.

Le long de l'Ecole s'est installée une **succession de villages**, à proximité de l'eau indispensable à la vie quotidienne, mais pas trop près pour se protéger des inondations ! Ici, le village d'Oncy-sur-Ecole. Plus loin, Auvers, hameau de Noisy-sur-Ecole.

**Les bois** couvrent les rebords du plateau, là où affleure le grès. Étroitement imbriqués avec les terres agricoles, ils dessinent des « redents » sur le sol, formant le paysage si caractéristique du Gâtinais français.

En s'éloignant de la rivière, les terres moins humides sont favorables à la **culture des céréales**, notamment de l'orge qui a fait la réputation du Gâtinais depuis des siècles. Aujourd'hui, le colza y est tout autant répandu.

Sur le **plateau** où nous sommes, quelques arpents<sup>2</sup> étaient autrefois consacrés à la vigne. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un puceron parasite, le phylloxéra, a détruit la totalité du vignoble qui, en raison de l'arrivée des vins du midi, n'a jamais été replanté.  
un arpent = environ 0,5 hectare dans le Gâtinais

L'exemple-type de paysages ouverts est celui des grands plateaux céréaliers. Ces espaces offrent des vues lointaines sur l'horizon et donnent une impression d'immensité, de liberté ou de monotonie. Par opposition, les paysages fermés que sont les espaces boisés ou les vallées encaissées peuvent engendrer un sentiment d'oppression ou au contraire de sécurité.

Collaboration : E. Le Corre / PNRG

## Contact :

CCPB : Rébecca DUCHET, chargée de mission agriculture  
Tél 01 45 10 38 36, rduchet@cc-plateau-briard.org

Gâtinais : Arnaud CHARPENTIER, chargé de mission du PNRG  
Tél 01 64 98 73 93, a.charpentier@parc-gatinais-francais.fr

Plateau de Saclay : Estelle GUIOT, chargée de mission CAPS  
Tél 01 69 35 70 67, estelle.guiot@scientipole.fr



## Sentier d'interprétation agricole

- ♦ **Public concerné** : citoyens, randonneurs, promeneurs, scolaires...
- ♦ **Méthode** : les SIA sont des actions appartenant au projet européen SOS II qui prévoit que les projets soient conçus pour et avec les agriculteurs.

Pour cela, il est établi :

- une analyse paysagère et agricole de chaque site, utilisée pour définir le périmètre du sentier d'interprétation agricole et pour repérer les éléments paysagers forts engendrés par l'activité agricole sur lesquels une action de sensibilisation des promeneurs s'avère pertinente,
- des interviews et une concertation avec les agriculteurs pour définir le contenu des panneaux pédagogiques et le message qu'ils veulent faire passer aux promeneurs pour les sensibiliser aux pratiques et productions agricoles. Le contenu est validé par tous les acteurs.

- ♦ **Mode de financement** : pour le SIA du CCPB : Union Européenne à hauteur de 45 000€ du budget, CCPB et conseil général 94 : apport local 55 000€.

Total : 100 000€

Environ 40% du budget est affecté à la conception des sentiers (choix de l'itinéraire, élaboration du contenu des panneaux (textes, photos, dessins...), concertations, recherches...) et 60% pour leur réalisation (achat des panneaux, amélioration du sol sur certains tronçons, bancs...).

- ♦ **Documents ou supports réalisés** : panneaux pédagogiques, dépliants, articles dans presses locales, livret pédagogique, film.
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2003 - 2006

### OBJECTIF

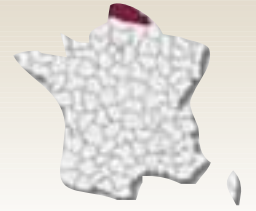
Au terme de l'appui Européen pour la réalisation de trois sentiers d'interprétation agricole en IDF, il s'agit de construire un outil pédagogique permettant de sensibiliser sur l'intérêt et la pertinence de ces projets franciliens qui sont destinés à faire comprendre les interactions de l'activité agricole avec son environnement, son paysage et son territoire, ainsi que les pratiques de la production agricole. L'idée consiste à se servir de sentiers agricoles comme vecteurs d'une meilleure valorisation et d'une meilleure connaissance du monde agricole par ses habitants en milieu périurbain et de leur rôle dans la gestion du territoire.

### RÉSULTAT

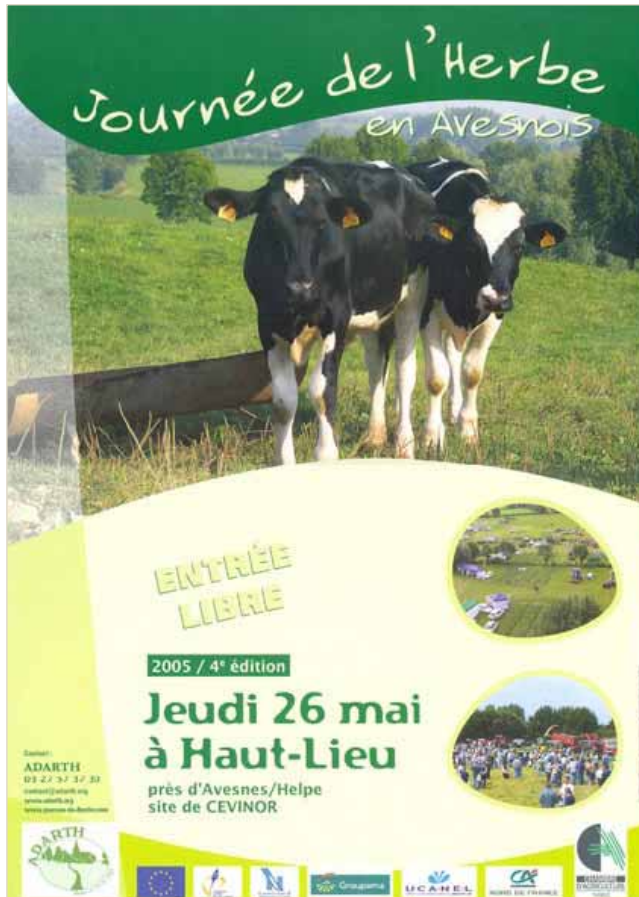
Les sentiers sont conçus sur des parcours de 8 km en moyenne : au sud-est, sud et sud ouest de Paris.

- deux sentiers opérationnels (CCPB, PNRG), CAPS en cours de réalisation
- les visites par les promeneurs.

# Vive la journée de l'herbe dans le bocage !



- ◆ **Lieu** : PNR de l'Avesnois. Nord Pas de Calais
- ◆ **Porteur** : ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache Hainaut, créée en 1994)
- ◆ **Partenaires** : Europe, Région NPC, Conseil Général du Nord, Chambre d'agriculture, DRAF
  - ◆ **Type d'action** : Communication > Sensibilisation
  - ◆ **Echelle géographique** : locale
  - ◆ **Compétences mobilisées** : animateurs et techniciens de l'ADARTH, compétence extérieure des instituts techniques



**Contact :**  
 Camille Duflocq  
 Association ADARTH  
 Tél. 03 27 57 37 30  
 animateur@adarth.org

# Vive la journée de l'herbe dans le bocage !

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, écoles et instituts techniques, maisons familiales et rurales.
- ♦ **Méthode** : organisation d'une journée de rencontre tous les deux ans. Sur un site de 10 ha, la journée de l'herbe présente les techniques et la culture de l'herbe et de l'élevage avec la présence d'intervenants des principaux instituts techniques, culture, entretien des pâturages, mises aux normes, environnement.
- ♦ **Mode de financement** : Europe, collectivités locales, privés
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : site Internet, [www.adarth.org](http://www.adarth.org) ; Brochure technique téléchargeable.
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : tous les deux ans en juin

## OBJECTIF

Apporter et faire partager des connaissances et des savoir-faire sur :

- la culture de l'herbe,
- l'animation du territoire,
- des actions de formation et de communication.

Cette action s'intègre dans une stratégie de territoire animée par la profession agricole en partenariat étroit avec le Parc naturel régional et la Chambre d'agriculture.

L'Avesnois est un secteur à dominante herbagère. Ce système agricole favorise la préservation du paysage de bocage encore fort présent.

Les journées de l'herbe viennent en complément d'actions en faveur de la culture de l'herbe : cahiers techniques, accompagnement techniques, capitalisation de références et de modèles cultureux reproductibles. L'objectif est de valoriser ce système, de montrer les évolutions et ses atouts dans les élevages d'aujourd'hui.

Cette démarche vient donc en parallèle d'actions de préservation du bocage engagées principalement par le PNR de l'Avesnois que ce soit au travers d'outils de contractualisation et de gestion de l'espace, de recherche de nouvelles filières économiques tel que le bois énergie ou des démarches marketing autour de la notion produit paysage. L'utilisation de la marque Parc Naturel Régional dans ce domaine en est un exemple.

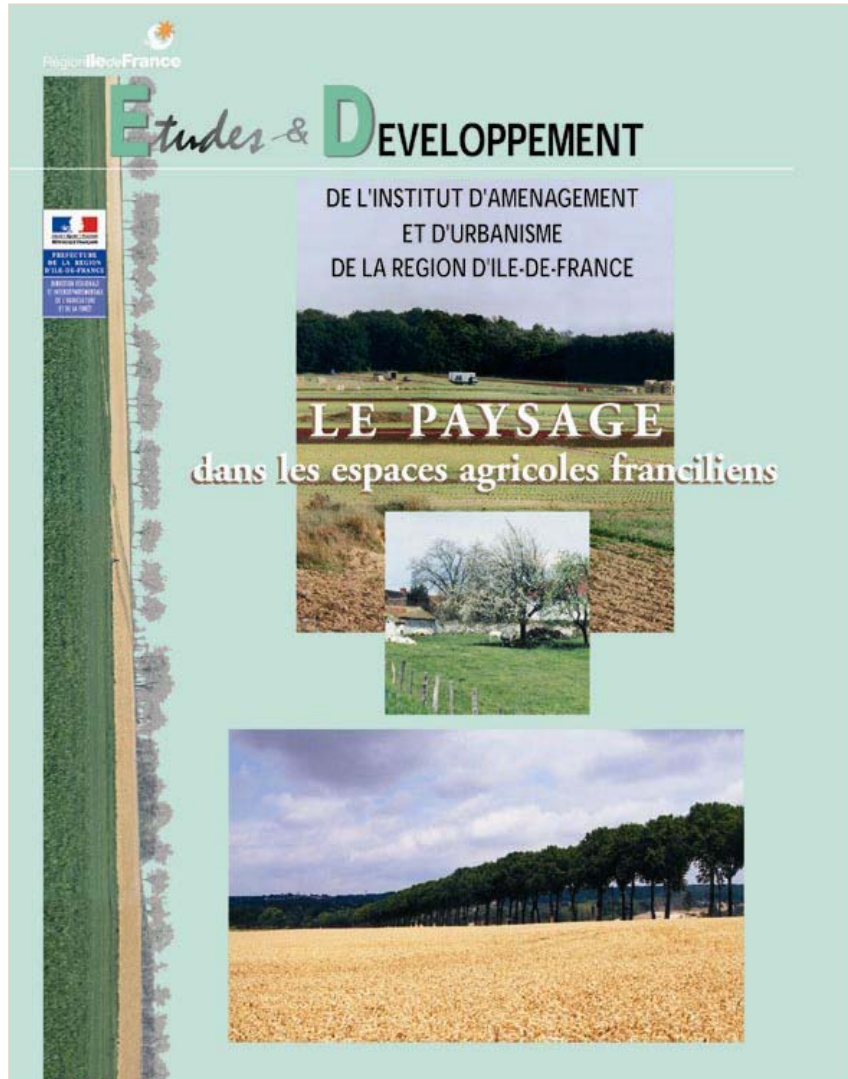
## RÉSULTAT

3000 visiteurs agriculteurs du Nord Pas-de-Calais, mais aussi de la Somme de la Belgique et des Ardennes.

**Suites, effets indirects** : Poursuite des actions dans le programme herbe, sensibilisation et valorisation d'un système mal perçu.

**Pour aller plus loin** :  
[www.adarth.org](http://www.adarth.org)

# Le paysage dans les espaces agricoles franciliens



- ♦ **Lieu** : Région Ile-de-France
- ♦ **Porteur** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt, avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile de France
- ♦ **Partenaires** : ENSP, MAP, DDAF Essonne et Seine et Marne, DIREN, PNR du Vexin Français et de la Haute Vallée de Chevreuse...
- ♦ **Type d'action** : Communication > Sensibilisation
- ♦ **Echelle géographique** : régionale
- ♦ **Compétences mobilisées** : paysagistes, agronomes et environnementalistes

**Contact :**

Danièle Pujol  
DRIAF  
daniele.pujol@agriculture.gouv.fr

Laure de Biasi  
IAURIF  
Tél. 01 53 85 53 85

# Le paysage dans les espaces agricoles franciliens

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs et collectivités territoriales
- ♦ **Méthode** : à partir d'un état des lieux des grands types de paysages agricoles franciliens (plateaux, vallées, périurbains), proposition d'une méthode d'analyse permettant de définir des fiches pratiques d'action adaptées à chaque unité paysagère et à chaque acteur.
- ♦ **Mode de financement** : contrat d'objectif Etat - IAURIF
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : plaquette « Le paysage dans les espaces agricoles péri-urbains », mars 2002 diffusé par l'IAURIF (15, rue Falguière 75740 PARIS Cédex 15 Tél. 01 53 85 79 38)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2000 - 2002

## OBJECTIF

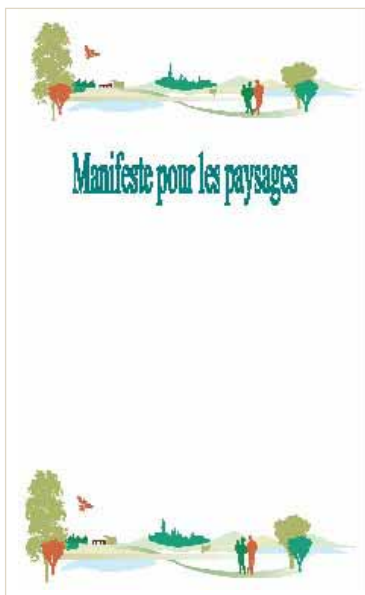
Montrer l'intérêt de s'appuyer sur une démarche paysagère lors de l'élaboration de projets agricoles s'appuyant sur la spécificité de chaque petite région.

## RÉSULTAT

Prise en compte de façon plus systématique du paysage dans les projets touchant les espaces agricoles (programme d'agriculture périurbaine). Reconnaissance de la valeur paysagère des espaces agricoles et valorisation du rôle de la profession agricole lors de l'élaboration des documents d'urbanisme afin de contribuer à la protection de ces espaces. Démarrage de quelques études et de programmes d'actions agro - paysagers.

**Suites, effets indirects** : concours photos et réalisation d'une exposition sur le thème "Paysages Agricoles d'Ile de France". Mise en place d'un programme d'actions agro - paysagères.

# Un manifeste pour les paysages



- ◆ **Lieu** : France
- ◆ **Porteur** : FNSAFER et Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels
- ◆ **Partenaires** : collectif constitué notamment de la FNSAFER, FCEN, Réseau des Grands sites, Rivages de France, Fédé des PNR, Mairies-Conseils, FFP, FNCAUE, MPF, SPPEF et le G8, et d'autres organismes comme l'APCA, FNSEA...
- ◆ **Type d'action** : Communication > Sensibilisation
- ◆ **Echelle géographique** : nationale
- ◆ **Compétences mobilisées** : associations, paysagistes, agriculteurs, aménageurs, élus, chercheurs, personnes concernées par l'avenir du paysage.

**Contact :**

[www.etatsgenerauxdupaysage.org](http://www.etatsgenerauxdupaysage.org) [andré.barbaroux@safer.fr](mailto:andré.barbaroux@safer.fr)  
ou  
[pascal.danneels@enf-conservatoires.org](mailto:pascal.danneels@enf-conservatoires.org)

# Un manifeste pour les paysages

♦ **Public concerné** : tout public et notamment agriculteurs, forestiers et paysagistes

♦ **Méthode** :

- à l'initiative de la FNSAFER et de la FCEN, rédaction d'un manifeste dont le texte est en partie inspiré par le livre blanc sur le paysage réalisé par la FNSAFER en 2004 et par le texte de la convention européenne du paysage ratifiée par la France en 2005

- diffusion et signature de ce manifeste lors de manifestations : conférences de presse et signature officielle le 15 mars 2006 sous la présidence du Président de l'Assemblée Nationale à l'Hôtel de Lassay.

- réunion d'un collectif d'une vingtaine d'organismes et mises en place de quatre groupes de travail concernant : la protection du et la gestion du patrimoine paysager ;

la création de paysages contemporains ; le rôle des collectivités et des professionnels dans les politiques de paysage ; l'utilisation économe du foncier, du paysage et des ressources naturelles.

- mise en place d'un site internet,

- organisation des Etats Généraux du Paysage au Conseil Economique et Social le 8 février 2007 et diffusion auprès des politiques des propositions élaborées.

♦ **Mode de financement** : contribution des différents organismes du collectif et recherche de financements par le réseau IDEAL, organisme technique chargé de l'organisation technique de la manifestation des Etats Généraux du Paysage, [s.noel@reseau-ideal.asso.fr](mailto:s.noel@reseau-ideal.asso.fr) .

♦ **Documents ou supports réalisés** : "La fin des paysages" Livre Blanc réalisé par Antoine de Boismenu FNSAFER [www.safer.fr](http://www.safer.fr) ; "Manifeste pour les paysages" et création du site [www.manifestepourlespaysages.org](http://www.manifestepourlespaysages.org) ; "les Etats Généraux du paysage" : [www.etatsgenerauxdupaysage.org](http://www.etatsgenerauxdupaysage.org)

## OBJECTIF

Mobiliser le maximum d'organisme et de personnes pour réfléchir et agir, chacun à son niveau, en faveur de la qualité des paysages. Constituer une force de proposition et d'interpellation pour que la question du paysage devienne un élément du débat sur l'avenir de notre société et soit intégrée dans les actions publiques et privées, Faire connaître et rendre vivante en France la convention européenne des paysages

## RÉSULTAT

- Signature par plus de 250 organismes du manifeste ainsi que par de nombreux particuliers,
- Participation de plus de 500 personnes aux Etats Généraux du Paysage au Conseil Economique et Social le 8 février 2007 autour de quatre thèmes :
  - protéger et valoriser le patrimoine paysager
  - créer des paysages contemporains de qualité
  - coordonner les interventions des acteurs du paysage
  - économiser les ressources renouvelables et le foncier.

## Pour aller plus loin :

voir le site de la convention européenne du paysage : [www.coe.int/T/F/cooperation culturelle/ environnement/paysage](http://www.coe.int/T/F/cooperation%20culturelle/environnement/paysage)

## Une fête du paysage



- ◆ **Lieu** : Vosges. Cheminement festif à Nonville (88) et préparation de la fête par 52 foyers ruraux du département des Vosges
- ◆ **Porteur** : Fédération Départementale des Foyers Ruraux des Vosges
- ◆ **Partenaires** : agriculteurs, ruraux, INRA, Université Nancy 2, conseil général 88, Chambre d'Agriculture, ONF, Ecole du Paysage de Roville (88), Conseil Régional de Lorraine.
- ◆ **Type d'action** : Communication > Sensibilisation
- ◆ **Echelle géographique** : département
- ◆ **Compétences mobilisées** : artistes, géographe, Infographiste, agronome



**Contact :**  
Eliane Cable. FDFR, F- 88500 Poussay



## Une fête du paysage

- ♦ **Public concerné** : élèves, habitants et visiteurs
- ♦ **Méthode** : préparation de la fête ( 25-26 juin et 1-2 juillet 2006) grâce à 28 séances de lectures du paysages rural dans des communes vosgiennes avec des publics scolaires (les samedis matin) et tout public (les samedis après-midi). Préparation avec les foyers ruraux de pièces de théâtres et d'installations présentées lors de la fête du paysage
- ♦ **Mode de financement** : montage multi partenarial
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : 123 posters disposés in situ en 8 points d'observations ; 5 conférences vespérales : Mme Jacopin (Université Nancy 2 et INRA), MM Ambroise (MAP), Benoît (INRA), Husson (Université Nancy2 ), Steinbach (ONF)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : préparation de 2003 à 2006 ; fête publique : 4 journées en 2006

### OBJECTIF

Sensibiliser de façon ludique et festive aux dynamiques des paysages ruraux pour rassembler les habitants autour de ce bien commun et mieux en orienter ses évolutions.

### RÉSULTAT

Présentation de 123 posters en 8 points d'observation du paysage consacrés chacun à un objet marquant : les prairies, les champs et billons, les forêts et lisières, les eaux, les vergers, les haies et murgets, les arbres isolés, les bâtis villageois.  
Présentation d'une trentaine de pièces de théâtre et d'installations concernant le paysage lors de la fête qui a rassemblé plus de 10 000 personnes sur deux week-end.

### Pour aller plus loin :

Vers une géoagronomie de l'aménagement des territoires, M. Benoît, J.P. Deffontaines , S.Lardon, 2006. Acteurs et territoires locaux. QUAE éditions. 237 pages.  
Site internet : [www.fetedupaysage.fr](http://www.fetedupaysage.fr)

# Écoverger : un projet pour des vergers de haute tige



- ◆ **Lieu** : régions de France, Espagne et Portugal (projet européen)
- ◆ **Porteur** : SOLAGRO
- ◆ **Partenaires** : SOLAGRO, ENFA (Ecole Nationale de Formation Agricole) de Castanet-Tolosan (31), Limousin Nature Environnement, RENOVA
- ◆ **Type d'action** : Communication > Documentation
- ◆ **Echelle géographique** : régionale
- ◆ **Compétences mobilisées** : arboriculteurs, techniciens agricoles, environnementalistes



SOLAGRO

**Contact :**  
Isabelle Meiffren  
[solagro@solagro.asso.fr](mailto:solagro@solagro.asso.fr)

suite →

# Écoverger : un projet pour des vergers de haute tige

- ♦ **Public concerné** : tout public
- ♦ **Méthode** : la méthode s'est déclinée en plusieurs étapes :
  - un état des lieux formalisé sous forme d'une typologie des vergers, avec les atouts et faiblesses des régions concernées,
  - un référencement des modes de gestion, contraintes techniques, conditions de travail des exploitants et bénéfices environnementaux,
  - une analyse technico-économique commune sur 16 exploitations de référence,
  - un repérage des productions ainsi que des initiatives culturelles et festives liées aux exploitations et aux produits,
  - une analyse comparative des soutiens publics,
  - des propositions concrètes pour assurer le devenir de ces vergers.

A partir de ces résultats et informations, plusieurs séminaires d'échanges d'expériences et de connaissances ont été organisés.

- ♦ **Mode de financement** : Europe, Région
- ♦ **Documents ou supports réalisés** :
  - plaquette "Écoverger, un projet pour les vergers de haute tige dans le Sud-Ouest Européen",
  - plaquette "Arbres et paysage, place des arbres champêtres".
- ♦ **Suites, effets indirects** : impact sur le paysage par les essences de haute tige, et sur l'environnement par les pratiques mises en œuvre (par exemple dans les vergers pâturés)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2005

## OBJECTIF

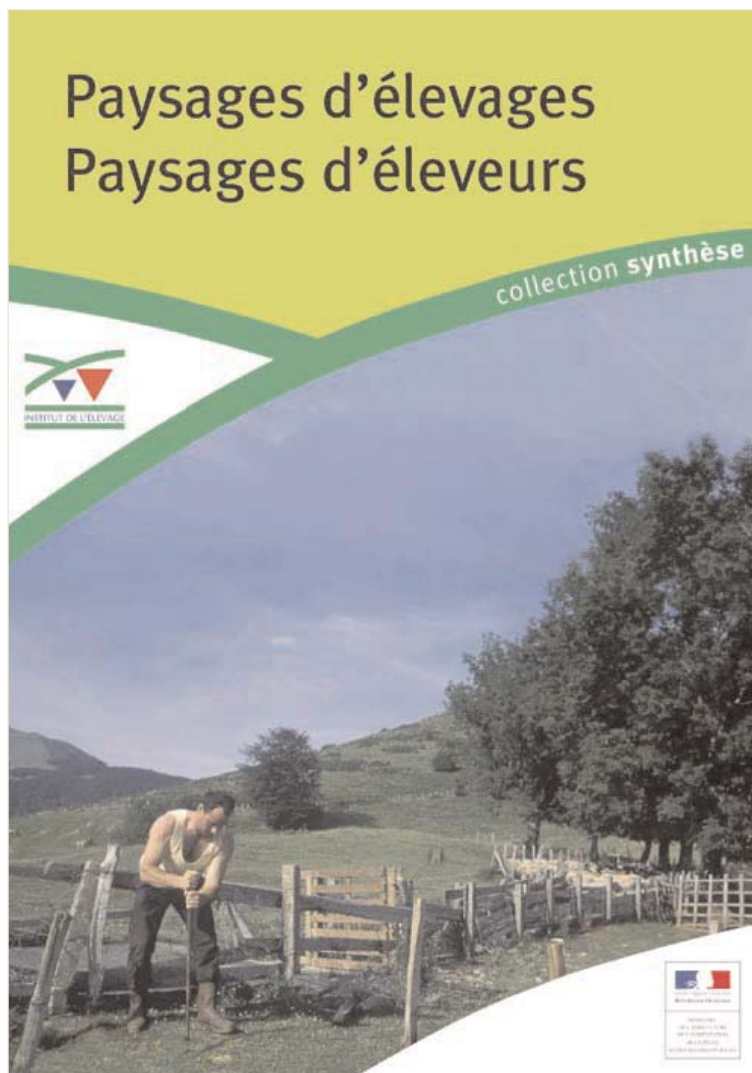
Mieux connaître et promouvoir les vergers extensifs pour leur impact sur le paysage et leur « intégration douce » dans l'environnement.

## RÉSULTAT

Meilleure connaissance des conditions de maintien et développement des vergers extensifs.

Pour aller plus loin :  
[www.solagro.org](http://www.solagro.org)

# Paysages d'élevages, paysages d'éleveurs



- ◆ **Lieu** : France
- ◆ **Porteur** : Institut de l'Élevage
- ◆ **Partenaires** : Ministère de l'agriculture et de la pêche, Chambres d'Agriculture, CAUE
- ◆ **Type d'action** : Communication > Documentation
- ◆ **Echelle géographique** : nationale
- ◆ **Compétences mobilisées** : agronomes, techniciens agricoles, paysagistes

## Contact :

Jean-Yves Blanchin Institut de l'Élevage  
 route de la Durance - 04000 Manosque  
 Tél. 04 92 72 33 57  
[jean-yves.blanchin@inst-elevage.asso.fr](mailto:jean-yves.blanchin@inst-elevage.asso.fr)

# Paysages d'élevages, paysages d'éleveurs

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, conseillers agricoles, agent de développement de l'espace rural, paysagistes
- ♦ **Méthode** : étude - action à partir de l'analyse de divers systèmes d'exploitation de différentes régions
- ♦ **Mode de financement** : Institut de l'Elevage, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : document publié en mars 2006 par [technipel@inst-elevage.asso.fr](mailto:technipel@inst-elevage.asso.fr)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004 -2006

## OBJECTIF

Mieux connaître les relations entre élevage et paysage. L'élevage joue un rôle important dans la création, le maintien et l'entretien des paysages. Ce document propose des éléments de réflexion et des outils pour que les éleveurs imaginent, avec leurs partenaires locaux, l'avenir des paysages. Les auteurs en dégagent des orientations générales pour mener des actions : combiner efficacité économique, environnement et paysage, valoriser les paysages pour mieux vendre ses produits et accueillir des touristes ou des résidents. Enfin, le lecteur trouvera des outils utiles pour faire travailler ensemble les différents acteurs du paysage ainsi qu'une liste de contacts utiles.

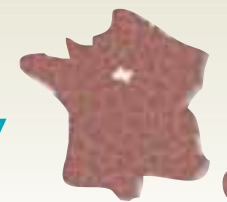
## RÉSULTAT

Publication d'une brochure :  
"Paysages d'élevages, paysages d'éleveurs".

## Pour aller plus loin :

L'Institut de l'Elevage anime un projet de recherche "Pratiques agricoles, bâtiment et paysage" ayant pour objectif de tester les méthodes d'analyse paysagère et d'animation autour du paysage dans le cadre du conseil agricole et de conception de bâtiment d'exploitation.  
[www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr)

# Référentiel "50 Bâtiments agricoles ayant fait l'objet d'une démarche architecturale"



- ◆ **Lieu** : France
- ◆ **Maître d'ouvrage** : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Affaires Rurales
- ◆ **Maître d'œuvre** : CAUE du Loiret en relation avec la FNCAUE
- ◆ **Partenaires** : APCA, FNHDR, Institut de l'Élevage, Maisons Paysannes de France, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Écologie et du Développement durable
- ◆ **Type d'action** : Communication > Documentation
- ◆ **Echelle géographique** : nationale
- ◆ **Compétences mobilisées** : architectes, documentaliste, infographiste, technicien NTIC, conseillers bâtiments



CAUE 45

**Contact :**

Hervé Cividino - CAUE du Loiret. [herve.cividino@caue45.fr](mailto:herve.cividino@caue45.fr)



# Référentiel "50 Bâtiments agricoles ayant fait l'objet d'une démarche architecturale"

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, professionnels, agents et cadres de collectivités territoriales et des personnels associatifs intervenant dans les domaines de l'architecture, du paysage et des bâtiments agricoles
- ♦ **Méthode** : enquête nationale auprès de 700 personnalités ou organismes du milieu agricole interrogés : architectes et paysagistes-conseils DDE, architectes « spécialisés », Chambres d'agriculture, CAUE, CDHR, DRAF, DDAF, écoles d'Architecture et du paysage, filières matériaux, lycées agricoles, INRA, Instituts spécialisés, Maisons Paysannes de France et presse spécialisée, Parcs Naturels Régionaux, SDAP...
- ♦ **Mode de financement** : fonds publics Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la pêche et des affaires rurales, fonds propres CAUE 45
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : mise en forme sous CDROM consultable sur [WWW.fncaue.org](http://WWW.fncaue.org)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2003 - Ouverture en 2007 d'un site d'information <http://www.architecturesagricultures.fr>

## OBJECTIF

Connaissance et reconnaissance de l'intervention des architectes sur les bâtiments agricoles contemporains.

## RÉSULTAT

110 réalisations proposées, 50 réalisations sélectionnées par le comité de pilotage.

**Suites** : organisation de voyages d'étude, actualisation périodique du référentiel.

# Une boîte à outils (techniques et financiers) pour la réhabilitation du paysage naturel



- ◆ **Lieu** : le Pays Horloger dans le Doubs
- ◆ **Porteur** : DDAF du Doubs
- ◆ **Partenaires** : Chambre Régionale d'Agriculture « Espaces pastoraux du Massif du Jura » Chambre d'Agriculture, SAFER, Agence foncière du Doubs
- ◆ **Type d'action** : Communication > Documentation
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : administratives



DDAF 25

**Contact :**

Christèle Trota - DDAF du Doubs

Tél : 03 81 65 66 31

Ingrid Hermiteau. Ministère de l'Agriculture  
Ingrid.hermiteau@agriculture.gouv.fr



# Une boîte à outils (techniques et financiers) pour la réhabilitation du paysage naturel

- ♦ **Public concerné** : tous les acteurs ayant une action sur le paysage
- ♦ **Méthode** : A partir d'études paysagères mettant en exergue les enjeux de fermeture des vallées, le syndicat mixte du « Pays Horloger » a réalisé un catalogue des aides financières selon plusieurs entrées. Aide et assistance aux thématiques : paysage et foncier - paysage et agriculture - paysage et gestion forestière - paysage et préservation de l'environnement - paysage et valorisation touristique
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : Catalogue de six pages des aides financières dit « Boîte à Outils »
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2003

## OBJECTIF

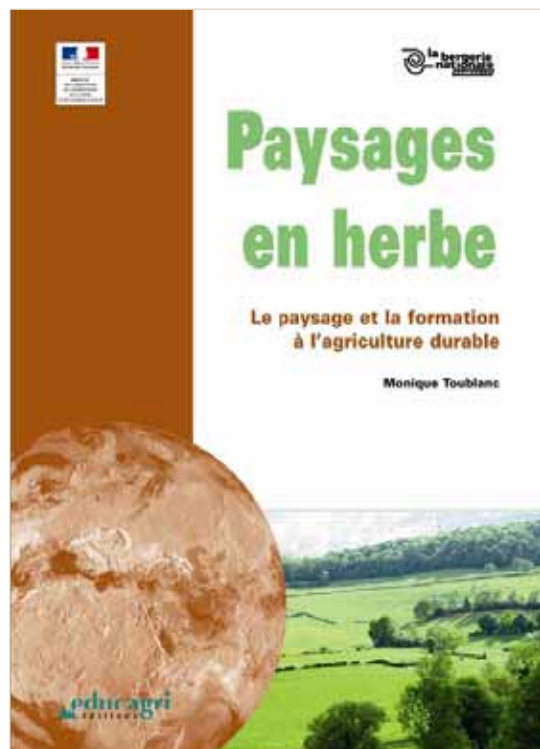
Depuis quelques décennies, le paysage naturel du Pays Horloger et plus largement du Massif du Jura tend à se fermer et à s'uniformiser pour plusieurs raisons qui sont elles-mêmes très liées aux évolutions du domaine agricole dans sa globalité et à des exigences d'ordre économique.

Dans le cadre de leur réflexion en faveur du maintien d'un paysage de qualité en Pays Horloger, les élus du Comité Syndical ont souhaité réaliser une « boîte à outils » qui récapitulerait les aides, autant techniques que financières, à disposition des élus locaux pour les guider dans la mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du paysage naturel.

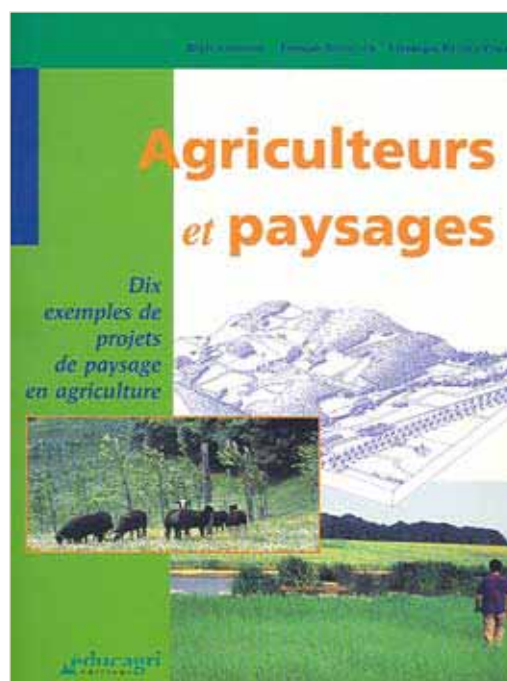
## RÉSULTAT

Réalisation d'un catalogue d'outils techniques présentant les aides possibles (techniques et financières).

# Agriculture durable et paysage



- ◆ **Lieu** : France
- ◆ **Porteur** : ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Bergerie nationale de Rambouillet
- ◆ **Partenaires** : agriculteurs, établissements d'enseignement agricole, élus de collectivités, chambres d'Agriculture, parcs naturels régionaux, ministère de l'écologie et du développement durable, professionnels du paysage, conseils en architecture, urbanisme et environnement, Ecole Nationale Supérieure du Paysage....
- ◆ **Type d'action** : Communication > Documentation
- ◆ **Echelle géographique** : nationale
- ◆ **Compétences mobilisées** : paysagistes et agronomes



## Contact :

Monique Toublanc ENSP  
 10, rue du maréchal Joffre 78000 Versailles  
 m.toublanc@versailles.ecole-paysage.fr  
 françois.bonneaud@free.fr  
 vbrunetvinck@free.fr  
 regis.ambroise@agriculture.gouv.fr

## Agriculture durable et paysage

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, techniciens du développement agricole et rural, paysagistes, enseignants, étudiants paysagistes et agronomes
- ♦ **Méthode** : l'approche paysagère qui consiste à intégrer la question du paysage aux différentes étapes de la démarche d'élaboration d'un projet d'agriculture durable: diagnostics de territoire et de l'exploitation, élaboration de projets, suivi et évaluation. Présentation, à partir d'exemples offrant un échantillon de situations très diverses, des différents outils utilisés par les paysagistes : visites, cartes, blocs diagramme, photos ainsi qu'une méthode d'étude paysagère adaptée aux projets des agriculteurs.
- ♦ **Mode de financement** : ministère de l'agriculture et de la pêche, ministère de l'environnement et du développement durable
- ♦ **Documents ou supports réalisés** :
  - "Agriculteurs et Paysage, 10 exemples de projet de paysage en agriculture", Régis Ambroise, François Bonneaud, Véronique Brunet-Vinck (Educagri éditions 2000, 207 pages),
  - "Paysages en Herbe. Le paysage et la formation à l'agriculture durable", Monique Toubanc, (Educagri éditions 2004, 295 pages).
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : en cours

### OBJECTIF

Tirer des enseignements de l'expérience des Plans de Développement Durable en agriculture ;

Montrer la nécessité d'articuler approches paysagères et approches agronomiques pour concevoir des systèmes d'exploitations contribuant au développement durable des territoires ;

Donner des outils pour former et agir.

### RÉSULTAT

Ces travaux, enrichis de l'expérience de plusieurs réseaux (établissements d'enseignement agricole, ...), révèlent combien il est important de s'intéresser au paysage pour, améliorer à la fois les réponses agronomiques (meilleure connaissance des atouts et des contraintes agri - environnementales) et les réponses en termes de qualité du cadre de vie et du paysage.

#### Pour aller plus loin :

Voir les travaux réalisés par les différents instituts techniques agricoles (ITV, Institut de l'Élevage, INAO) qui s'appuient sur ces documents.

Educagri-éditions 26, bd Docteur-Petitjean BP 87999 21079 Dijon cedex editions@educagri.fr

# Forêts et paysages du Morvan



- ◆ **Lieu** : Parc naturel régional du Morvan (Yonne, Nièvre)
- ◆ **Porteur** : ONF, PNR Morvan
- ◆ **Partenaires** : CRPF, financeur : Conseil régional Bourgogne
- ◆ **Type d'action** : Communication > sensibilisation
- ◆ **Echelle géographique** : régionale
- ◆ **Compétences mobilisées** : techniciens forestiers et référents "paysage" de chaque structure

**Contact :**

Hervé Pomponne  
ONF 19 bd Victor Hugo BP32 58019 Nevers  
Tél. 03 86 20 12 09  
herve.pomponne@onf.fr

Carole Zakin  
PNR du Morvan 58230 Saint-Brisson  
Tél. 03 86 78 79 35  
carole.zakin@parcdumorvan.org

Hervé Louis  
CRPF Bourgogne  
3 Place Monge 21210 Saulieu  
Tél. 03 80 64 30 97  
morvan@crpf.fr

## Forêts et paysages du Morvan

- ♦ **Public concerné** : propriétaires forestiers sylviculteurs, gestionnaires forestiers, élus
- ♦ **Méthode** : groupe de travail réunissant les compétences forestières et paysagères des 3 structures (ONF, CRPF, PNRM), production validée en Commission Forêt du PNRM.
- ♦ **Mode de financement** : action financée par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre de la Charte forestière du Morvan
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : fiches en cours d'édition (Format A4, 4 pages)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004 – 2006 en cours de renouvellement

### OBJECTIF

Favoriser la prise en compte du paysage dans les actions forestières, en mettant à disposition une information technique concise et adaptée aux propriétaires et gestionnaires forestiers.

### RÉSULTAT

En continuité avec le « cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle » (1997), le PNR du Morvan a élaboré un volet paysager au sein de sa charte forestière de territoire signée en 2004. En complément d'un dispositif financier proposant la contractualisation de mesures paysagères en forêt, la publication de "fiches paysage" se concrétise en 2006, sur 4 thématiques :

- \* Traiter une lisière de peuplement résineux
- \* Réaliser la première éclaircie en peuplement résineux sur versant
- \* Réaliser une coupe rase sur versant
- \* Choix et répartition des essences pour un projet de reboisement

Deux nouveaux thèmes seront publiés en 2007 :

- intégrer dans le paysage un élément particulier et
- votre forêt dans le paysage.

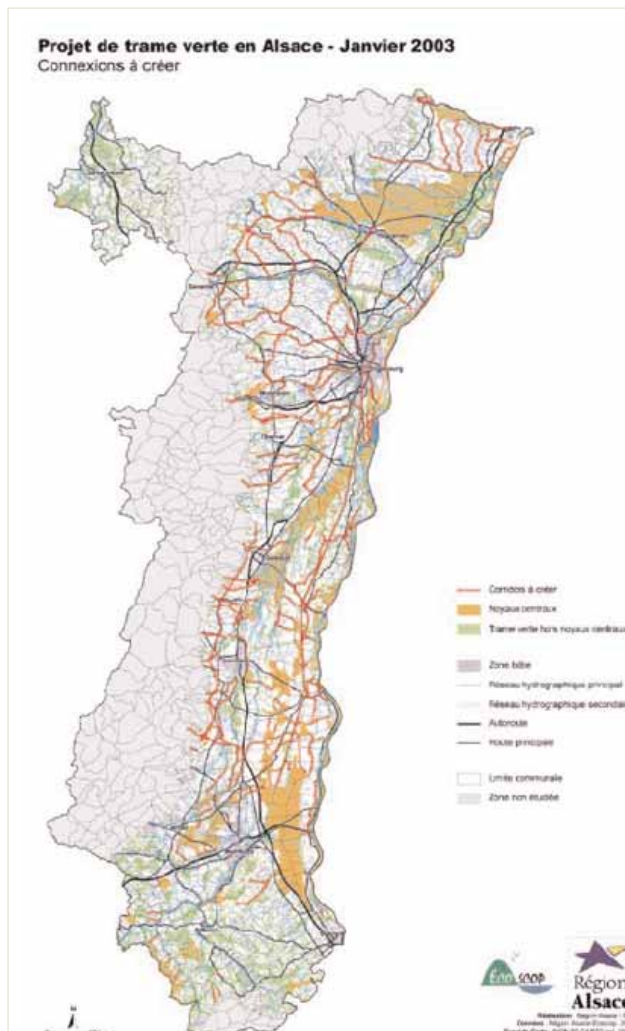
### Pour aller plus loin :

PNR Morvan, 2006 - "fiches paysages" (disponible sur [www.parcumorvan.org](http://www.parcumorvan.org) rubrique Territoire Ruraux / Forêt / La Charte forestière en action.

Breman Peter, 1997 - "cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production morvandelle", Préfecture de Bourgogne, Dijon 104 pages.

Atlas des paysages du Morvan disponible sur le site du Parc [www.parcumorvan.org](http://www.parcumorvan.org))

# Formation initiale dans le cadre de la trame verte d'Alsace



- ◆ **Lieu** : Obernai - Parcellaire et/ou exploitation agricole
- ◆ **Porteur** : Exploitation agricole de EPL du Bas-Rhin
- ◆ **Partenaires** : Région Alsace, commune d'Obernai
- ◆ **Type d'action** : Formation > Formation initiale
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : enseignants, ingénieurs travaux agricoles, écologues



## Contact

Freddy Merkling, Directeur d'exploitation  
Tél : 03 88 49 99 49  
E-mail : [freddy.merkling@educagri.fr](mailto:freddy.merkling@educagri.fr)

## Formation initiale dans le cadre de la trame verte d'Alsace

♦ **Public concerné** : élèves

♦ **Méthode** : l'enjeu, lié aux actions pédagogiques, est de mettre en évidence l'ensemble cohérent que constitue la trame verte composée de trois haies : une haie humide, une haie à croissance rapide, et une haie de bois noble reliant les différentes parcelles de l'exploitation et ses îlots de préservation écologique (mare, zones hamster), ainsi que des bandes vertes constituant des traits d'union entre ces îlots.

- Implantation de haies et de bandes enherbées en circuit cohérent appelé "trame verte", en lien avec les actions grand hamster et crapaud vert ;
- Implantation de panneaux explicatifs ;
- Intégration à la trame verte, que le Conseil Général d'Alsace est en train de constituer.

♦ **Mode de financement** : budget du Lycée Agricole et subventions du Conseil Général et du Conseil Régional.

♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004 / 2005

### OBJECTIF

Découverte des liens entre agriculture et paysage, apprentissage d'actions sur le paysage.

### RÉSULTAT

Changement de paysage, évolution des espèces.

### Pour aller plus loin :

Autres actions dont la préservation du site du Crapaud vert et la gestion de la friche calcaire au-dessus d'Obernai en concurrence avec la vigne.

# Ateliers pédagogiques régionaux "paysage et agriculture"



## ATELIER REGIONAL BEAUCE

Méthodologie d'approche du projet de paysage  
dans un territoire de grandes cultures



- ◆ **Lieu** : Ecole nationale supérieure du Paysage
- ◆ **Porteur** : Ecole nationale supérieure du Paysage
- ◆ **Partenaires** : agriculteurs, conseils généraux, Chambres d'Agriculture, CAUE , PNR, MAP, CREN...
- ◆ **Type d'action** : Formation > Formation initiale
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : étudiants paysagistes, enseignants



### Contact :

Monique Toublanc  
ENSP  
10, rue du maréchal Joffre 78000 Versailles  
m.toublanc@versailles.ecole-paysage.fr



# Ateliers pédagogiques régionaux "paysage et agriculture"

- ♦ **Public concerné** : étudiants paysagistes, agriculteurs, techniciens, enseignants
- ♦ **Méthode** : diagnostic paysager d'une petite région agricole et mise en évidence des enjeux économiques, sociaux et environnementaux et des problématiques agricoles ; analyse technique et paysagère plus précise de quelques exploitations agricoles ; définition et formulation de réponses paysagères et agronomiques propres à créer localement un besoin et une dynamique de projet autour du thème « paysage et agriculture ». Expérimentation et amélioration des outils du projet de paysage : visites individuelles et collectives du territoire, interviews, représentation des enjeux à l'aide de photos, dessins, blocs diagramme, etc. L'ensemble de la démarche est encadré par un ou deux enseignants et par deux comités, un comité local et un comité pédagogique qui se réunissent chacun quatre fois afin d'assurer la pertinence et la qualité des réponses apportées par les étudiants.
- ♦ **Mode de financement** : variable selon les années : MAP, conseils généraux et régionaux, conservatoires régionaux des espaces naturels...
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : "Méthodologie d'approche du projet de paysage dans un territoire de grandes cultures. Atelier régional Beauce (45), (2002, 99 p.) ; "Mobilité et recomposition. Paysage et remembrement pour la déviation d'Aire-sur-Adour", (2003, 72 p.) "Prise en compte du paysage par les agriculteurs selon les systèmes de production choisis"(2004, 200 p.) Les exploitations étudiées sont situées dans le Vexin français, l'une d'entre elles (400ha) est en agriculture biologique ; "Diversité et continuité pour affirmer la vallée à l'échelle du Val de Clouère" (86) 2006. Rapports consultables à la bibliothèque de l'ENSP.
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : périodicité annuelle, durée 6 mois à un an.

## OBJECTIF

Proposer chaque année au moins un atelier « agricole » aux étudiants de dernière année de l'ENSP pour inciter les paysagistes et leurs professeurs à travailler avec des agriculteurs. Il s'agit d'aider les premiers à découvrir la réalité du monde agricole contemporain et de donner envie aux seconds de penser leur exploitation à partir du paysage. L'objectif premier de l'atelier est pédagogique : que ce soit pour les élèves et leurs encadrants ou pour les acteurs locaux, le commanditaire d'abord, ses interlocuteurs ensuite.

## RÉSULTAT

Présentation d'un rapport, après visite sur le terrain, devant les agriculteurs, le groupe de pilotage, les enseignants. Remise d'un document écrit et informatique disponible à la bibliothèque de l'école...

## Pour aller plus loin :

consulter les diplômes individuels réalisés par des étudiants provenant des différentes écoles de paysagistes sur des thèmes liés à l'agriculture et notamment :

- "Prendre l'Erm, pour un nouveau paysage du pâturage sur le Causse d'Anglars", Jérôme Classe sous la direction de Valérie Labarthe 2005 ENSP, 10, rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles tél. : 01 39 24 62 00
- "Itinéraire, un voyage paysagiste en agriculture", Dominique Henry, Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, domaine de Raba 33405 Talence (tél. 05 57 35 11 00), analyse agro-paysagère d'une quinzaine d'exploitations agricole 2004.
- "Paysage et élevage : apports d'une réflexion paysagère dans les systèmes et les pratiques d'élevage", Viviane de Montaigne, 2004, Institut National d'Horticulture 2, rue Le Nôtre 49045 Angers 02 41 48 36 24 ou Institut de l'élevage 149, rue de Bercy 75595 Paris cedex 12, tél. 01 40 04 52 27
- "Agriculture, quels paysages pour quels projets ? Une ferme en question, Vernand" Rémi Janin 2006, Ecole Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage, 5, rue des Grands Champs 41000 Blois Tél. 02 54 78 37 00

# Sensibiliser les agents forestiers au paysage



- ◆ **Lieu** : CEMAGREF de Bordeaux
- ◆ **Commanditaire** : Ministère de l'Agriculture, sous direction des forêts (ancien bureau de la recherche et de la technologie)
- ◆ **Maître d'œuvre** : CEMAGREF de Gironde
- ◆ **Partenaires** : ONF, ENSP (Ecole Nationale Supérieure du Paysage), CFPPA Nogent-sur-Vernisson
- ◆ **Type d'action** : Formation > Formation continue
- ◆ **Echelle géographique** : nationale
- ◆ **Compétences mobilisées** : paysagistes, techniciens



CEMAGREF



CEMAGREF

**Contact :**

Philippe Deuffic - CEMAGREF  
50 avenue de Verdun, 33612 Cestas  
Tél. 05 57 89 08 38.  
[philippe.deuffic@bordeaux.cemagref.fr](mailto:philippe.deuffic@bordeaux.cemagref.fr)

# Sensibiliser les agents forestiers au paysage

- ♦ **Public concerné** : agents des services forestiers intervenant en forêt privée (DDAF, CRPF et SERFOB (Service Régional de la Forêt et du Bois))
- ♦ **Méthode** : cycle de formation en trois sessions dans trois régions différentes et avec trois thématiques différentes à chaque fois ; exposé en salle pour aborder les notions théoriques, site atelier sur le terrain avec analyse paysagère faite par les stagiaires, intervenants extérieurs assez nombreux et diversifiés...
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : articles techniques et scientifiques
- ♦ **Mode de financement** : Ministère de l'agriculture (DGFAR ET DGER)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 1996 / 2003

## OBJECTIF

Sensibiliser de manière approfondie à la question du paysage les forestiers des services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture. Partager des éléments de langage ou de « culture » communs afin de faciliter le dialogue entre les services pour élaborer des réponses réalistes et acceptables par une majorité d'interlocuteurs. Donner aux agents forestiers une "culture de base" suffisante pour dialoguer avec des paysagistes professionnels.

## RÉSULTAT

47 agents formés, action évaluée en 2003.

L'évaluation pédagogique montre que le langage spécifique aux approches paysagères semble acquis et permet aux forestiers de mieux comprendre les paysagistes professionnels. Les stagiaires acceptent aussi plus facilement la dimension sociale et subjective inhérente au paysage et sa prise en compte comme critère de l'analyse paysagère. Ils prennent conscience que, malgré leur savoir en matière forestière ou environnementale, ils n'ont pas a priori plus de légitimité que d'autres groupes sociaux pour définir ce que peut être le paysage. Le troisième résultat concerne la démarche pédagogique : le concept de site-atelier est très apprécié par son côté concret et démonstratif. De fait, l'acquisition des techniques d'intégration paysagère des opérations sylvicoles s'avère plus rapide. Concernant l'évaluation professionnelle, l'enquête montre que les stagiaires « Forêts-Paysages » sont proportionnellement toujours plus nombreux à agir que les agents non formés. En outre, leurs capacités d'intervention sont plus larges : il s'agit alors le plus souvent d'informer le propriétaire de l'intérêt de prendre en compte le paysage, de réaliser un diagnostic rapide, à une échelle de territoire restreinte (un massif, une parcelle), d'adapter les techniques sylvicoles classiques en vue d'une meilleure intégration paysagère et convaincre le propriétaire du bien-fondé de ces modifications. En revanche, ils mobilisent peu de compétences extérieures car celles-ci nécessitent des moyens financiers et humains spécifiques et souvent externes au service, ce dont ces agents disposent rarement.

# Initiation à la médiation paysagère



- ◆ **Lieu** : ENITA de Clermont-Ferrand
- ◆ **Porteur** : ENITAC N° 73
- ◆ **Partenaires** : Université St Etienne, ENFA (Ecole Nationale de Formation Agronomique) Toulouse, Chambre d'Agriculture 85
- ◆ **Type d'action** : Formations > formation continue
- ◆ **Echelle géographique** : régionale
- ◆ **Compétences mobilisées** : géographie, sciences de gestion, visu 3D, paysagisme, technique de médiation



ENITAC

**Contact :**

Yves Michelin  
Site de Marmilhat – RN 89 63370 Lempdes  
Tél. 04 73 98 13 59  
michelin@gentiane.enitac.fr



## Initiation à la médiation paysagère

- ♦ **Public concerné** : ingénieurs et techniciens des structures agricoles et forestières et des collectivités
- ♦ **Méthode** : formation continue assurée sur 3,5 jours par session et valorisation de l'expérience conduite en Haute-Vienne pendant 3 ans
- ♦ **Mode de financement** : par les participants sur les crédits de formation de leurs institutions
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2002

### OBJECTIF

Sensibilisation à une meilleure prise en compte du paysage dans la pratique quotidienne d'agents de terrain en zone rurale ou périurbaine.

### RÉSULTAT

Évaluation par les participants très positive.

**Suites, effets indirects** : expérience intégrée dans le séminaire "landscape ambassador"

# Améliorer les abords de sa ferme



- ◆ **Lieu** : PNR Chartreuse (Savoie) Maison du Parc 38380 St Pierre de Chartreuse
- ◆ **Porteur** : CAUE Savoie
- ◆ **Partenaires** : Avenir Agricole en Chartreuse, CAUE Isère, Chambres d'Agriculture Isère et Savoie
- ◆ **Type d'action** : Formation > formation continue
- ◆ **Echelle géographique** : régionale
- ◆ **Compétences mobilisées** : architecte, paysagiste, technicien conseiller agricole



CAUE 73

AVANT



CAUE 73

APRÈS

**Contact :**

Karine Schwing - CAUE Savoie  
Tél. 04 79 60 75 49  
[caue.savoie@libertysurf.fr](mailto:caue.savoie@libertysurf.fr)

## Améliorer les abords de sa ferme

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs
- ♦ **Méthode** : stage FAEFA (5 jours) Séminaires de formation de groupes de 8 à 12 agriculteurs sur les aménagements des abords de ferme. Formation réalisée par des apports techniques et des échanges et visites des projets des participants :
  - formation et débats en salle,
  - visites des exploitations
  - préconisations pour améliorer les abords de ferme.
- ♦ **Mode de financement** : subvention régionale essentiellement
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : une fiche par exploitation où sont portés le compte rendu de visite et les orientations de l'aménagement
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : lancement 2000

### OBJECTIF

Formation, par l'apprentissage, l'action et les échanges d'expériences, sur l'inscription dans le paysage des sièges d'exploitations agricoles.

### RÉSULTAT

30 exploitations ont été concernées de 2000 à 2003 ; chaque année, par groupe de 8 à 12 exploitants. Ainsi, 20 exploitants ont réalisé des travaux, des résultats probants ont été obtenus, on notera quelques petites incompréhensions lors de la réalisation des travaux, ce qui démontre l'importance de l'enchaînement des étapes, sensibilisation, réflexion, projet et application sur le terrain. Un diagnostic et des préconisations plus approfondis seraient nécessaires ainsi qu'un suivi plus appuyé au moment de la mise en œuvre.

Les points positifs :

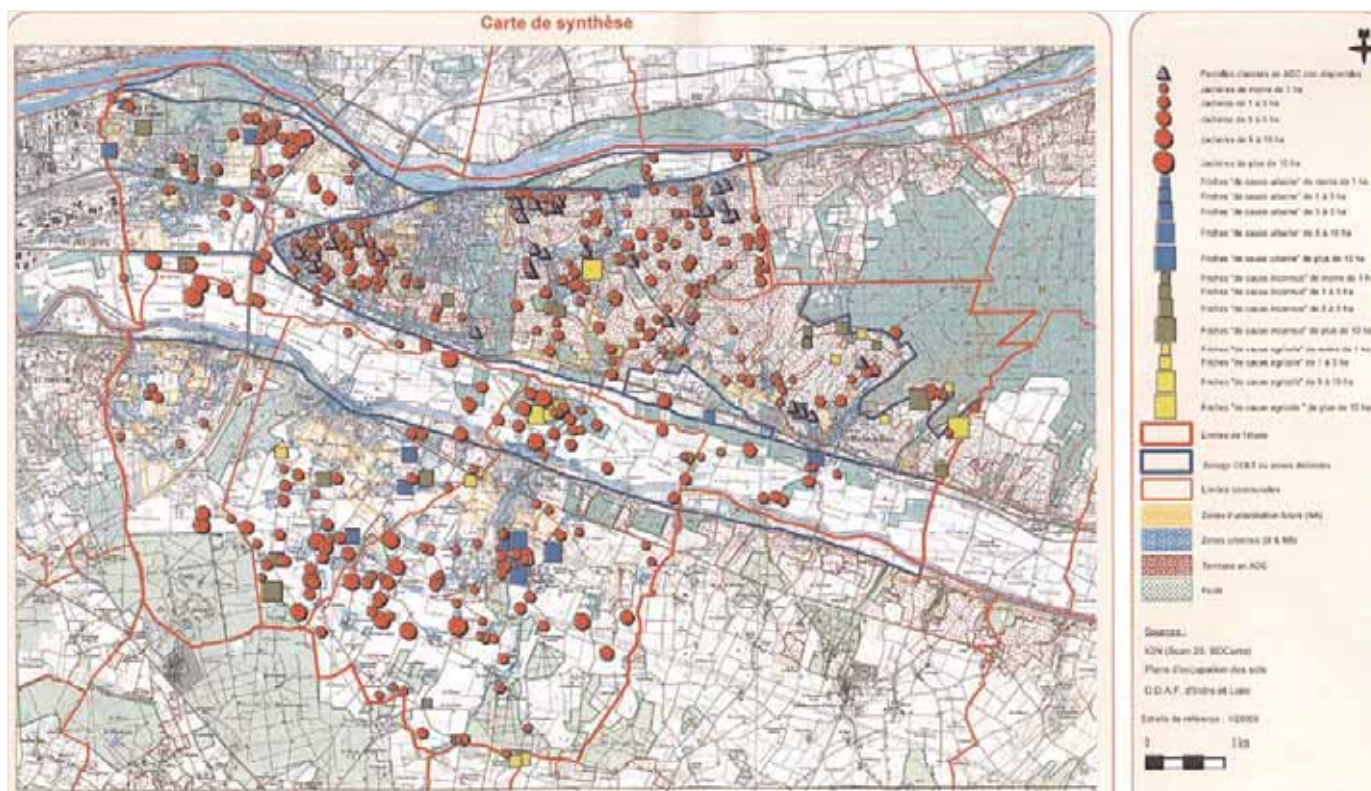
- Démarche associant réflexion formation et action
- L'efficacité et la valeur pédagogique des visites en groupe
- La complémentarité de l'architecte et du paysagiste

Pour aller plus loin :  
site internet du CAUE 73

# Agriculture périurbaine et gestion de l'espace



- ◆ **Lieu** : Communauté de Communes de l'Est - Tourangeau
- ◆ **Porteur** : DDAF d'Indre et Loire
- ◆ **Partenaires** : Ecole Nationale Supérieure du Paysage, CESA (Université), Chambre d'Agriculture 37, INAO, SAFER, Syndicat de Maraîchers, Agence d'Urbanisme, Maison de la Loire
- ◆ **Type d'action** : Etude et démarche globale > Approche territoriale et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : urbaniste, paysagiste, techniciens



## Contact :

Marie-Claude Maillet  
 chef de l'Unité « Développement rural et urbanisme »  
 DDAF 37.  
 Tél. 02 47 70 82 51  
[marie-claude.maillet@agriculture.gouv.fr](mailto:marie-claude.maillet@agriculture.gouv.fr)



# Agriculture périurbaine et gestion de l'espace

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, résidents.
- ♦ **Méthode** : diagnostics, recensement de la population agricole, des friches et jachères, des parcelles classées AOC, analyse des POS, concertations agriculteurs, entretiens avec les élus.
- ♦ **Mode de financement** : Communauté de Communes
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : rapport et publication
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2002 - 2005

## OBJECTIF

Réflexion sur l'agriculture périurbaine ayant abouti à six axes de travail :

- "Lutter contre les friches",
- "Organiser la gestion de l'espace dans le double respect de la production agricole et de la préservation du cadre de vie",
- "Affirmer la vocation agricole à long terme de certains territoires",
- "Favoriser et vulgariser l'agriculture raisonnée",
- "Favoriser la diversification",
- "Créer une structure de dialogue permanent".

## RÉSULTAT

Production d'une étude dont les principales conclusions ont fait l'objet d'une publication dans le journal de la DDAF, diffusée à 500 exemplaires.

Suites, effets indirects : embauche d'un animateur agri - urbain au début de 2005.

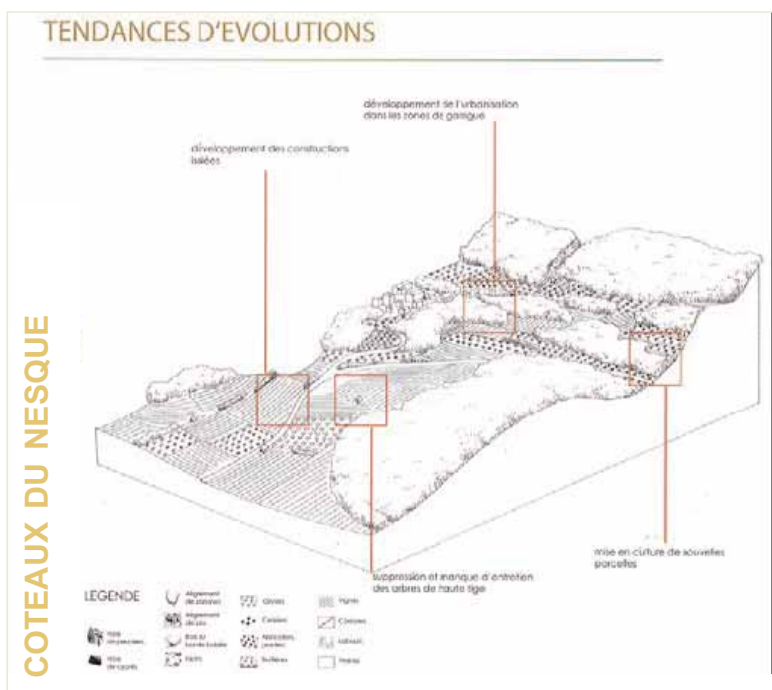
Prise en compte de l'étude dans le PLU.

**Suite** : réflexion sur la mise en oeuvre d'une Zone Agricole Protégée.

# Plan de paysage et AOC Côtes du Ventoux



- ◆ **Lieu** : 51 communes du Vaucluse
- ◆ **Porteur** : Syndicat Général des vignerons des Côtes du Ventoux Carpentras
- ◆ **Partenaires** : Paysage et tourisme : DIREN, ARPE, CDT, CME - Organisation agricole : Chambre d'agriculture, Inter Rhône, INAO - Acteurs du territoire : Communautés de Communes et d'Agglomération, Conseil Général, Conseil Régional, DDE, DDAF, Parc naturel Régional du Luberon
- ◆ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > Approches territoriales et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : paysagistes, (Plan paysage : Agence Paysages Avignon Vaucluse), pédologues (Géosol, Sgales), techniciens (Chambre d'Agriculture 84 et caves), viticulteurs, acteurs du territoire local.



Agence Paysages - Avignon

**Contact :**  
 Catherine Speich,  
 responsable technique ;  
 Alexandre de Zordi,  
 service promotion  
 Château Durbesson 84975  
 Carpentras Cedex  
 c.speich@cotes-du-ventoux.org  
 www.cotes-ventoux.com  
 Tél. 04 90 63 36 50

## Plan de paysage et AOC Côtes du Ventoux

- ♦ **Public concerné** : viticulteurs, touristes
- ♦ **Méthode** : - étude des terroirs pour la connaissance de leurs influences sur la qualité et la typicité des vins des Côtes du Ventoux.  
- approche du potentiel paysager pour communiquer sur la qualité et la diversité des vins. Elaboration d'un plan paysage.
- ♦ **Mode de financement** : soutien financier conjoint du fond européen Leader+ GAL « Autour du Ventoux » et GAL « Luberon Lure », du Conseil Général PACA avec la participation du syndicat et des caves de l'appellation.
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : un diagnostic, un plan de paysage et une brochure touristique « Chemins vigneron dans les paysages des Côtes du Ventoux ».
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004 - 2005

### OBJECTIF

Soutenir les vigneron dans leur volonté de valoriser leur production par une prise en compte du paysage, un atout majeur pour la viticulture

### RÉSULTAT

- Un diagnostic paysager, guide-conseil à la conception des futurs projets prenant en compte la singularité de chaque unité paysagère.
- Un plan paysage, véritable programme d'actions, approche collective et participative des vigneron avec les autres acteurs locaux.
- Une brochure touristique « Chemins vigneron dans les paysages des Côtes du Ventoux », outil de promotion et de communication.

### Pour aller plus loin :

Le dépôt d'un second projet avec le même montage financier pour mettre en place le programme d'actions du plan paysage et la réalisation de projets avec les autres acteurs locaux sur diverses thématiques (accords financiers en cours).

# Charte paysagère de la Communauté de Commune du Vercors Central



- ◆ **Lieu** : les 5 communes du canton de la Chapelle-en-Vercors, dénommé Vercors central
- ◆ **Porteur** : PNR du Vercors et Communauté de Communes du Vercors
- ◆ **Partenaires** : DDE, DDAF, SDAP, ONF, CRPF, APAP (Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc)
- ◆ **Type d'action** : études et démarches globales > Approche territoriale et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : services techniques du PNR Vercors, bureau d'études Paysagiste

**Contact :**

Guy Chatain - PNR Vercors,

[info@pnr-vercors.fr](mailto:info@pnr-vercors.fr)

Tél. 04 75 94 38 26

Sandrine Morel CAUE de la Drôme

[caue@dromenet.org](mailto:caue@dromenet.org)

# Charte paysagère de la Communauté de Commune du Vercors Central

- ♦ **Public concerné** : élus, collectivités locales, administrations, agriculteurs, forestiers, population locale et professionnels du tourisme.
- ♦ **Méthode** : études diagnostics concernant les enjeux paysage, agriculture, urbanisation ; détermination des objectifs à atteindre ; formulation d'un plan d'actions ; définition d'actions pilotes à travers la rédaction de cahiers des charges (la mise en oeuvre des actions pilotes sera financée ultérieurement, sur une autre ligne budgétaire).
- ♦ **Mode de financement** : Parc Naturel Régional du Vercors
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : un rapport « synthèse du diagnostic / enjeux paysagers » en juin 2005, 1 rapport « réflexion stratégique » en décembre 2005
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : lancement en 2005 / finalisation prévue fin 2006

## OBJECTIF

La charte paysagère formulera un projet collectif de gestion et de valorisation du paysage, orienté vers un développement durable du territoire de la Communauté de Communes de la Chapelle en Vercors comportant des propositions concernant :

- les enjeux paysagers et les éléments de valorisation du patrimoine naturel,
- l'élaboration collective du projet local de paysage,
- la gestion du foncier,
- l'urbanisation,
- le devenir de l'activité agricole,
- le développement du tourisme,
- le développement durable (valorisation de la filière bois locale au travers de l'architecture ou de l'énergie, projets éoliens...).

## RÉSULTAT

Études en cours.

# Unités d'habitation nouvelles en milieu périurbain



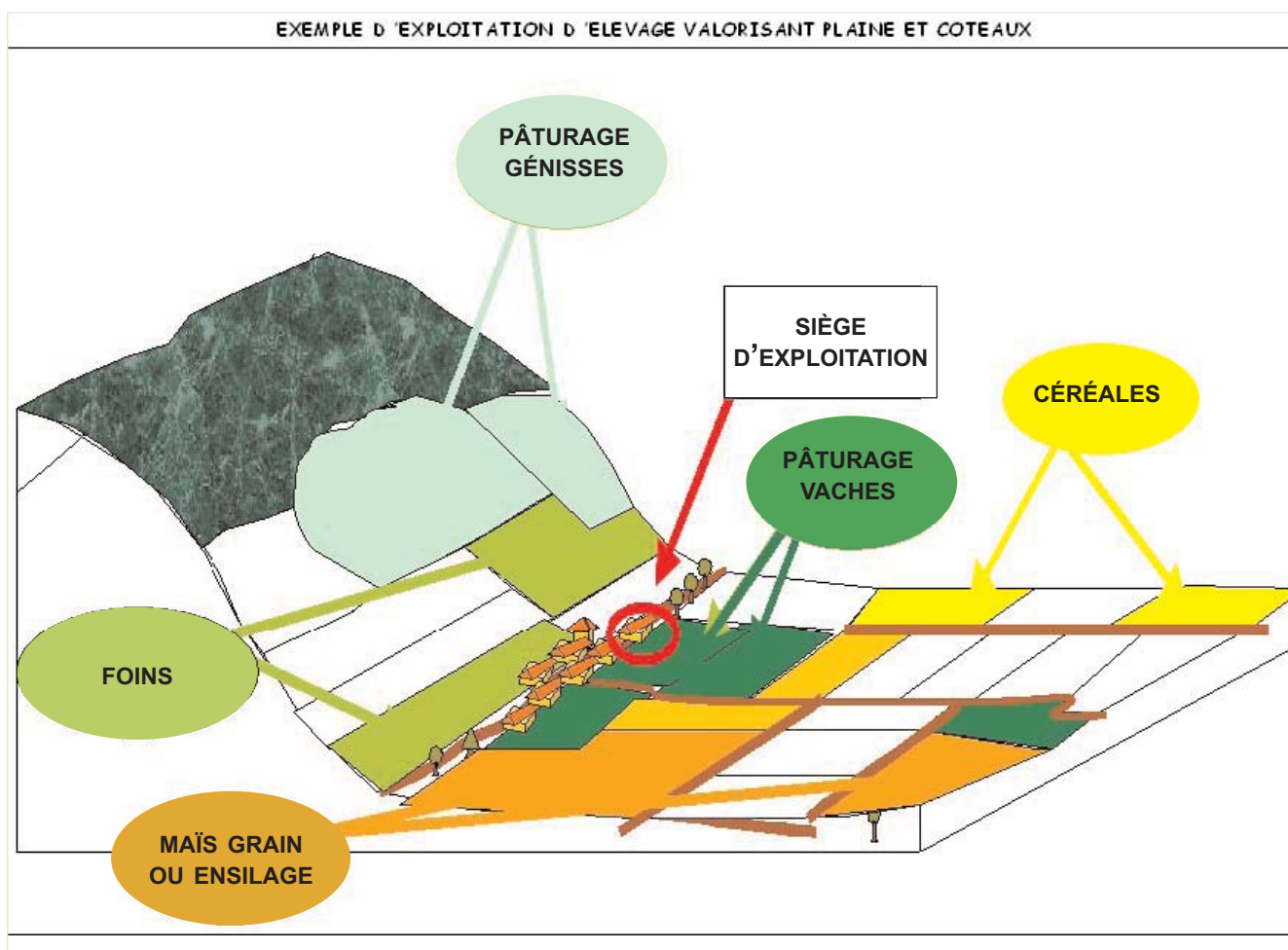
- ♦ **Lieu** : Massif de Belledonne (22 communes)
- ♦ **Porteur** : ADABEL (Association pour le Développement de l'Agriculture de Belledonne). Isère

- ♦ **Partenaires** : Chambre d'Agriculture de l'Isère, Collectivités Locales, DDAF, Groupement des sylviculteurs de Belledonne, Syndicat des propriétaires forestiers, CRPF, FRAPNA.

- ♦ **Type d'action** : études et démarches globales  
> Approches territoriales et paysage

- ♦ **Echelle géographique** : locale

- ♦ **Compétences mobilisées** : agronomes, urbanistes, forestiers, juriste, écologues



**Contact :**  
 Laurence Guichon  
 Chambre d'Agriculture de l'Isère  
[laurence.guichon@isere.chambagri.fr](mailto:laurence.guichon@isere.chambagri.fr)

# Unités d'habitation nouvelles en milieu périurbain

♦ **Public concerné** : élus, agriculteurs

♦ **Méthode** : il s'agit d'accompagner les élus dans la mise en œuvre d'une protection durable d'espaces agricoles homogènes, indispensables au maintien de l'activité agricole, et de trouver les moyens de créer des zones d'urbanisation nécessaires au développement économique.

Pour cela a été défini le concept « UHN », unités d'habitation nouvelle, qui peuvent être localisées sur des friches ou des espaces boisés ne présentant pas d'enjeu forestier.

Sur deux communes expérimentales, travaille un groupe technique animé par l'ADABEL et composé d'agriculteurs, du CRPF, de propriétaires forestiers, de la Chambre d'Agriculture, de la FRAPNA (association environnementaliste) et d'élus des collectivités locales.

Sont définis, à partir de l'analyse géomorphologique et des dynamiques spatiales, les critères de définition des surfaces en friches ou boisées depuis plus de trente ans et étant potentiellement urbanisables. Elles sont ensuite proposées aux concertations des acteurs locaux.

♦ **Mode de financement** : démarche qui a obtenu dans sa phase expérimentale le soutien financier de l'Europe via le programme Leader+ Belledonne

♦ **Documents ou supports réalisés** : cartes de zonages, un CD expliquant la démarche

♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004 et en cours

## OBJECTIF

Trouver un équilibre entre protection des terres à vocation agricole et développement de l'urbanisation.

## Pour aller plus loin :

démarche d'information et de sensibilisation des élus à cette proposition, accompagnement des communes souhaitant enclencher cette réflexion lors de l'élaboration de document d'urbanisme.

## RÉSULTAT

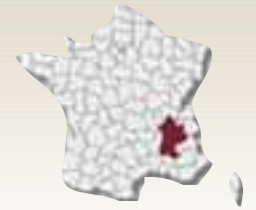
80 ha d'Unités d'Habitations Nouvelles ont été identifiées sur les 2 communes expérimentales. La démarche produit aussi une méthode pouvant être transposée. De plus elle provoque un débat sur l'équilibre entre les espaces qui va largement au-delà des limites des territoires concernés.

### Suites, effets indirects :

- Engager une protection durable du foncier agricole stratégique et proposer en contre partie de nouveaux lieux d'urbanisation (hors foncier agricole).
- Poser en d'autres termes les projets de territoire et procédures de planification, notamment par une prise en compte de l'espace agricole comme n'étant pas la seule réserve possible à l'urbanisation.
- Répondre de manière globale aux enjeux liés aux besoins de surfaces constructibles nouvelles et aux risques de fermeture du paysage.

Dans le même temps est proposée la refonte de l'article 22 ter du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux (projet de codification dans le code de l'urbanisme : article L.145-5-1) pour permettre l'urbanisation sur des parcelles gagnées par la friche ou la forêt depuis au moins 30 ans.

# Ouverture de fenêtres paysagères dans le Vercors



Vue vers le nord

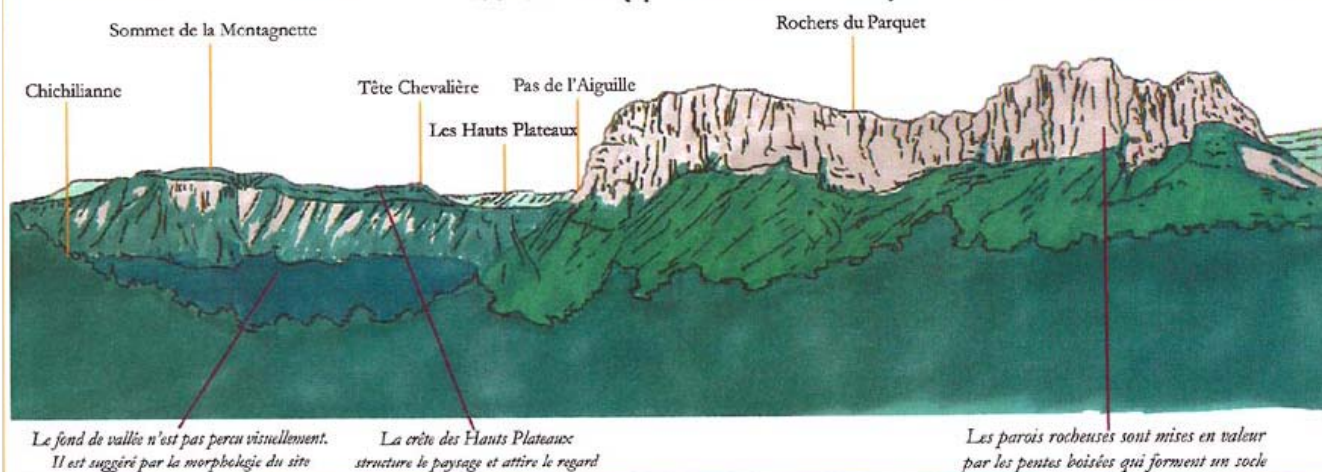


Vue vers le sud



Le col de l'Aupet est très fermé par une végétation dense et sombre formée de résineux. L'ambiance peut paraître même étouffante. La perception des vallées de Donnière et de St Michel les Portes est faible. Le regard est attiré par les parois du Grand Veymont et de Peyre Rouge au nord et par celles des Rochers du Parquet et de Tête Chevalière au sud.

Vue vers le sud (après travaux d'ouverture)



- ◆ **Lieu** : PNR du Vercors. Drôme et Isère
- ◆ **Porteur** : PNR du Vercors
- ◆ **Partenaires** : ONF, CRPF
- ◆ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > Approche territoriale et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : régionale
- ◆ **Compétences mobilisées** : service technique du PNRV, l'ONF (compétence paysagiste) et le CRPF

## Contact :

Guy Chatain, PNR Vercors  
 info@pnr-vercors.fr  
 Tél. 04 76 94 38 26

Christian Warwrzyniak, ONF Valence  
 ag.valence@onf.fr  
 Tél. 04 75 82 15 50

Nicolas Traub, CRPF Rhône-Alpes  
 crpfbourglesvalence@free.fr  
 Tél. 04 75 83 40 29



## Ouverture de fenêtres paysagères dans le Vercors

- ♦ **Public concerné** : habitants, promeneurs
- ♦ **Méthode** : sur la base d'une enquête auprès des élus locaux, des associations et des touristes, identification des points de vue à traiter : dégagement d'une centaine de cas, ramenés à 30. Etude paysagère sur 12 points, demandée par la DIREN.
- ♦ **Mode de financement** : montant total de 25 000 €. Région Rhône-Alpes DIREN à 100 %.
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : étude en vue de l'identification de sites pour la réouverture de fenêtres paysagères sur le territoire du PNR Vercors. DIREN, ONF et CRPF.
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2005, en cours

### OBJECTIF

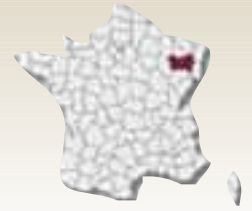
- Identifier des points de vue permettant de découvrir différentes régions naturelles du Vercors et certains de ses sites remarquables.
- Définir, chiffrer et programmer les travaux nécessaires à l'ouverture de fenêtres paysagères le long de chemins et sentiers où les accrus forestiers gênent les points de vue les plus remarquables.

### RÉSULTAT

Mise au point de 12 fiches en février 2006. Le projet fait l'objet actuellement d'une deuxième phase de travaux sur les sites.

Pour aller plus loin :  
[www.pnr-vercors.fr/](http://www.pnr-vercors.fr/)

# Une association "Agriculture et paysages" pour animer la vallée



- ◆ **Lieu** : les 15 communes de la vallée de Saint-Amarin, Massif des Vosges
- ◆ **Porteur** : association Agriculture et Paysages, Communauté de Communes de Saint-Amarin
- ◆ **Partenaires** : Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, DDAF, Conseil Régional, Conseil Général, Europe, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges



- ◆ **Type d'action** : études et démarches globales > Approche territoriale et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : animateurs développement local, agriculteurs, élus, conseillers agricoles, paysagistes, agents du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

**Contact :**

Viviane de Montaigne  
animatrice Agriculture et Paysages  
70, rue Charles de Gaulle 68550 Saint-Amarin  
Tél. 03 89 82 60 01  
Fax : 03 89 38 23 14  
[agric.paysages@cc-stamarin.fr](mailto:agric.paysages@cc-stamarin.fr)

## Une association "Agriculture et paysages" pour animer la vallée

- ♦ **Public concerné** : tous les membres de l'association « Agriculture et Paysages » composée d'élus et d'agriculteurs

---

- ♦ **Méthode** : le plan de paysage réalisé en 1994 est la base de l'ensemble des actions réalisées. Un nouveau plan paysage (Gerplan) est en cours de réalisation pour identifier les nouveaux enjeux paysagers de la vallée et définir les nouvelles actions.

---

- ♦ **Mode de financement** : Financement du poste animateur : Europe, Conseil Général, Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin  
Financement des actions : Europe, Contrat de Plan Etat-Région Alsace, Conseil Général du Haut-Rhin.

---

- ♦ **Documents ou supports réalisés** : un quatre pages de présentation du paysage de la Vallée avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.  
Un livre "Vosges Terre Vivante" par la photographe Françoise Saur.

---

- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : depuis 1996

### OBJECTIF

Animer le plan paysage de la Vallée et favoriser le développement de l'agriculture de montagne. Cette agriculture assure en effet le maintien de paysages ouverts. Opérations de défrichement (améliorations pastorales), suivi des Contrats d'Agriculture Durable, valorisation des produits fermiers avec la création d'un magasin de producteurs et l'organisation de marchés paysans font partie des principales actions agricoles menées.

### RÉSULTAT

- Près de 700 ha défrichés, contribuant à la réouverture du paysage de la vallée,
- près de 1200 ha sous contrat CTE ou CAD,
- création d'un magasin de producteurs,
- organisation chaque année depuis 1998 de marchés paysans,
- réflexion pour développer le bois énergie dans la vallée,
- mise en place d'un groupement d'employeurs pour faire face aux problèmes de main-d'œuvre dans les exploitations.

**Suites, effets indirects** : la vallée aux paysages réouverts devient attractive et de plus en plus de constructions naissent. Un travail et une réglementation sur l'implantation de l'urbanisation sont à faire. Une réflexion sur la valorisation des prés de fauches de fond de vallée doit également être lancée.

# Forêt et paysage, une démarche de concertation



- ◆ **Lieu** : Lorraine sur trois sites lorrains (Commercy-55, Fraize-88, Pierre-Percée-54)
- ◆ **Porteur** : Office National des Forêts
- ◆ **Partenaires** : DRAF Lorraine
- ◆ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > Approche territoriale
- ◆ **Echelle géographique** : régionale
- ◆ **Compétences mobilisées** : forestiers, paysagistes

## FORÊT ET PAYSAGE UNE DEMARCHE DE CONCERTATION



*Etude réalisée par l'Office National des Forêts  
et co-financée par la DRAF et l'ONF*

### **Contact :**

Marilyn Houssin  
ONF Lorraine  
5 rue Girardet CS 5219, 54052 Nancy  
Tél. 03 83 17 74 00)  
marilyn.houssin@onf.fr

Michael Cardew  
ONF Département développement durable  
9 quai Créqui 38026 Grenoble Cedex  
Tél. 04 76 86 39 66  
michael.cardew@onf.fr

## Forêt et paysage, une démarche de concertation

- ♦ **Public concerné** : communes, PNR, habitants, chasseurs, associations de randonneurs et autres usagers, chambre d'agriculture, gestionnaires
- ♦ **Méthode** : réunions, entretiens individuels, expositions, scénarios d'évolution, groupes de travail, contractualisation des actions
- ♦ **Mode de financement** : cofinancement ONF et DRAF Lorraine
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : études paysagères sur chacun des 3 sites, panneaux d'exposition, rapport de synthèse « Forêt et paysage, une démarche de concertation » (2005).
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2003

### OBJECTIF

Tester des protocoles de concertation sur des sites forestiers bouleversés par la tempête et faisant l'objet d'une étude paysagère visant à inscrire la reconstitution de ces forêts dans une démarche de développement local.

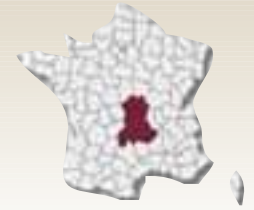
### RÉSULTAT

L'étude paysagère réalisée en amont sur chaque site a servi de support aux discussions entre les acteurs, au début de la démarche de concertation. Menées sur 5 mois, les contacts et débats ont permis de discuter des orientations, de valider les actions à mettre en place, d'engager des partenaires dans leur réalisation concrète avec des conventions d'application. Dans la pratique, le déroulement et les résultats de la démarche ont été variables selon les particularités de chaque site. Cette étude pilote sera suivie d'actions de communication, de sensibilisation et de formation auprès des élus, des forestiers, des animateurs de développement local.

### Pour aller plus loin :

ONF(Cardew M., Houssin M., Lemarchant G.), 2004  
"Forêt et paysage, une démarche de concertation",  
rapport d'étude, 35 p.

# Les paysages forestiers après la tempête



- ◆ **Lieu** : Communauté de communes du Pays de MURAT et 3 communes associées (16 communes au total)
- ◆ **Porteur** : Communauté de communes Murat, avec l'ONF
- ◆ **Partenaires** : Expert consultant, Sous-Préfecture de Saint Flour, DDAF, DRAF, Conseil Général-15, FNCOFOR, ANDAFAR, CRPF, Association des propriétaires forestiers sylviculteurs du Cantal, Association départementale des communes forestières, Chambre Agriculture et agriculteurs locaux, LEADER II, SAFER Auvergne, FDSEA, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Fédération Départementale des chasseurs, ACCA de Chalinargues, Syndicat intercommunal de la zone Nordique Lioran Haute Planèze, VAR, CPIE Aurillac, Association Espaces et Recherches, OT de Murat, du Lioran, Syndicats d'initiatives de Neussargues et de Chalinargues, Restaurateurs locaux, Abattoir de Neussargues, Coopérative laitière UCALA, Lycée professionnel de Murat, Scieries de Neussargues et de Murat, Association bois énergie 15



◆ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > Approche territoriale

◆ **Echelle géographique** : locale

◆ **Compétences mobilisées** : paysage, gestion forestière, cellule SIG, milieux naturels, tourisme, communication

**Contact :**

Rodolphe Pannier, CC de Murat  
1 avenue de la République - 15300 Murat  
Tél. 04.71.20.22.62  
rpannier.paysdemurat@wanadoo.fr

Dominique Maurin, Office National des Forêts  
98 rue Léon BLUM 15000 Aurillac  
Tél. 04.71.64.27.51  
dominique.maurin@onf.fr



## Les paysages forestiers après la tempête

- ♦ **Public concerné** : Collectivités territoriales, habitants du territoire, ONF, CRPF, PNR, propriétaires et gestionnaires forestiers, groupements de vulgarisation agricole, chambre d'agriculture, lycée professionnel, professionnels du tourisme, associations d'usage de la nature, Bois énergie 15, professions d'entretien de la nature, fédération des CUMA, CAUE, DDE.
- ♦ **Méthode** : concertation, échanges et débats, avec mise en place de groupes de travail sur 2 ans, puis suivi des actions par un comité de pilotage (réunions trimestrielles).
- ♦ **Mode de financement** : Financement 80 % de l'Etat pour la phase d'élaboration de la CFT (1ère vague expérimentale) ; contractualisation avec le Conseil général du Cantal pour la mise en œuvre du plan d'actions (dans le cadre du schéma départemental de développement local) - Etude paysagère : Etat 8 %, fondation pour la forêt 14 %, ONF 3 %, propriétaires 3 %.
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : « Charte forestière de territoire du pays de Murat » ; « Etude paysagère – Prise en compte des attentes paysagères sur le domaine forestier de la communauté de communes du pays de Murat dans la démarche de reconstitution et de gestion des forêts » (format papier, cédérom et powerpoint de présentation).
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2002-2006

### OBJECTIF

Gestion durable de l'espace forestier au service du développement local, s'articulant en trois objectifs :

- reconstituer le massif forestier après la tempête en affirmant sa multifonctionnalité (économique, écologique et sociale),
- renforcer le lien agriculture - forêt,
- valoriser le matériau bois.

Démarche issue de la volonté des élus locaux d'élaborer un projet de territoire pour la forêt et la filière bois, basée sur la concertation, des démarches partenariales et contractuelles.

Initiée dès 1995, par un SIVU réunissant 6 communes, sous la forme d'un avant-projet de "plan de gestion des espaces naturels et du patrimoine", cette action se transforme en 1999 en "opérations pilotes pour un aménagement et une gestion concertés de l'espace rural". Elle se concrétise financièrement à partir de 2000 et la communauté de communes reprend le projet sur l'ensemble du Pays de Murat et trois communes du Cézallier, sous la forme d'une charte forestière de territoire.

### RÉSULTAT

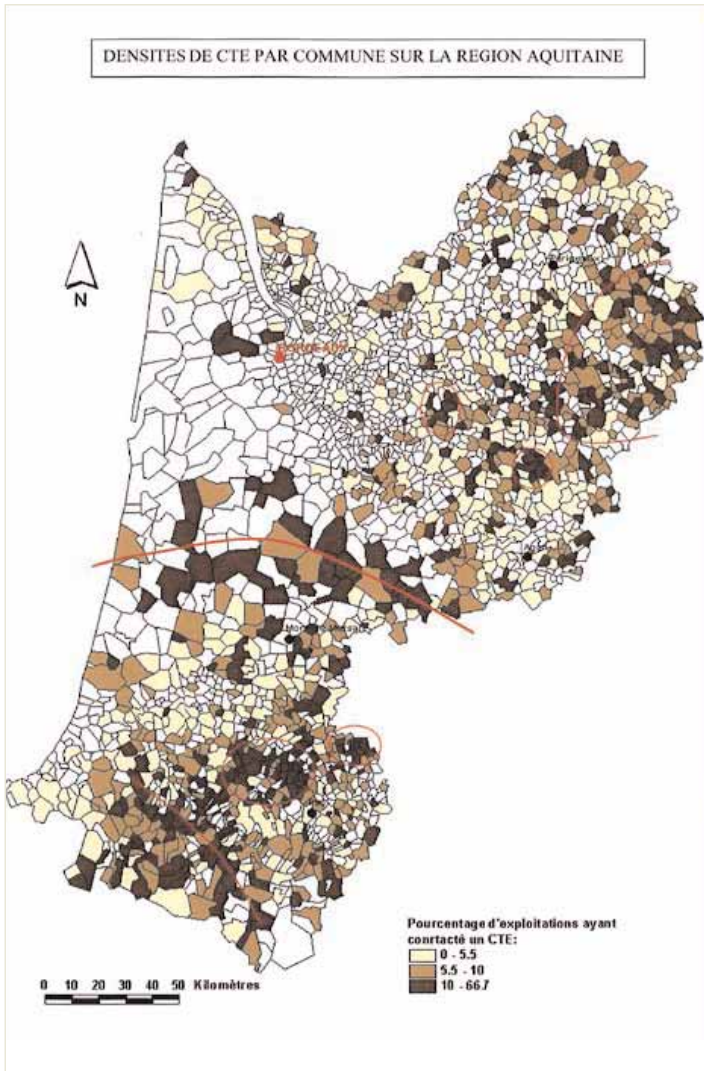
Deux fiches actions en faveur des paysages sont à noter :

- "Etude paysagère préalable à la reconstitution et à la gestion des forêts" sur deux entités distinctes, les Monts du Cantal et le massif de la Pinatelle, élaboration de recommandations paysagères pour les travaux et la gestion des peuplements forestiers. Méthodologie : Analyse des composantes forestières et paysagères, analyse des attentes locales (enquête et réunions publiques), zonage en niveau de sensibilité et identification des unités de paysage, guide de recommandations.
- "Structurer les interfaces grâce aux éléments arborés hors forêt, réseau bocager et linéaires boisés routiers et faciliter l'intervention des agriculteurs dans leur gestion". Il est souhaité mettre en place un dispositif pour
  - la recherche de solutions collectives pour l'entretien (achat collectif de matériels) et la valorisation du bois et des résidus, avec un volet formation et appui technique aux agriculteurs, un programme d'entretien ,
  - la rénovation du réseau bocager avec valorisation des résidus de taille.

### Pour aller plus loin :

Fédération nationale des communes forestières, [www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)

# Prise en compte du paysage par les agriculteurs dans les CTE



CEMAGREF

- ♦ **Lieu** : Aquitaine et Dordogne (trois cantons)
- ♦ **Porteur** : CEMAGREF Bordeaux, Chambre d'Agriculture Dordogne
- ♦ **Partenaires** : Syndicat de Pays
- ♦ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > outil de gestion, de planification, d'urbanisme et paysage
- ♦ **Echelle géographique** : locale
- ♦ **Compétences mobilisées** : agriculteurs, chercheurs, techniciens agricoles



## Contact :

Philippe Deuffic, Jacqueline Candau  
 CEMAGERF, unité ADER, 50 avenue de Verdun - 33612 Cestas  
[philippe.deuffic@bordeaux.cemagref.fr](mailto:philippe.deuffic@bordeaux.cemagref.fr)  
[jacqueline.candau@bordeaux.cemagref.fr](mailto:jacqueline.candau@bordeaux.cemagref.fr)



# Prise en compte du paysage par les agriculteurs dans les CTE

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, techniciens, et institutions (Collectivités, administrations, organismes agricoles...)
- ♦ **Méthode** : cette étude est réalisée à partir :
  - d'une étude statistique de la répartition géographique en Aquitaine des projets CTE prenant en compte le paysage,
  - d'une enquête approfondie auprès d'une vingtaine d'agriculteurs.
- ♦ **Mode de financement** : autofinancement CEMAGREF et aide du Conseil Régional d'Aquitaine
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : articles et communications
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2002 - 2004

## OBJECTIF

Cette étude vise à comprendre en quoi la mise en place de mesures à vocation paysagère interroge les agriculteurs sur le sens de leur métier, la place et le rôle de l'activité agricole dans l'espace rural et leurs relations avec les autres acteurs du monde rural.

## RÉSULTAT

Les agriculteurs interrogés n'avancent pas directement la notion de paysage mais plutôt le thème de l'entretien de l'espace. Répartis en quatre groupes, les uns considèrent les mesures d'entretien de l'espace comme une source de revenu, d'autres comme un sous produit de l'activité agricole, d'autres encore comme un co-produit, voire un produit agricole à part entière.

**Suites, effets indirects** : connaissance approfondie des représentations sociales du paysage par des agriculteurs contractants. Apport original de l'étude : celle-ci montre l'ambiguïté des relations des agriculteurs au paysage. Tout en adhérant au principe de base (prendre en compte le paysage), les stratégies et les motivations diffèrent d'un groupe de contractants à l'autre.

Pour aller plus loin :

[www.bordeaux.cemagref.fr/adbx](http://www.bordeaux.cemagref.fr/adbx)

# Directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève



- ◆ **Lieu** : communes du syndicat mixte du Salève en Haute-Savoie
- ◆ **Porteur** : préfecture, DDAF
- ◆ **Partenaires** : DIREN, DDE, syndicat mixte du Salève, chambre d'agriculture, FRAPNA...
- ◆ **Type d'action** : études et démarches globales > approche territoriales et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : bureau d'étude paysagiste



**Contact :**  
DDAF de Haute-Savoie service environnement  
et gestion de l'espace, 72 Cité administrative  
7, rue Dupanloup 74040 Annecy  
Tél. 04 50 88 41 72  
cecile.martin@agriculture.gouv.fr

- ♦ **Public concerné** : collectivités territoriales, agriculteurs, associations...
- ♦ **Méthode** : réalisation d'un rapport de présentation s'appuyant sur une étude paysagère réalisée par un bureau d'études présentant les caractéristiques et enjeux paysagers de la région justifiant de l'intérêt de la mise en œuvre d'une directive paysagère. Réalisation de la directive proprement dite comprenant des orientations et principes fondamentaux rédigés en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et des documents cartographiques identifiant et localisant les structures paysagères concernées. Elaboration d'un cahier de recommandations concernant la gestion de ce territoire. L'ensemble est ensuite soumis à une enquête auprès des communes, des administrations, des organisations professionnelles et des associations concernées. Présentation du document devant la comité national des sites et paysages et demande d'avis aux différents ministères concernés avant approbation par décret en Conseil d'Etat.
- ♦ **Mode de financement** : Etat
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : document général de présentation de la directive, consultable à la DDAF
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : mise à l'étude 1998. Rendu du rapport de présentation décembre 2000. Phase de concertation rendu d'un rapport sur les orientations et principes fondamentaux avec documents graphiques et cahier de recommandations : novembre 2004. Consultation officielle, présentation devant la commission supérieure des sites et paysages 2005, présentation en Conseil d'Etat en 2007.

## OBJECTIF

Rappel de l'article 1° de la loi paysage du 8 janvier 1993 instituant les directives paysagères :

Art. 1er. - Sur des territoires remarquables par leur intérêt paysager, définis en concertation avec les collectivités territoriales concernées et lorsque lesdits territoires ne sont pas l'objet de prescriptions particulières prises en application de l'article L. 111-1-1 du code de l'urbanisme, l'Etat peut prendre des directives de protection et de mise en valeur des paysages.

Ces directives déterminent les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui sont applicables à ces territoires. Elles sont élaborées à l'initiative de l'Etat ou de collectivités territoriales. Elles font l'objet d'une concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales intéressées et avec les associations de défense de l'environnement et des paysages agréées et les organisations professionnelles concernées. Elles sont approuvées par décret en Conseil d'Etat.

Les schémas directeurs, les schémas de secteur et les plans d'occupation des sols ou tout document d'urbanisme en tenant lieu doivent être compatibles avec les directives de protection et de mise en valeur des paysages.

Leurs dispositions sont opposables aux demandes d'autorisation de défrichement, d'occupation et d'utilisation du sol :

- a) En l'absence de plan d'occupation des sols opposable aux tiers ou de tout document d'urbanisme en tenant lieu ;
- b) Lorsqu'un plan d'occupation des sols ou tout document d'urbanisme en tenant lieu est incompatible avec leurs dispositions.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

**Pour aller plus loin** : la directive de protection et de mise en valeur des paysages du Salève devrait être la seconde directive paysagère approuvée après la directive paysagère des Alpilles. Elle a été dans ce cas portée par la DDAF. Une estimation rapide du MEDD indique qu'une quinzaine de petites régions pourraient être à terme concernées par cette procédure.

Décret n° 94-283 du 11 avril 1994 relatif aux directives de protection et de mise en valeur des paysages. Environnement NOR : ENVN9420012D

Circulaire n°94-88 du 21 novembre 1994 prise pour application du décret n° 94-283 du 11 avril 1994 relatif aux directives paysagères de protection et de mise en valeur des paysages NOR : ENVN3430387 C

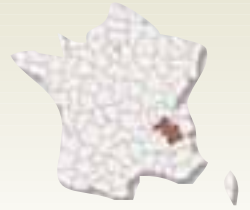
## RÉSULTAT

Reconnaissance par les élus et la population de la valeur du capital paysager de cette région et de la nécessité d'organiser un développement économique qui puisse valoriser cette richesse de façon durable en protégeant notamment les structures paysagères essentielles.

**Suites, effets indirects** : prise en compte de la directive paysagère lors de l'élaboration de tous les documents d'urbanisme.

Utilisation du cahier de recommandation lors de la mise en œuvre d'actions de gestion du territoire.

# Place de l'agriculture dans la région urbaine de Grenoble

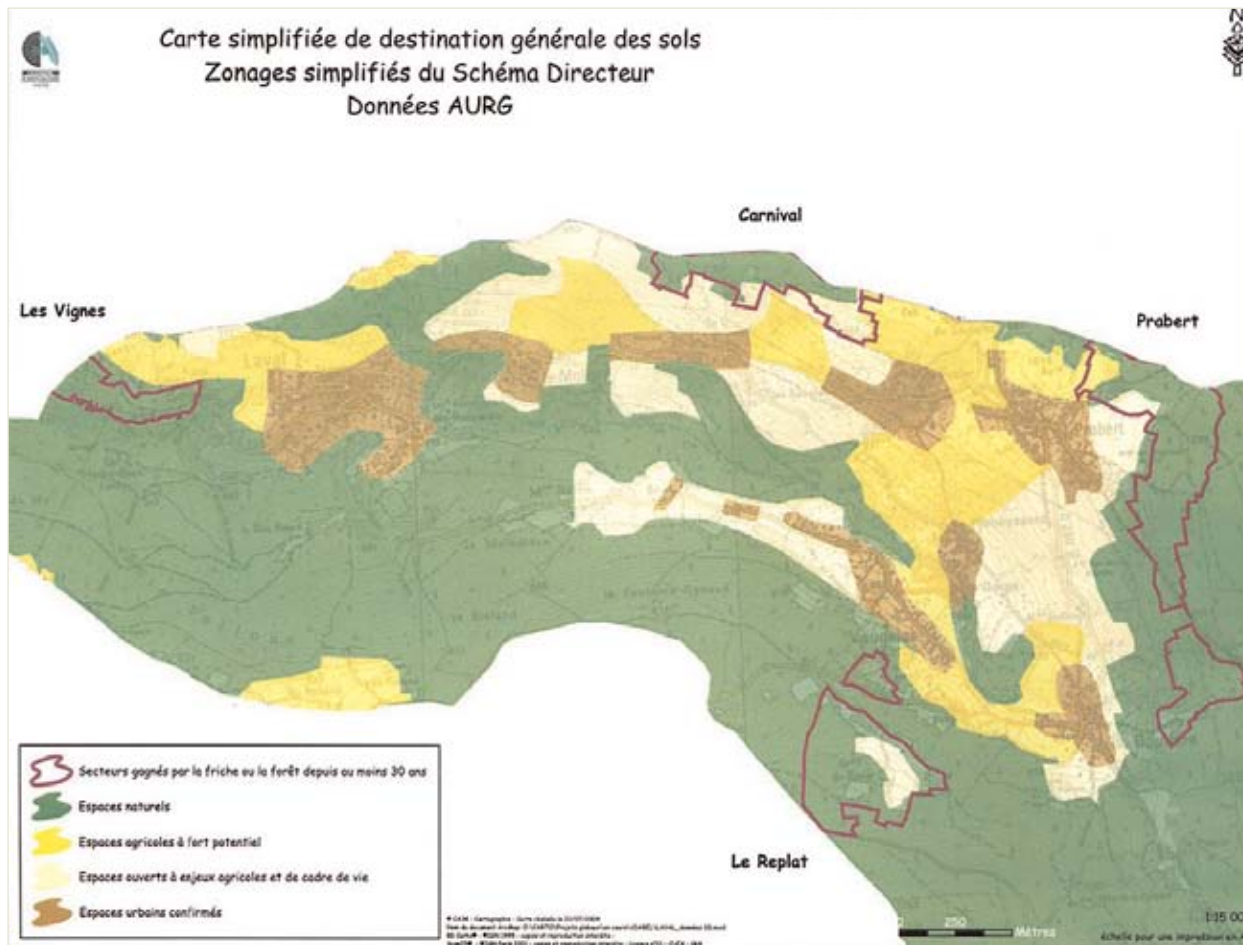


- ♦ **Lieu** : Région Urbaine de Grenoble
- ♦ **Porteur** : Chambre d'Agriculture de l'Isère
- ♦ **Partenaires** : ADABEL, ADAYG, Agence d'Urbanisme de Grenoble, CAUE de l'Isère

♦ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > outils de gestion, de planification du territoire, d'urbanisme et paysage

♦ **Echelle géographique** : locale

♦ **Compétences mobilisées** : urbanistes, géographes, techniciens agricoles



## Contact :

Marie-Christine de Gournay  
Chambre d'Agriculture de l'Isère.  
mariechristine.degournay@isere.chambagri.fr

# Place de l'agriculture dans la région urbaine de Grenoble

- ♦ **Public concerné** : élus de collectivités, acteurs professionnels agricoles, acteurs de l'aménagement
- ♦ **Méthode** : utilisation des outils de diagnostic de territoire avec une entrée paysagère (Chambre Agri 38, Institut de Géographie Alpine, CAUE 38), puis concertation entre acteurs locaux autour des outils produits du diagnostic.

Première opération, réaliser un état des lieux et une mise en évidence des dynamiques de l'agriculture (documentation, enquête).

Ces résultats sont présentés en réunions de concertation en utilisant notamment des blocs diagrammes expliquant la place de l'agriculture dans le paysage et la manière dont les systèmes d'exploitation valorisent l'espace ainsi que les enjeux qui en découlent.

- ♦ **Mode de financement** : Syndicat Mixte du Schéma Directeur et Chambre d'Agriculture de l'Isère
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : documents du Schéma Directeur, plaquettes thématiques
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 1997 - 2002

## OBJECTIF

Permettre par la concertation et l'expertise la prise en compte du rôle et de la place de l'agriculture dans le schéma directeur de la Région Urbaine, particulièrement en :

- favorisant une démarche de projet,
- favorisant le positionnement et la contribution des agriculteurs et de l'agriculture au projet de territoire,
- accompagnant les acteurs locaux engagés dans des démarches d'aménagement et de développement local :
  - . par des outils d'aide à la réflexion et à la décision,
  - . par des méthodes de concertation et de négociation.

## RÉSULTAT

La démarche a permis de retenir des zones agricole à fort potentiel sur les replats montagnards pour préserver de l'urbanisation ces surfaces nécessaires aux fourrages et donc à la pérennité des exploitations. Par voie de conséquence, les surfaces de pentes qu'elles valorisent également favorisent ainsi le maintien de l'ouverture du paysage. De même en vallées, des limites intangibles à l'urbanisation ont été définies le long des bas de pentes pour éviter une conurbation de celles-ci, et donc une coupure des flux agricoles entre vallées et pentes et par voie de conséquence un enrichissement des coteaux.

### Suites :

#### 1. Pour la profession agricole :

- Faire vivre cette étude et notamment la carte de destination générale des sols lors des révisions ou modifications de PLU depuis 1997.
- S'appuyer sur cette expertise et collaboration réussie pour la proposer sur d'autres territoires isérois lors de procédures d'aménagement (SD, SCOT, ...).

#### 2. Pour la Chambre d'Agriculture de l'Isère :

- Continuer de faire valoir cette compétence en expertise sur la complémentarité « agriculture-aménagement » en parallèle des conseils techniques en agriculture.



# Espaces agricoles et naturels dans le SCOT de Montpellier

♦ **Public concerné** : tout public

♦ **Méthode** : l'analyse des espaces agricoles est basée sur la démarche des unités agrophysionomiques, qui consiste à décrire les usages agricoles à partir d'une lecture des paysages et à interpréter leur distribution par les champs géographiques structurant le territoire. A cette fin, une base de données a été constituée, rassemblant les principales informations chiffrées et spatialisées disponibles.

Le groupe technique des élus et urbanistes de la CAM, de la DDAF et de l'équipe MASCOT s'est réuni à quatre reprises pour formaliser les outils et la spatialisation des enjeux.

Le comité élargi du suivi de l'étude a rassemblé à deux reprises les membres du groupe technique et les partenaires associés : représentants de la Chambre d'Agriculture Hérault, de la SAFER, de la Chambre Régionale d'Agriculture, du Conseil Général. Les questionnements et avancées de l'étude ont ainsi pu être relayés auprès des professionnels agricoles.

♦ **Mode de financement** : recherche financée par la Communauté d'agglomération de Montpellier

♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004

## OBJECTIF

L'enjeu de cette étude consiste à évaluer les perspectives d'évolution des limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles et naturels afin de concevoir une planification urbaine qui intègre et respecte les enjeux économiques et paysagers des espaces agricoles et naturels, éléments de la richesse du territoire communautaire. Il s'agit d'aider la Communauté d'Agglomération à :

- définir, au-delà des zones AOC ou d'irrigation, les limites pertinentes des espaces agricoles à protéger, et ce, pour une durée de 15 à 20 ans.
- repérer les espaces agricoles en mutation ou susceptibles de muter sans affecter l'unité paysagère et économique de systèmes ou entités agricoles plus larges,
- identifier les usages des espaces agricoles et naturels par les habitants de l'agglomération.


## RÉSULTAT

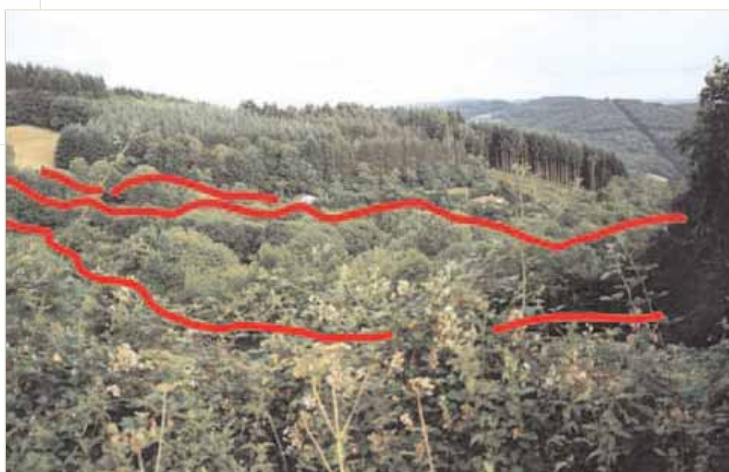
Cette étude a permis entre autres de dégager des zones à enjeux aux plans agricole et paysager qui ont été l'objet d'un traitement spécial dans le SCOT (Trame Verte). Elle a permis aussi d'établir une méthodologie pour d'autres SCOT de la région.

**Pour aller plus loin** : *P.Thinon, F. Jarrige, B. Nougarèdes, G.Pariset 2003.* Analyse des espaces agricoles et naturels de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Unités paysagères, systèmes de productions agricoles, valeurs économiques et pratiques sociales. Volet agricole du diagnostic de SCOT de la C.A. de Montpellier, 50 p.  
*F. Jarrige, P. Thinon, B. Nougarèdes, N. Roubieu et P. Augier, 2005.* La prise en compte de l'Agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Communication au Symposium PSDR, Lyon, 9-11 Mars 2005, 17 p.  
 Actes en ligne : [http://www.inra.fr/rhone-alpes/symposium/pdf/sessions\\_5-3\\_3.pdf](http://www.inra.fr/rhone-alpes/symposium/pdf/sessions_5-3_3.pdf)

# Inventaire paysager en vue de la réglementation des boisements

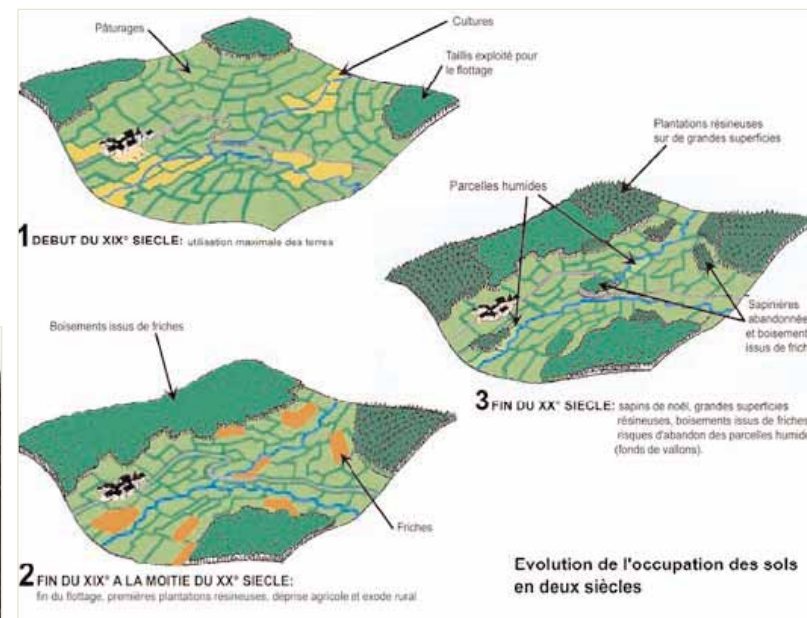


-  "limites" de la clairière
-  bosquets, haies hautes participant à la fermeture de la clairière



CAUE 58

- ◆ **Lieu** : plusieurs communes du Morvan
- ◆ **Porteur** : Conseil Général de la Nièvre
- ◆ **Partenaires** : DDAF de la Nièvre
- ◆ **Type d'action** : outil d'aménagement foncier
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : paysagiste, chargé de mission Environnement du CAUE



## Contact :

Nathalie Pinault - DDAF de la Nièvre  
Tél. 03 86 93 94 10. Fax : 03 86 93 94 28



# Inventaire paysager en vue de la réglementation des boisements

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs, forestiers et communes
- ♦ **Méthode** : établissement d'études paysagères et de cartographies à l'échelle de la parcelle afin d'organiser la concertation
- ♦ **Mode de financement** : Conseil Général de la Nièvre
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : études paysagères, cartographies, blocs diagrammes
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : de 1998 à 2002

## OBJECTIF

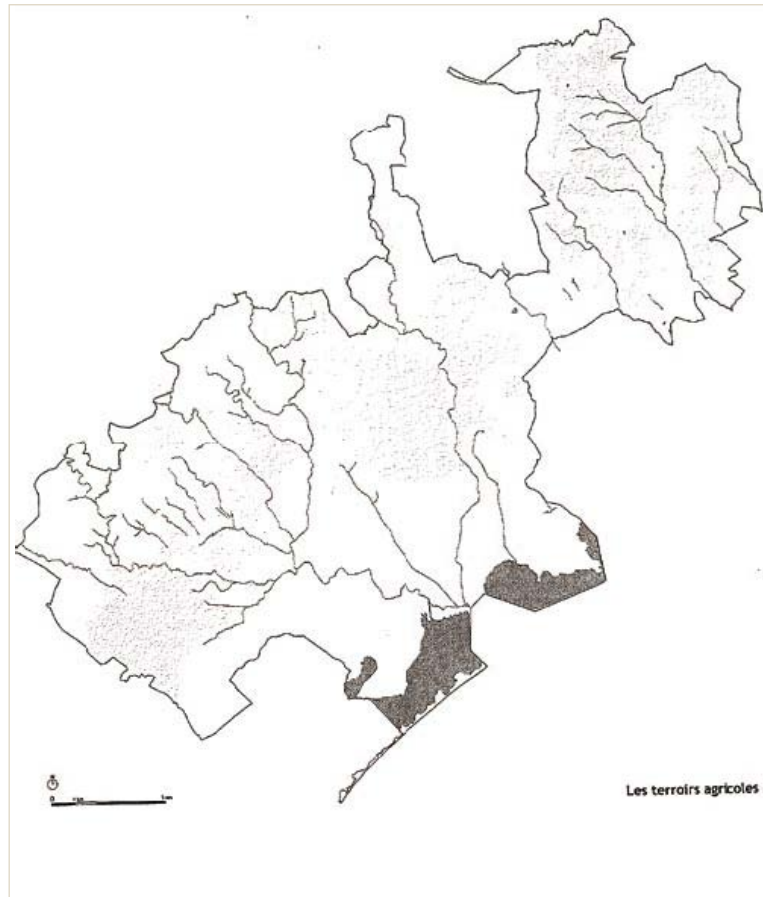
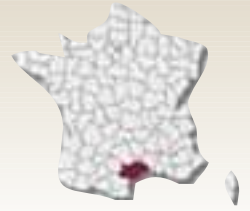
Diagnostic paysager en vue d'une nouvelle réglementation des boisements. A l'origine, des conflits sont nés entre agriculteurs et forestiers autour de la gestion de territoires enrichés dans le Morvan.

## RÉSULTAT

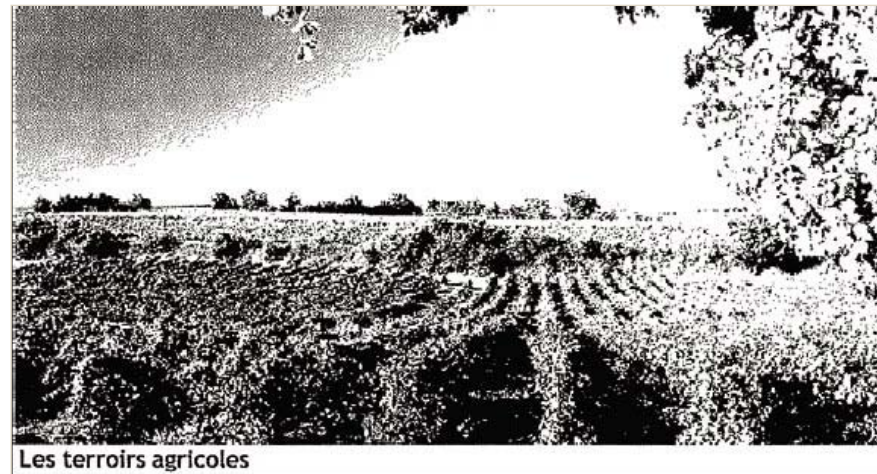
Une des huit communes concernées a mis en place une nouvelle réglementation des boisements. La lourdeur des aménagements fonciers freine cependant la démarche.

Pour aller plus loin :  
[www.archi.fr/CAUE\\_58](http://www.archi.fr/CAUE_58)

# Des hameaux agricoles pour réduire le mitage



- ◆ **Lieu** : essentiellement zone littorale de l'Hérault
- ◆ **Porteur** : DDAF de L'Hérault
- ◆ **Partenaires** : DDE, Communes, CDJA, Chambre d'Agriculture, SAFER, Sociétés d'aménagement
- ◆ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > Outils d'aménagement foncier et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : urbanistes, techniciens foncier, expertises juridiques...



**Contact :**  
Monsieur Hervé Durif  
DDAF de l'Hérault. [herve.durif@agriculture.gouv.fr](mailto:herve.durif@agriculture.gouv.fr)  
Tél. 04 67 34 29 07

## Des hameaux agricoles pour réduire le mitage

♦ **Public concerné** : élus et agriculteurs

♦ **Méthode** : il s'agit d'offrir des parcelles viabilisées :

- à des prix intermédiaires entre foncier agricole et foncier constructible,

- en limite de village et proches de zones agricoles dans le cadre de la création ou l'extension d'un hameau isolé,

- assez grandes pour accueillir maison d'habitation et hangar agricole.

La demande des agriculteurs est évaluée dans un premier temps, puis la mise en œuvre de l'opération foncière et des aménagements est réalisée.

♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2004

### OBJECTIF

Favoriser le maintien et le développement des exploitations agricoles en mettant en place des solutions permettant la construction de bâtiments agricoles sans encourager la spéculation foncière.

Recherche de moyens juridiques pour conserver durablement le caractère agricole de secteurs convoités du fait de leur proximité maritime.

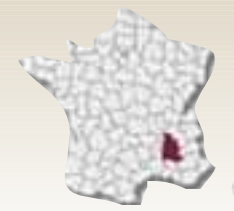
### RÉSULTAT

Choix de zones prévues pour des hameaux agricoles.

### Pour aller plus loin :

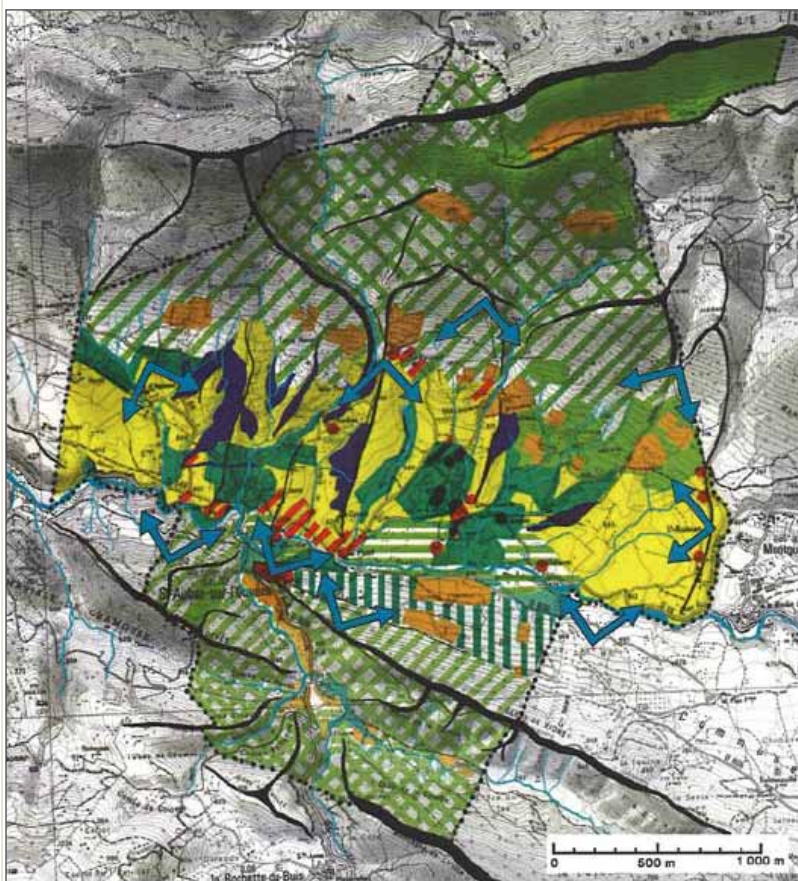
Le dossier "parcours à la construction en zone agricole-Hérault" élaboré par le Groupe de Travail Urbanisme et Agriculture est en ligne sur le site de la Préfecture de l'Hérault . Il est accessible sur la page d'accueil du site (<http://www.herault.pref.gouv.fr/accueil.htm>) et dans les "Grands dossiers", rubrique "Environnement" ([http://www.herault.pref.gouv.fr/grandsdossiers/index\\_environnement.shtm](http://www.herault.pref.gouv.fr/grandsdossiers/index_environnement.shtm)).

# Aménagement foncier et paysage

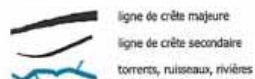


## structure du paysage, ambiances et visions

Etude préalable à la réalisation d'un aménagement foncier à Saint-Aubin-sur-l'Ouvèze



### ELEMENTS STRUCTURANTS DU RELIEF



### PAYSAGES NATURELS



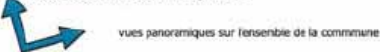
### PAYSAGES CULTIVES



### PAYSAGES CONSTRUITS



### VISIONS LOINTAINES REMARQUABLES



- ◆ **Lieu** : Département de la Drôme
- ◆ **Porteur** : Conseil Général de la Drôme
- ◆ **Partenaires** : DDAF, Chambre d'Agriculture, ADASEA
- ◆ **Type d'action** : Etudes et démarches globales > Outil d'aménagement foncier et paysage
- ◆ **Echelle géographique** : départementale
- ◆ **Compétences mobilisées** : CAUE, techniciens du service agriculture du CG

### Contact :

Robert Pleyne  
CAUE de la Drôme  
Tél 04 75 79 04 03  
rp-caue@dromenet.org

suite

## Aménagement foncier et paysage

- ♦ **Public concerné** : la société en général et les agriculteurs en particulier
- ♦ **Méthode** : conformément au Code Rural, les études préalables aux opérations d'aménagement foncier comportent plusieurs volets : paysage, environnement, agricole, foncier et hydraulique. Ce qui implique une équipe pluridisciplinaire traitant l'ensemble de ces aspects. Une répartition en deux lots est prévue :  
*Lot N°1.* Une pré-étude d'aménagement foncier (PEAF) comportant deux points essentiels : a) établissement d'un état initial de la situation agricole, économique, foncière, ainsi que des équipements publics ruraux ; b) proposition d'un ensemble de recommandations à la CCAF, Commission Communale d'Aménagement Foncier, afin de lui permettre de se prononcer sur l'opportunité d'un Aménagement Foncier et d'en définir le périmètre.

*Lot N°2.* Tranche ferme. L'état initial du site et de son environnement.

Cette étude doit permettre à la CCAF

- de se prononcer sur les éléments paysagers caractéristiques et fondateurs dont la destruction sera interdite et de préciser les dispositions qu'elle entend mettre en œuvre pour satisfaire aux principes de la loi sur l'eau,
- de proposer la liste des parcelles pouvant faire l'objet de l'application de l'article L242-11 du Code Rural et des mesures compensatoires qui leur seraient applicables,
- de permettre au préfet d'établir la liste des communes sur lesquelles l'enquête relative au périmètre se déroule, ainsi que les prescriptions à respecter lors de l'élaboration du projet d'aménagement foncier.

*Lot N° 2.* Tranche Conditionnelle . Etude d'impact et assistance au projet.

La réalisation de cette tranche est subordonnée au choix de la CCAF.

De façon générale, le Conseil général insiste sur l'importance du recueil des informations sur le terrain en liaison avec les acteurs de ce territoire.

Pour chaque étude le titulaire présentera les diverses méthodologies de collectes des données, de leur traitement et de leur interprétation, ainsi que pour la présentation du rapport. Chaque thématique doit être restituée dans un contexte plus général et intégrer les diverses études antérieures existantes. Les documents de planification tels que PLU, SCOT, SSC, zones protégées, plans de paysage, sans oublier les diverses chartes existantes d'environnement ou de pays et autres documents tels que SDAGE et le SAGE. Le diagnostic dressé doit fournir une photographie la plus complète possible du territoire étudié, à l'instant donné et mettre en évidence les dynamiques en cours, qu'elles soient "favorables" ou "défavorables".

- ♦ **Mode de financement** : Conseil Général
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : Cahier des charges des futurs aménagements fonciers.
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2005

### OBJECTIF

Entrer dans les études d'aménagement foncier par la problématique paysagère. Dans l'élaboration des études d'aménagement foncier, en plus des approches strictement agricoles, techniques et statistiques, on s'appuiera sur une analyse paysagère permettant de donner un état des lieux complet du territoire étudié.

Cette connaissance de la situation permettra de faire ressortir les enjeux croisés, qu'ils soient agricoles, forestiers (friches, limitations de boisement etc.) et ceux liés au développement urbain (économie du foncier).

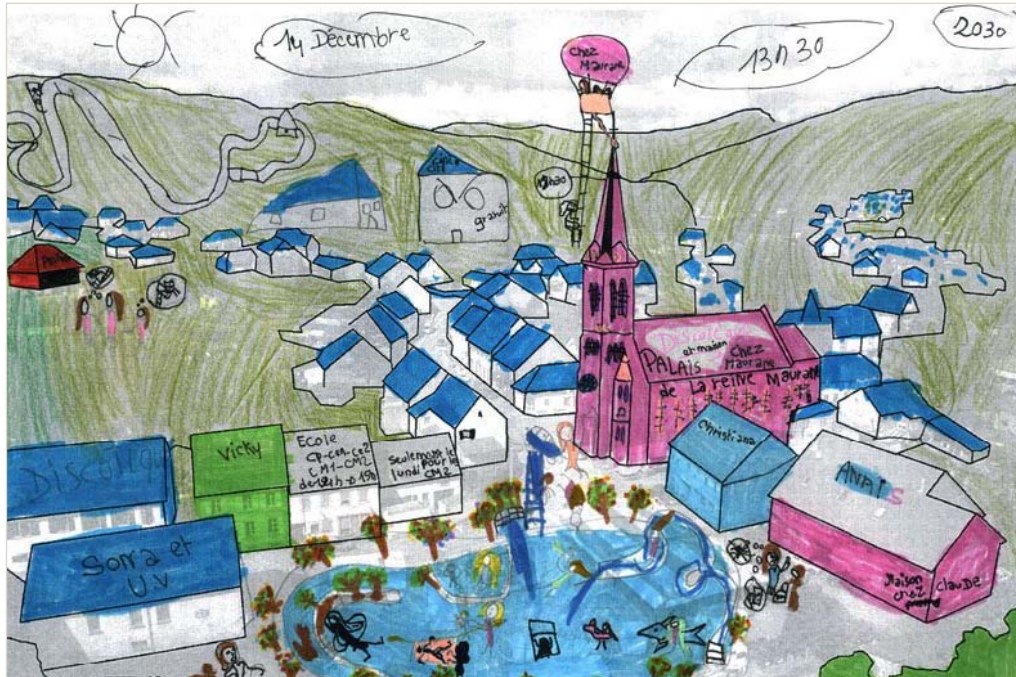
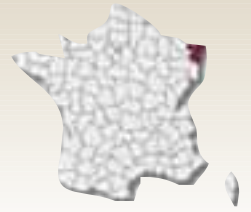
L'approche paysagère servira de fil conducteur à la recherche de la cohésion territoriale attendue par la collectivité.

Ainsi les actions d'aménagement foncier, qui auront à être définies, reposeront sur une base large et complète, intégrant les diverses préoccupations d'un développement durable, qu'elles soient paysagères, environnementales, agricoles et forestières etc.

### RÉSULTAT

Etudes de l'aménagement foncier en cours sur la commune de St Auban-sur-l'Ouvèze.

# Penser le territoire par le paysage



- ◆ **Lieu** : périmètre de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche, Bas - Rhin
- ◆ **Porteur** : Communauté de Commune de la Haute-Bruche
- ◆ **Partenaires** : Conseil Régional, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, DDAF...
- ◆ **Type d'action** : Actions concrètes > Opération d'ensemble
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : animateur de développement local, paysagistes...



CC de la Haute Bruche



## Contact :

Jean Sébastien Laumond, CC de la Haute-Bruche  
 147, Grande Rue - 67130 Schitmeck  
 cc.hautebruche@wanadoo.fr  
 Tél. 03 88 97 86 20

## Penser le territoire par le paysage

- ♦ **Public concerné** : propriétaires, élus, agriculteurs et progressivement toute la population
- ♦ **Méthode** : mobilisation des propriétaires fonciers pour créer des associations foncières pastorales permettant de réouvrir les fonds de vallées, installation d'agriculteurs pour entretenir les espaces défrichés, amélioration de la qualité des villages et mobilisation des acteurs ruraux pour engager des actions de développement économique.
- ♦ **Mode de financement** : Leader, CTE, MAE ( Mesures Agri-Environnementales), crédits régionaux et départementaux.
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : CD Rom, présentant la vallée, faisant le bilan des actions engagées et mobilisant la population pour définir ses projets dans un contexte nouveau marqué par le développement de la pression urbaine venant de Strasbourg.
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 20 ans d'actions persévérantes

### OBJECTIF

Réouvrir le fond des vallées enrésinées et engager une politique de développement local fondée sur la reconquête des paysages.

### RÉSULTAT

Une amélioration visible de la qualité des paysages et du cadre de vie grâce à :

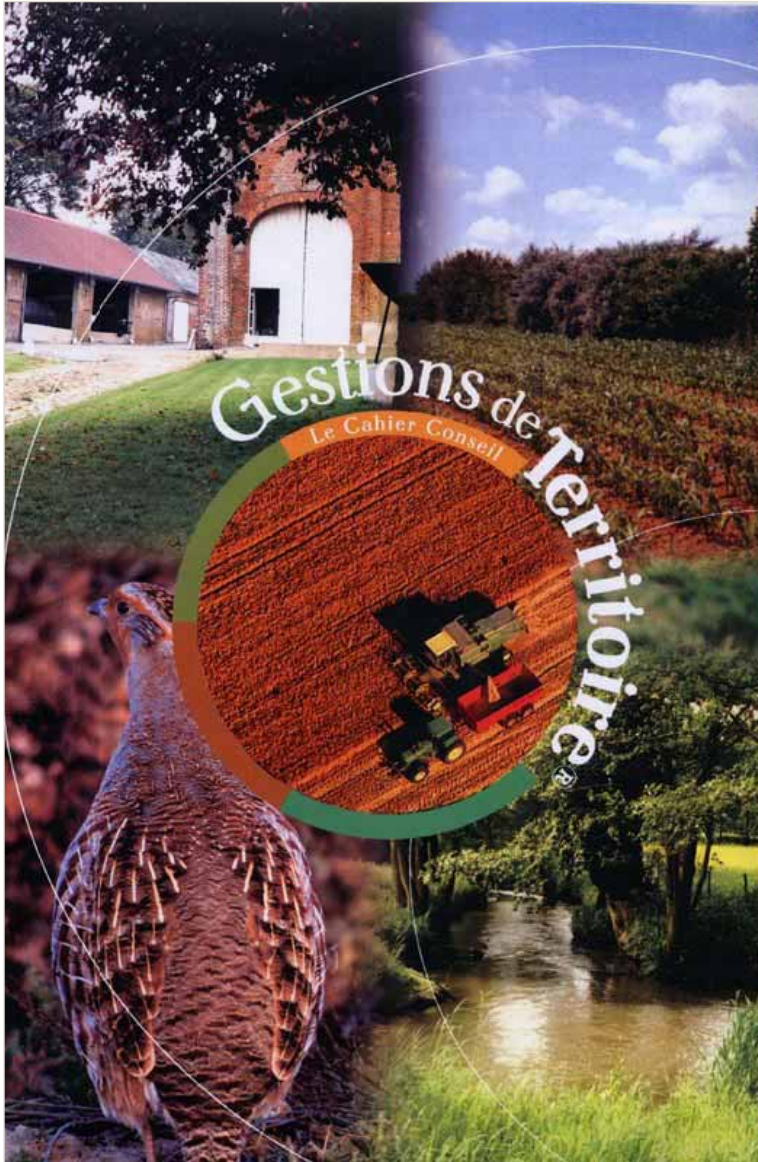
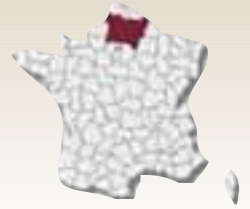
- la mise en place d'une vingtaine d'associations foncières pastorales AFP,
- la création d'une ferme relais,
- la mise en place de troupeaux collectifs,
- la réhabilitation d'usines textiles abandonnées,
- de nombreuses installations d'agriculteurs.

**Suites, effets indirects** : une évolution positive de la valeur du capital foncier qui s'est traduit par la relance du marché foncier et du développement économique dans les villages . Cette évolution pouvant conduire à de nouvelles menaces paysagères dues à la pression de l'urbanisation, la définition de nouvelles priorités est en cours.

### Pour aller plus loin :

organisation d'un colloque « Penser le territoire par le paysage, vingt ans de politique de paysage », les 23 et 24 mars 2006

# La réussite des contrats "gestion de territoire"



- ◆ **Lieu** : exploitations agricoles de Picardie
- ◆ **Porteur** : Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie
- ◆ **Partenaires** : Conseil Régional, Fédérations des chasseurs, Conservatoire des sites naturels, Picardie Nature, DIREN, CRPF ...
- ◆ **Type d'action** : Action concrète > Opération d'ensemble
- ◆ **Echelle géographique** : régionale
- ◆ **Compétences mobilisées** : agriculteurs, conseillers agricoles, forestiers, techniciens cynégétiques, environnementalistes, paysagistes...

**Contact :**

Régis Wartelle, Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie  
19 bis, rue Alexandre Dumas  
80096 Amiens Cedex 3  
Tél. 03 22 33 69 54  
[r.wartelle@picardie.chambagri.fr](mailto:r.wartelle@picardie.chambagri.fr)



## La réussite des contrats "gestion de territoire"

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs
- ♦ **Méthode** : en s'appuyant sur des exemples concrets, une mobilisation des agriculteurs volontaires pour signer des contrats « Gestions de Territoire » comportant, dans une approche globale, la plantations de haies, une bonne localisation de la jachère, la mise en place de bandes enherbées, de bosquets, de mares, etc...,  
Regroupement de ces agriculteurs dans un réseau permettant d'améliorer la circulation de l'information, de promouvoir plus largement cette démarche, d'évaluer les résultats des aménagements effectués et de valoriser ce travail.
- ♦ **Mode de financement** : fonds propres des partenaires, subventions du Conseil Régional de Picardie et de l'Europe (FEOGA Garantie)
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : lettre d'information, logiciel d'aide au diagnostic, panneaux et nombreuses plaquettes.
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2001 - 2006.

### OBJECTIF

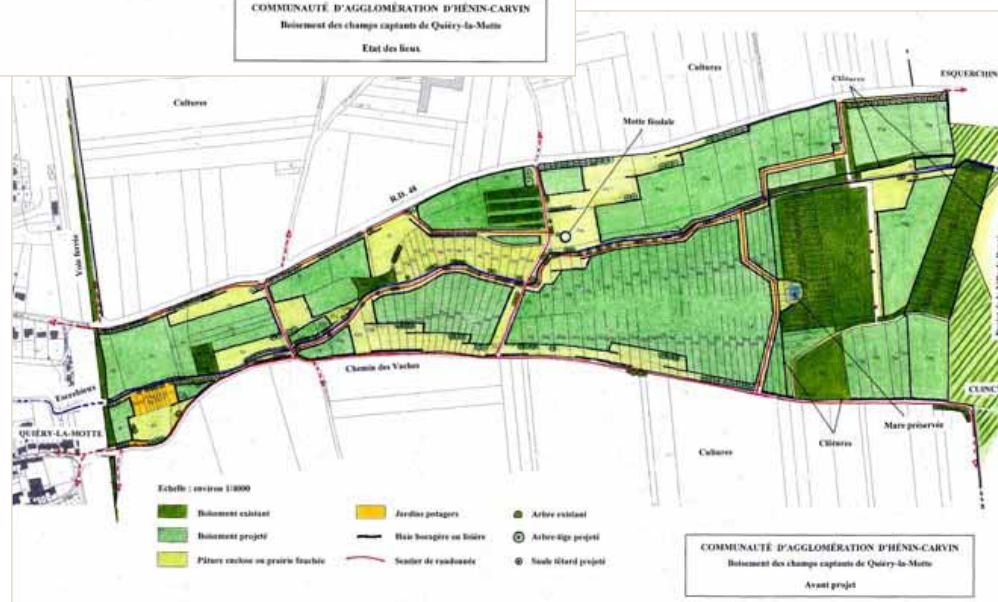
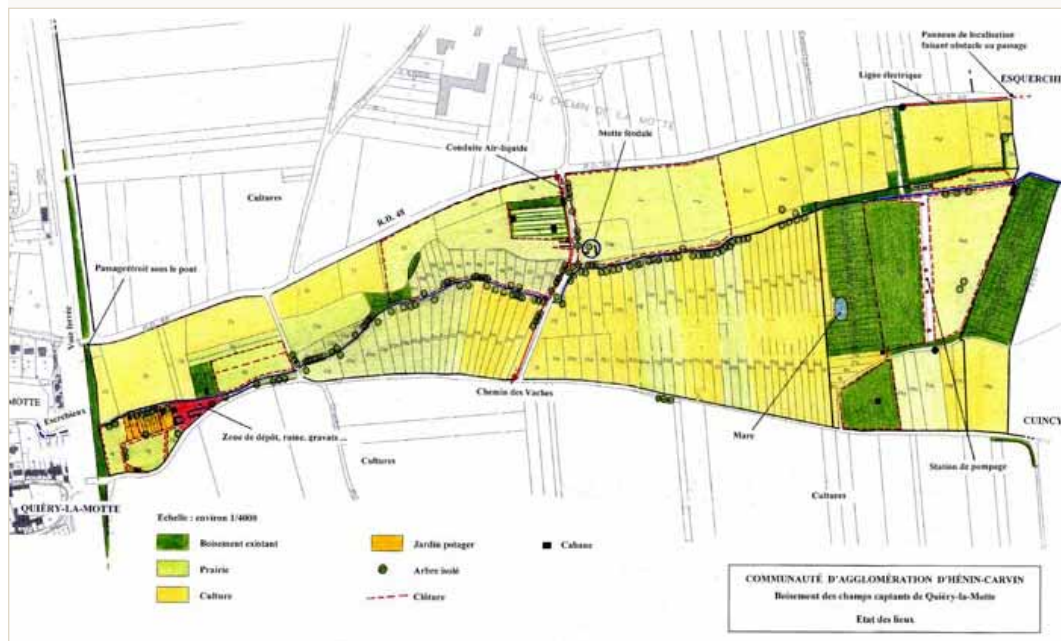
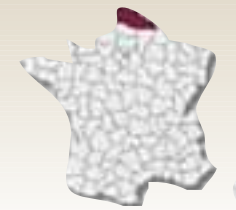
Adopter une gestion agri - environnementale et paysagère des territoires. réaliser avec les agriculteurs des aménagements de l'espace et engager des pratiques agricoles permettant d'assurer au mieux les fonctions agronomiques, écologiques, cynégétiques et paysagères de ce territoire, tout en permettant une bonne rentabilité des systèmes d'exploitation mis en place.

### RÉSULTAT

- Plus de 200 contrats « Gestions de Territoire » signés en 5 ans,
- plus de 1500 agriculteurs ont implanté des jachères environnement faune sauvage et des haies,
- organisation de journées d'information et d'un colloque régional en 2006 avec le conservatoire des sites naturels de Picardie,
- opérations de communication au Salon de l'Agriculture et nombreux articles dans la presse.

**Suites, effets indirects** : développement d'un partenariat avec les chasseurs, les forestiers, les écologistes et les élus locaux.

# Boisements paysagers et captages d'eau potable



- ◆ **Lieu** : commune de Quiéry-la-Motte (62)
- ◆ **Porteur** : Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin , ONF
- ◆ **Partenaires** : Agence de l'eau, Région Nord-Pas de Calais, Communauté d'agglomération
- ◆ **Type d'action** : Action concrète > Opération d'ensemble
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : paysagiste, forestier

**Contact :**  
 Franck Ansart  
 Communauté d'Agglo  
 Tél. 03.21.79.13.79  
[franck.ansart@agglo-henin-carvin.fr](mailto:franck.ansart@agglo-henin-carvin.fr)

Serge Aubépart  
 ONF Lille  
 124 rue Henri Loyer BP46  
 59004 Lille Cedex  
 Tél. 03 20 74 66 22  
[serge.aubepart@onf.fr](mailto:serge.aubepart@onf.fr)

## Boisements paysagers et captages d'eau potable

- ♦ **Public concerné** : communauté d'agglomération propriétaire du site, habitants (sentier paysager et eau potable), agriculteur
- ♦ **Méthode** : analyse du site et des lignes de force du paysage, analyse du fonctionnement des sols et des végétaux, rédaction d'un cahier des charges pour l'entretien et la gestion du site
- ♦ **Mode de financement** : Agence de l'eau Artois-Picardie (foncier), Région Nord-Pas de Calais, Communauté d'Agglomération.
- ♦ **Documents ou supports réalisés** : « Avant-projet de boisement des champs captants de Quiéry-la-Motte ».
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 2003-2006

### OBJECTIF

Sur 45 ha de terres agricole situées dans un périmètre de protection immédiat de captage d'eau souterraine, réaliser un avant-projet pour protéger la ressource en eau et contribuer à la valorisation paysagère du site. Contexte de plateaux à l'agriculture intensive avec petite vallée composée de cultures, pâtures et boisements de peupliers.

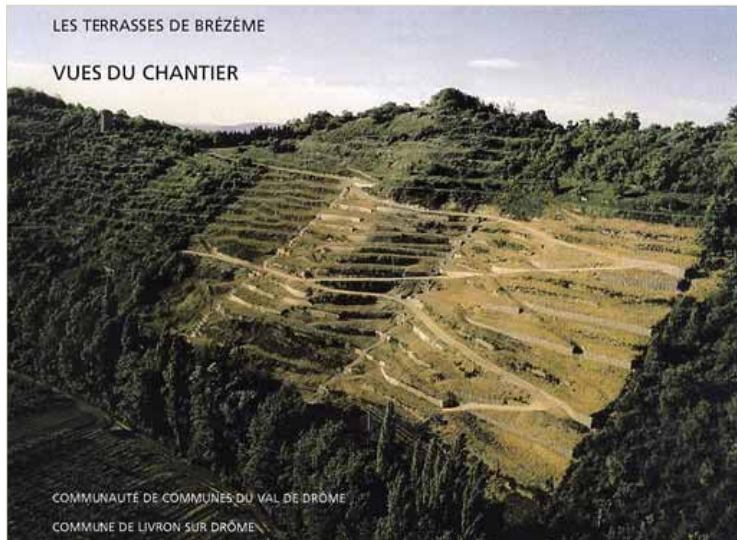
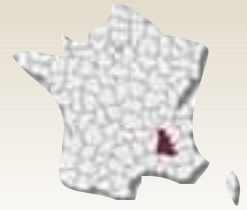
### RÉSULTAT

Création d'une ambiance bocagère avec un équilibre entre zones boisées et prairies (8 km de haies-lisières), création d'un boisement sur 25 ha et de prairies sur 5 ha. Diversification des essences arborées excluant l'utilisation des peupliers au profit de la végétation naturelle locale. Création d'un réseau de sentiers sur 2,4 km, reliant deux villages (Quiéry la Motte et Esquerchin). Absence d'intrants chimiques dans la réalisation et la gestion à venir. Intervention d'un agriculteur pour l'entretien mécanique des espaces ouverts et l'exportation des produits de fauche.

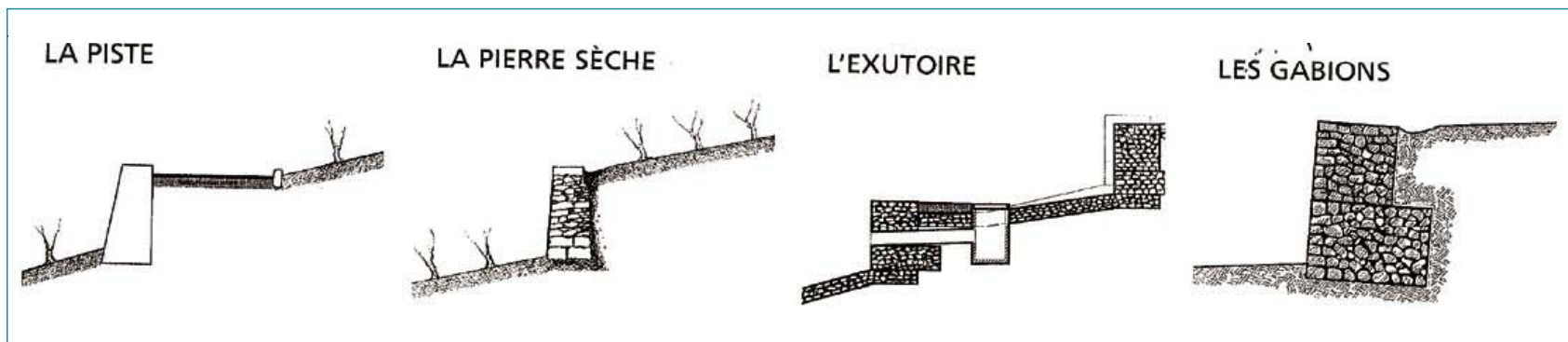
### Pour aller plus loin :

Une action similaire a été élaborée depuis sur 80 ha, par la Ville de Douai sur une commune voisine à Esquerchin/Cuincy, dans le département du Nord (située en limite départementale).

# Aménagement de terrasses viticoles AOC Brézème Livron



- ◆ **Lieu** : commune de Livron (Drôme)
- ◆ **Porteur** : Communauté de Communes du Val de Drôme
- ◆ **Partenaires** : propriétaires vignerons
- ◆ **Type d'action** : Actions concrètes > Action sur les structures paysagères
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : CAUE de la Drôme (Assistance à maîtrise d'ouvrage), architectes paysagistes, entreprises de travaux publics



**Contact :**

Katia Sigg Agence Paysages  
12 Rue Général Grenier 84800 Avignon  
contact@agence-paysage.fr

# Aménagement de terrasses viticoles

## AOC Brézème Livron

♦ **Public concerné** : viticulteurs, habitants, touristes

♦ **Méthode** : l'originalité de cette opération vient de ce qu'elle a été confiée à un bureau d'études paysagiste qui a utilisé une approche paysagère en préalable à la mise en œuvre du projet dans ce secteur de forte pente où la mise en culture brutale, aurait déclenché une érosion importante.

La nécessité de maîtriser celle-ci a été un enjeu très fort du projet qui a été croisée avec deux autres enjeux, la mise en culture et l'accessibilité du site et des terrasses.

D'où la mise en place d'une piste d'accès général et de distribution de chaque terrasse ; la mise en œuvre de deux exutoires en gabions captant les eaux et la reconstruction des murets de pierres sèches à partir de l'existant. L'impact paysager de ces aménagements a été pris en compte pour choisir la technique la mieux adaptée.

♦ **Mode de financement** : fonds FEDER, Etat fond d'aménagement et développement du territoire, Conseil Régional Rhône-Alpes, Conseil Général de la Drôme et viticulteurs

♦ **Documents ou supports réalisés** : étude du projet d'aménagement

♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 1999 - 2002

### OBJECTIF

Réhabiliter des terrasses enfrichées pour y cultiver de la vigne en secteur AOC.

### RÉSULTAT

Plantations de pieds de vigne sur échelas, Syrah pour le rouge et Marsanne pour le blanc. L'aide à cette remise en état a été décisive pour imaginer un changement de paysage. D'un coteau de friches, on a fait renaître, sous une forme nouvelle, le vignoble en terrasses d'autrefois.

Dans le cas où ce coteau serait resté en l'état, à terme c'était le retour graduel vers le stade climacique de la végétation, offrant au regard un paysage de végétation naturelle. Le choix du vignoble a été déterminé par :

- le classement déjà ancien en AOC,
- la volonté de produire, là, un vin de qualité,
- les aides qui ont permis d'aller plus loin dans la mise en place de conditions plus favorables pour réaliser murets et drains nécessaires.

Donc deux paysages étaient possibles : la friche ou la culture en terrasses, le vignoble sur "restanques" a été choisi.

# Jachères fleuries



- ◆ **Lieu** : Département du Loir et Cher
- ◆ **Porteur** : Fédération Départementale des Chasseurs
- ◆ **Partenaires** : Conseil Général, Chambre d'Agriculture, Pays
- ◆ **Type d'action** : Action concrète > Action sur les structures paysagères
- ◆ **Echelle géographique** : locale
- ◆ **Compétences mobilisées** : chasseurs, agriculteurs, apiculteurs, entreprises de semences



Guy Pindon FDC 41

**Contact :**

guy.pindon@club.fr fédération départementale des chasseurs  
36, rue des Laudières BP 68 41 353 Vineuil cedex  
Tél. 02 54 50 01 60

## Jachères fleuries

♦ **Public concerné** : agriculteurs, chasseurs, grand public.

♦ **Méthode** :

- mobilisation de quelques agriculteurs volontaires,
- suivi technique approfondi pour le choix des semences et la mise en œuvre des chantiers,
- actions de communication en direction des chasseurs, des agriculteurs et du grand public,
- extension progressive du nombre d'expérimentateurs.

♦ **Mode de financement** : contrats jachère environnement faune sauvage gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs

♦ **Documents ou supports réalisés** : dépliants-échantillons de graines, plaquette « contrat vert » distribués par la Fédération Départementale des Chasseurs ou téléchargeable sur [www.pacte41.com](http://www.pacte41.com) ou [www.chasseursducentre.fr](http://www.chasseursducentre.fr)

♦ **Durée ou périodicité de l'action** : depuis 2000 et non limité dans le temps

### OBJECTIF

- Améliorer le paysage routier et l'environnement rural en utilisant l'obligation de laisser des terres en jachères pour mettre en place des bandes enherbées fleuries le long des routes,
- améliorer les relations entre agriculteurs, chasseurs et grand public,
- apporter nourriture et couvert à la faune sauvage,
- donner une image positive des agriculteurs et des chasseurs.

### RÉSULTAT

- 8 agriculteurs volontaires en 2000, 1<sup>er</sup> année d'expérimentation, 187 agriculteurs en 2006,
- 19 parcelles de bandes fleuries soit 13 ha en 2000, 254 parcelles de bandes fleuries soit 121 ha en 2006,
- très nombreux reportages dans la presse et les autres médias prouvant l'intérêt suscité par cette démarche,
- nombreuses visites organisées pour des groupes d'agriculteurs, de chasseurs, de scientifiques, de scolaires.

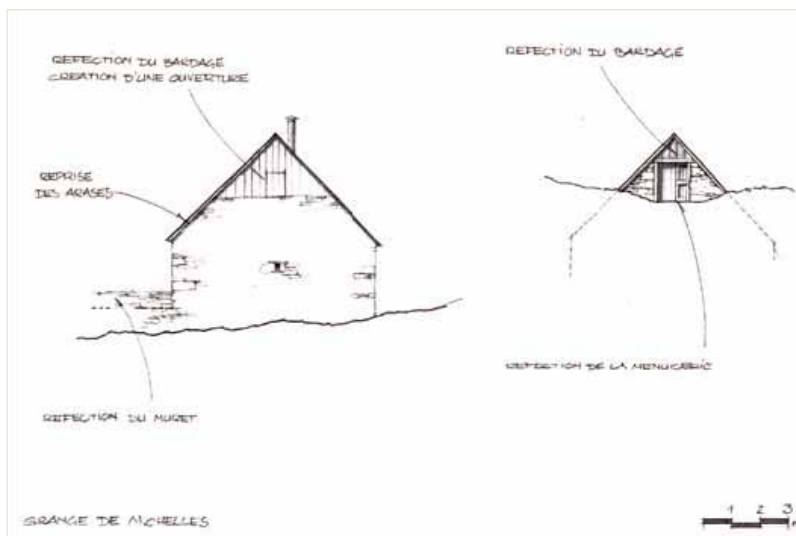
### Pour aller plus loin :

projet de développement de parcelles fleuries à vocation principalement paysagère sur 45 communes viticoles confrontées à la déprise agricole suite à l'arrachage de vigne (2006 - 2009)

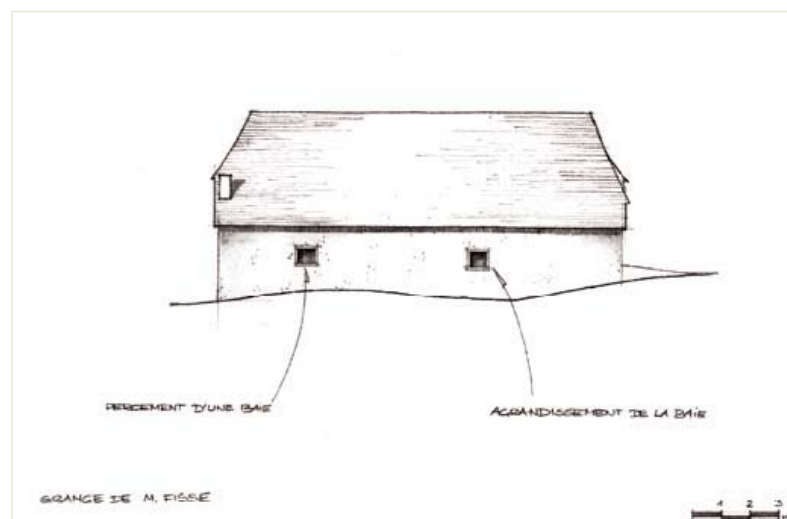
# Restauration de granges foraines à usage agricole



- ♦ **Lieu** : pâtures d'estives des zones intermédiaires de la région agricole de la Montagne de Bigorre (Hautes-Pyrénées)
- ♦ **Porteur** : DDAF des Hautes-Pyrénées
- ♦ **Partenaires** : DDAF, CAUE, ADASEA, PNP (Parc National des Pyrénées)
- ♦ **Type d'action** : actions concrètes de terrain > Actions sur les bâtiments agricoles
- ♦ **Echelle géographique** : locale
- ♦ **Compétences mobilisées** : architectes, paysagiste, agriculteurs



CAUE 65



**Contact :**  
Richard FAUGERE et Marc Fily  
DDAF des Hautes-Pyrénées. Tel. 05 62 44 59 15



## Restauration de granges foraines à usage agricole

- ♦ **Public concerné** : agriculteurs et propriétaires de granges foraines
- ♦ **Méthode** : dans la dynamique de l'article 19 puis de l'OLAE Montagne de Bigorre, a été lancée une campagne de sensibilisation en faveur de la restauration des granges foraines à usage agricole, dans le respect des caractéristiques de ces bâtiments typiques. Dans ce cadre, un conventionnement a été conclu entre DDAF et CAUE, afin que ce dernier apporte, pour chaque projet, sa capacité d'analyse et des préconisations.
- ♦ **Mode de financement** : objectif 5b FEOGA, objectif 2 FEDER, FNADT, PNP (CPER)
- ♦ **Durée ou périodicité de l'action** : 1992 - 2002

### OBJECTIF

- Redynamiser l'utilisation des zones intermédiaires et des granges foraines, dans la logique de l'ancienne procédure Art. 19 puis de l'opération locale agrienvironnementale Montagne de Bigorre (1992-2002).
- Restaurer des granges foraines, en apportant la preuve qu'elles peuvent encore contribuer à un agro - pastoralisme moderne.
- Aboutir à des restaurations de qualité (matériaux, technique, esprit des lieux) grâce à l'appui du C.A.U.E. et en lien si possible avec une utilisation agricole.

### RÉSULTAT

Un grand nombre d'agriculteurs contactés et intéressés par la démarche. Des restaurations de qualité ont été réalisées sur les 3 grandes vallées des Hautes-Pyrénées (Gaves, Adour, Nestes) avec une obligation d'usage agricole durant 10 ans, sous peine de remboursement de la totalité de la subvention.

**Suites, effets indirects** : démarche lancée dans un contexte de scepticisme initial, qui s'est avérée positive tant par ses aspects quantitatifs que ses aspects pédagogiques : réaffirmer l'intérêt des granges, le lien étroit entre la grange et la parcelle, la compatibilité de la grange dans un élevage moderne, l'existence d'artisans aptes à mettre en œuvre les enduits à la chaux ou l'ardoise à clou.

**Freins** : montant élevé des travaux et financements publics difficiles à mobiliser.

# Un peu de recul ...

## 1 - La convention européenne du paysage

Par Claude JANIN Claude, laboratoire de recherche UMR-CNRS - PACTE-TERRITOIRES. Université Joseph Fournier, Grenoble

Les actions paysagères liant agriculture et paysage sont inscrites dans un mouvement plus large de politiques publiques s'intéressant de manière transversale au paysage. Celles-ci ont beaucoup évolué depuis deux décennies, suscitées par des attentes locales en matière de cadre de vie ou d'environnement ou impulsées par des dispositifs législatifs comme la Loi Paysage de 1993. Le 20 octobre 2000, le paysage a pris une dimension européenne grâce à la signature à Florence de la « Convention Européenne du Paysage », ratifiée par la France en 2005, qui a contribué à faire intégrer le paysage dans les règlements et procédures d'aménagement du territoire et notamment dans celles qui concernent plus particulièrement l'agriculture et la forêt (en France, la Loi d'Orientation Agricole en 2006, la Loi Forestière en 2001, la Loi pour le Développement des Territoires Ruraux en 2005, ...).

Le préambule de la Convention européenne du paysage indique :  
*« Le paysage... participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et (...) constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ; (...) concourt à l'élaboration des cultures locales et ... représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains*

*et à la consolidation de l'identité européenne ; (...) est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien ; (...) constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, et (...) sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun ».*

Le cadre et l'ambiance sont donnés. En affirmant le paysage comme porteur d'enjeux importants, la « Convention Européenne du Paysage » est novatrice en offrant une perspective globale et transversale du paysage comme cadre de vie, ressource pour l'économie, objet culturel. Elle insiste également sur la nécessité « d'objectifs de qualité paysagère » pour chaque territoire, l'aspect qualitatif étant intimement lié à l'aspect fonctionnel.

La convention souligne la responsabilité et le rôle des collectivités publiques pour élaborer et mettre en œuvre une « Politique du paysage » (qui) désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières « visant la protection, la gestion et l'aménagement du paysage » selon les définitions suivantes :

- « *Protection des paysages, comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et/ou de l'intervention humaine ;*
- *Gestion des paysages, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales économiques et environnementales ;*
- *Aménagement des paysages, comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages».*

*L'agriculture est concernée puisque la France s'est engagée, en signant la convention, à : “ intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelles, environnementales, agricoles...”.*

## 2 - Pour une prise en compte du paysage dans la politique de l'Office National des Forêts

Par Peter BREMAN, Direction de l'environnement et du développement durable Mission « paysages et société ». ONF

Aux côtés de la production et de la protection, les fonctions sociales et culturelles de la forêt, et donc du paysage forestier, constituent une préoccupation sans cesse grandissante pour les forestiers.

Si les termes « esthétique » et « pittoresque » étaient jadis couramment employés pour parler de lieux bien particuliers, la notion plus générale (et sans jugement de valeur a priori) de « paysage » appliquée à la forêt est plus récente. Les premiers travaux en ce sens datent de 1970. Cependant, le lien entre ces fonctions et le paysage n'était jusqu'à un passé encore récent, pas évident pour tous.

Il est ici question des forêts publiques, où le paysage constitue la base de toute action en faveur du public. Cela concerne l'accueil actif et aussi - souvent d'une façon très importante - l'accueil passif, ou indirect. De très nombreuses personnes, en effet, perçoivent la forêt à plus ou moins grande distance, comme participant à leur cadre de vie, sans pour autant la fréquenter.

Ce serait une erreur d'oublier que plus de 80 % de la population française - et européenne - vit désormais en milieu urbain ! C'est dire l'importance. Cela donne une toute autre dimension aux fonctions habituellement attribuées à la forêt.

### ... Pourquoi prendre en compte le paysage ?

La prise en compte du paysage s'impose, notamment en milieu naturel, comme une des réponses à la demande sociale, notion éminemment complexe.

L'ONF a opté pour une approche paysagère globale, celle du paysagisme d'aménagement qui permet de prendre en compte l'aspect visuel sensible qui reflète l'originalité, l'esprit des lieux d'un paysage, au même titre que les aspects fonctionnels (techniques et économiques) et écologiques.

La politique de l'ONF est en accord avec la Convention européenne du paysage, qui donne ainsi une base légale, traduite dans les directives et schémas régionaux d'aménagement, dans les aménagements forestiers comme dans la gestion forestière au quotidien.

### ... Comment prendre en compte le paysage ?

Avant d'agir, il faut d'abord analyser et comprendre les demandes et les besoins, tels qu'ils s'expriment. Les informations issues de la recherche sur la demande sociale (enquêtes, observations du comportement, ...) sont ensuite traduites en documents et outils d'aide à la décision, en opérations exemplaires ou innovantes à caractère pédago-

gique. La démarche est complétée par un programme de formation professionnelle de plusieurs niveaux, mis en œuvre depuis 1989. A ce jour, plus de 4 500 forestiers ont suivi au moins une session de formation professionnelle "paysage".

### ... Qui intervient dans la prise en compte du paysage ?

Les forestiers de tous niveaux jouent chacun un rôle dans la prise en compte du paysage. Afin d'aider les gestionnaires, l'ONF a créé en 1993 une « mission paysage » rattachée à sa direction générale. Elle a pour objectifs principaux, outre la recherche, la mise au point d'outils et la formation professionnelle, l'appui technique aux services de terrain. Elle assure également l'animation du « réseau paysage » créé en 1991 qui compte actuellement 52 membres à l'échelle nationale.

### ... Où et à quel moment intervient la prise en compte du paysage ?

Elle doit intervenir systématiquement en amont des travaux, au moment de la conception de l'aménagement forestier, qui détermine périodiquement pour une forêt donnée, à partir d'études approfondies, les objectifs de sa gestion à moyen et long terme et le programme de toutes les interventions souhaitables pendant une durée comprise entre 10 et 25 ans.

Dans ce cadre est réalisé notamment la carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères (éléments remarquables, points noirs, points d'observation privilégiés choisis d'un commun accord

avec nos partenaires - administration, collectivités, associations, chambres consulaires,... -). A partir de ces points d'observation est réalisée une carte de vision. Ensuite, ces points sont classés selon l'importance de leur fréquentation. La synthèse permet de distinguer différents niveaux d'exposition aux regards, différents niveaux de sensibilité paysagère.

Le forestier sait ainsi lorsqu'il a à intervenir dans quel niveau de sensibilité paysagère se situe sa zone d'intervention. Il prendra alors les mesures qui s'imposent localement en fonction des enjeux.

### ... En quoi consiste la prise en compte du paysage ?

Les mesures sont fonction de principes de base issus d'un ensemble de critères d'appréciation du paysage mis en évidence lors d'études sociologiques et éthologiques. Les principes :

- aller dans le sens du naturel et donc respecter les lignes de force visuelle ainsi que l'échelle visuelle du paysage. Il s'avère alors nécessaire d'éviter les effets de contraste qui soulignent le caractère ostensiblement artificiel de certaines interventions.
- respecter, et si possible exalter, l'esprit des lieux en mettant en valeur, voire en scène, tout ce qui est représentatif du caractère intrinsèque de la forêt. Il peut s'agir de peuplements, d'éléments construits, de traces de l'Histoire, d'éléments naturels,
- favoriser une diversité perceptible par les publics en stimulant leur curiosité, en proposant une découverte progressive du milieu forestier dans son environnement. Cela implique de favoriser autant la perception de la forêt de loin que de près.

D'autres principes, moins facilement généralisables sont applicables à des milieux forestiers spécifiques tels que forêts périurbaines, forêts de protection, forêts méditerranéennes, forêts fortement perturbées par des phénomènes exceptionnels (incendies, tempêtes,...).

Les mesures concrètes sont notamment :

- le choix des formes et des dimensions des unités d'intervention, notamment en fonction de la distance de perception, les mesures en faveur de l'aspect des lisières et des zones de transition, comprenant la localisation et l'intégration optimale des voies d'accès (routes, chemins, sentiers),
- les mesures en faveur de l'aspect des lisières et des zones de transition, comprenant l'intégration optimale des voies d'accès (routes, chemins, sentiers),
- pour les zones les plus sensibles, le choix des essences et des traitements sylvicoles,
- la mise en œuvre de techniques spécifiques là où les enjeux le justifient (traitement des rémanents, engrillagement, cloisonnement,...),
- la résorption de points noirs.

En plus, d'autres mesures concrètes sont mises en œuvre dans le cadre de l'accueil du public et dans des milieux à valeur écologique remarquable, dans des sites classés proches des monuments historiques, ainsi que dans le cadre de la reconstitution des forêts gravement touchées par des phénomènes exceptionnels (incendies, tempêtes,...).

### ... En conclusion

La prise en compte du paysage dans l'aménagement et la gestion de la forêt est un objectif et un enrichissement nécessaires à la démarche pour une gestion durable. La carte des paysages remarquables et des sensibilités paysagères, outil d'analyse et de diagnostic, permet d'adapter les efforts à fournir aux enjeux. La prise en compte du paysage n'est jamais absente, même si les enjeux sont estimés faibles.

La seule réalisation de projets et leur bonne mise en œuvre ne sont pas suffisantes. Il est indispensable d'associer un public aussi large que possible aux choix et aux décisions.

Puisque, d'ores et déjà, il est acquis qu'il faut donner une place aux fonctions non marchandes de la forêt, dans lesquelles la qualité paysagère joue un rôle fondamental, le forestier doit activement contribuer au maintien et à l'amélioration du cadre de vie des générations futures. C'est aussi le sens de la Convention européenne du paysage.

### 3 - La relation « agriculture forêt paysage » : le témoignage CAUE

Par Jean-Louis BLARD, paysagiste conseil au CAUE de la Drôme

#### ... Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement

Les CAUE ont pour objet la promotion de la qualité de l'Architecture, l'Urbanisme et l'Environnement. Ce sont des organismes issus de la loi du 3 janvier 1977 qui leur a confié des missions de service public, dans un cadre et un esprit associatif :

- conseiller,
- informer, sensibiliser,
- former.

Les particuliers, les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les organismes et les professionnels du cadre de vie, de l'aménagement, les scolaires aussi, sont les bénéficiaires dans les territoires de l'action du CAUE. Lieu de connaissance, de médiation, d'expertise en AUE, il agit en toute indépendance par rapport aux enjeux, notamment financiers. Ni arbitre ni censeur, le CAUE est un artisan du dialogue nécessaire à la qualité et à l'économie d'un projet et accompagne la maîtrise d'ouvrage avec un souci de partage de la vision globale des problématiques. Il s'appuie pour cela sur ses compétences techniques et pluridisciplinaires qui procèdent aussi d'une approche culturelle et pédagogique. L'adéquation fondatrice des CAUE avec les principes de la décentralisation conforte chaque jour sa responsabilité dans l'édification de nos espaces quotidiens et exceptionnels.

Les CAUE œuvrent donc naturellement aux multiples interfaces où s'élabore le paysage. S'auto - saisissants de cette question pour alerter ou bien répondant à une demande, ils déploient des actions très variées :

- très en amont de l'acte paysager : information, aide à la décision, exposition, CD Rom de sensibilisation à la qualité paysagère, pré - diagnostic paysager, participation à l'élaboration de cahier des charges pour une étude paysagère, à un jury de sélection d'un bureau d'étude,
- contribution à un projet par des apports ponctuels qualitatifs, des questionnements, de la concertation autour de la question paysagère,
- en aval de la réalisation : suivi, évaluation de projet.

Les CAUE peuvent aussi accompagner une collectivité territoriale tout au long du processus de production du paysage ou plus globalement d'un projet de développement. Recherche et innovation sont également les clés de leur investissement de près de 30 ans sur cette question du paysage.

#### ... Une expérience de 30 ans dans les territoires

Depuis le cœur de la cité jusqu'aux espaces naturels dits « sensibles », les CAUE peuvent témoigner de l'évolution des connaissances, de la demande, du nombre et de la diversité des acteurs du paysage, des pratiques aussi.

▷ D'une inconscience, d'une insouciance du paysage à une pointilleuse crainte de sa perte.

Depuis des siècles, les agriculteurs et les sylviculteurs façonnent les paysages de la France. Premier pays touristique du monde, elle le doit notamment à l'attractivité de ses paysages. Les paysans français ont "fabriqué" le paysage rural sans le vouloir. Ce paysage est d'abord issu

de la nécessité de nourrir une population croissante et de choix économiques, ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas une culture paysanne paysagère. Le paysage est également le résultat de choix culturels et politiques. Dans les années 1980 commence à poindre un doute quant à la qualité des paysages construits par l'agriculture d'après guerre. 10 ans plus tard, les pratiques de l'agriculture intensive, de la monoculture, la disparition de certains modes culturels plus doux, inquiètent les pouvoirs publics, les élus et la société tout entière. S'en suit une frénésie de la (re)découverte du paysage et un cortège de mesures, lois, procédures en faveur de sa préservation. Le paysage apparaît comme la somme d'éléments concrets, physiques, géographiques et humains qui agissent et interfèrent de façon organique et vitale.

#### ▷ Du protectionnisme à un pouvoir fédérateur

Objet de ferveur protectrice ou d'élan créatif, le paysage est à la fois simple (« ce qui est vu ») et complexe (vu, mais par qui, d'où, à quel moment...), laquelle complexité est tempérée par sa prédisposition remarquable à la transversalité. Le paysage a ce mérite d'être le fait de tous et de chacun. Il fait partie du bien commun, pour lequel chacun, à son niveau, agit. Ainsi, le paysage attire, permet de rassembler les acteurs et fédère. Fort des connaissances amassées à son égard, le paysage est devenu une préoccupation sociale, culturelle et politique, jusqu'à devenir une question de société à laquelle les pouvoirs publics tentent de répondre.

Il est capable de capter toutes les énergies pour sa préservation ou sa création, fruits d'une recombinaison permanente. Il est intégré très en amont des actions et des procédures (diagnostic, ...). En ce début de XXIème siècle, la question du paysage fait l'objet de concertations croisées et une mise en scène de la responsabilisation de tous et de chacun devient possible.

#### ... Demain : mieux prendre en compte le paysage dans la phase prospective des projets

La société a donc accédé à une conscience qui la rapproche et la lie aux paysages. Elle se trouve en mesure d'exercer un droit de regard et d'exiger une prise en compte très en amont du paysage. Cette exigence place les deux familles d'acteurs agricole et forestiers, en première ligne car ils gèrent près de 80% du territoire. Aussi bien les Etats que l'Union Européenne, devraient s'employer à mener des actions « en réponse aux souhaits du public de jouir de paysages de qualité et de jouer un rôle actif dans leur transformation » (extrait de la Convention européenne du paysage). Mais cette société exprime des attentes de qualité pour son cadre de vie, en même temps qu'elle est à l'origine de dérèglements comme la disparition de terres agricoles au profit de l'urbanisation.

Ce paradoxe s'inscrit dans la nouvelle "donne" du développement, qui exige désormais, non seulement une prise en compte en amont, mais une prise en compte en aval de celui-ci.

L'enjeu de demain n'est plus tant l'expertise paysagère, la formalisation d'intentions paysagères, que notre capacité à projeter les conséquences, en termes paysagers, de nos actions économiques, sociales, urbaines. Pour bien faire le lien entre toutes les composantes du développement durable (besoin en surfaces constructibles et besoin en terres agricoles, en terrain forestier, besoin d'un cadre de vie pacifié...), pour faire des choix maîtrisés. C'est une question de sens et de viabilité globale des projets.



# En savoir plus...

*Orientations bibliographiques classées par date de parution.*

## Ouvrages généraux

- **Petit guide de l'observation du paysage**, sous la direction de Jean-Pierre Deffontaine, éditions Quae 2006
- **Pays et Paysages de France**, Jean Cabanel, photographies Raymond Sauvaire, éditions du Rouergue 2006
- **Manifeste pour les paysages**, collectif juin 2005 [www.manifestepourlespaysages.org](http://www.manifestepourlespaysages.org)
- **Patrimoine et Paysages, Guide pratique de l' élu**, ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation réédition 2005 avec chapitre sur l'agriculture
- **L'avenir des paysages de France**, Anne Fortier-Kriegel 318 p. Fayard 2005
- **La fin des paysages ? Livre Blanc**, Antoine de Boismenu 47p. 2004 [www.safer.fr](http://www.safer.fr)
- **Paysages en herbe**, Monique Toublanc DGER 296 p. Educagri éditions 2004
- **Le défi du paysage, un projet pour l'agriculture**, Les cahiers du paysage n°3 sous la direction d'Odile Marcel, Champ Vallon 2004.
- **Méthode pour les Atlas de paysages, enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux**,MEDD, 2004
- **Clefs pour le paysage**, Pierre Donadieu (avec M Perigord )- Paris : Ophrys, 2004
- **L'agriculture et la forêt dans le paysage**, manuel MAAPAR/DGFAR, 104 p. 2002 consultable sur le site [www.agriculture.gouv.fr/resources/environnement/paysages](http://www.agriculture.gouv.fr/resources/environnement/paysages)
- Avant propos et mise en contexte du dossier **"Politiques Publiques Paysagères et Parc Naturels Régionaux. Pour une évaluation"** Anne Sgard, Hervé Gumuchian 2002. Montagnes Méditerranéennes, n° 16, pp. 7-9
- **Politiques publiques et dynamiques des paysages au sud du Massif Central**, Robert Lifran et al. INRA-CEMAGREF-CIRAD 2003 [lameta@ensam.inra.fr](mailto:lameta@ensam.inra.fr)
- **Territoire du bocage, un paysage à lire**, textes réunis et présentés par Odile Marcel, Triages A&L, Ateliers/éditions Tarabuste, 2002
- **Agricultures, forêts et paysages**, Aménagement et nature n° 141, 125 p. juin 2001
- **Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats**, Bertrand Folléa MEDD 2001
- **Vives Campagnes**, sous la direction de Denis Chevallier, revue Autrement n° 141 juin 2001
- **Simulation paysagère : un modèle multi - agents pour prendre en compte les relations sociales**, C. Poix, Yves Michelin - 2000. [www.Cybergeopresse.fr](http://www.Cybergeopresse.fr) , article n°116, 12 p
- **Agriculteurs et paysages, dix exemples de projets de paysage en agriculture**, Régis Ambroise, François Bonneaud, Véronique Brunet-Vinck, 206 p. Educagri 2000

- **Convention Européenne du Paysage**, Conseil de l'Europe 2000 à consulter sur le site [www.coe.int/T/F/Cooperation culturelle/Environnement/Paysage/](http://www.coe.int/T/F/Cooperation_culturelle/Environnement/Paysage/)
- **Ecologie du paysage, concepts, méthodes et applications**, Françoise Burel et Jacques Baudry 360 p. Editions Tec&Doc 1999
- **Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ?**, Yves Michelin. Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif Central français). 1999. Article n° 116, 12 p.
- **Canevas des Paysages – Trouvez vos clés de lecture**, Claude Janin Publication ARELY. 1999
- **Les paysages ruraux européens, principes de création et de gestion**, Sébastien Giorgis, éditions du Conseil de l'Europe, 1995
- **La charte paysagère, outils d'aménagement de l'espace intercommunal**, Mairies-Conseils, FPNRF, 1995, La Documentation Française
- **Le paysage rural : la couleur de l'agricole, la saveur de l'agricole, mais que reste-il de l'agricole ?**, - Yves Lughinbul.-In : De l'agricole au paysage.- pp.27-44 Revue Études rurales, N.121-124, 1991 - 296 p.
- **Paysage et friche**, Jacques Sgard, Chambres d'Agriculture, juillet 1991
- **De l'agricole au paysage**, Revue Etudes rurales, N.121-124, janv.- déc. 1991 296 p. Ensemble d'articles réunis par Jacques Cloarec et Pierre Lamaison sur l'évolution du paysage agricole et la notion de paysage en espace rural ENSP, CDU
- **La France part en friche et alors ?**, dossier revue Métropolis, N.87, 1990.- 87 p.
- **Quelles sont les conséquences paysagères des friches agricoles ?** Une réflexion conduite par la mission du paysage et Jacques SGARD. ENSP. CDU
- **Comprendre un paysage**, Bernadette Lizet et François de Ravignan, éditions de l'INRA, 1987
- **L'atlas des paysages ruraux de France**, Brunet et al. Editions JP. De Monza, 19987
- **Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud**, sous la direction de Jean-Pierre Deffontaines, éditions de l'INRA, 1977, réédité 1993

## Forêt et paysage

- **Gérer les paysages forestiers – une approche élémentaire - une approche de bon sens**, Peter Breman Rendez-vous techniques de l'ONF n° 12. 2006
- **Gérer les forêts périurbaines**, Thierry Moigneu ONF 416 p. 2005
- **Les forestiers et la question du paysage - des bois Marmentaux à la forêt "paysagée"**, Philippe Deuffic, Revue Forestière Française LVII – 3-2005. 2005

- **Les lisières forestières. Le pourquoi et le comment des interventions en faveur du paysage**, Peter Breman, Rendez-vous techniques de l'ONF n° 4. 2004
- **Un guide paysager pour la forêt Limousine**, Christelle Gernigon cellule Forêt - Paysage du Limousin 172 p. ONF 2002
- **La gestion paysagère en forêt**, Forêt entreprise 64 p. n° 140 2001/4
- **Guide des traitements des paysages**, ONF Paris Classeur avec fiches illustrées, 1995
- **La vallée retrouvée**, CRPF Lorraine-Alsace 24 p. 1995

## Vigne et paysage

- **Paysages et architectures de vigne**, Pierres d'Angles 2006
- **La protection juridique des paysages viticoles en France, en Europe et dans le Monde**, Dorothée Franjus DESS Droit de la vigne et du vin 2004 Université du vin de Suze la Rouse 235p.
- **Les paysages culturels viticoles**, étude thématique ICOMOS dans le cadre du patrimoine mondial de l'UNESCO 175p. 2004 [www.icomos.org](http://www.icomos.org)
- **Paysages de vignes et de vins**, InterLoire, 316p. actes du colloque international de Fontevraud 2003
- **Paysages de vignobles en Languedoc Roussillon**, Sébastien Giorgis, Katia Sigg, Agence Méditerranéenne de l'Environnement, plaquette 64p. 2003
- **Le vignoble dans le paysage**, ITV et MAAPAR, plaquette 24 p. nov 2002 disponible à l'ITV
- **Patrimoine et paysages culturels**, éditions confluences, 350 p. actes du colloque de Saint-Emilion 2001

## Elevage et paysage

- **Paysages d'élevages, paysages d'éleveurs**, Institut de l'élevage MAP, 40 p. Technipel 2006 consultable sur [www.inst-elevage.asso.fr](http://www.inst-elevage.asso.fr)
- **Un sentier pastoral**, Jean-Pierre Deffontaines, Benoît Deffontaines Jean Riter DVD Educagriéditions, INRA éditions 2004
- **Bocage, regards croisés**, photographies de Jacques Vilet - Les cahiers de la compagnie du paysage numéro 2, 108p. 2004
- **Territoire du bocage, un paysage à lire** » Les cahiers de la compagnie du paysage n°1 éditions Tarabuste 202p. articles sous la direction d'Odile Marcel 2002

## Qualité des produits, qualité des paysages

- **AOC et Paysages**, INAO, MAP, consultable sur : agriculture.gouv.fr, ressource, environnement, paysage et architecture
- **Le piment d'Espelette, 2006, Le camembert, 2006, Le taureau de Camargue, 2005, « L'olive de Nyons, 2004, Le Beaufort, 2004**, collection "Un produit, Un paysage" Julie Deffontaines Editions de l'Épure.
- **Nouvelles Pyrénées , paysans, paysages, produits** Jean-Claude Flamant, photographies de Serge Thierry, 176 p. éditions Glénat 2003

## Approches territoriales

- **Le goût du Paysage rencontres 2004-2005**, PNR des Ballons des Vosges a.kleindienst@parc-ballons-vosges.fr 24 p. 2006
- **Le paysage c'est l'affaire de tous ! 20 années d'actions paysagères en Haute-Bruche**, cédérom 2006 js.laumond.cc.haute-bruche@wanadoo.fr
- **Agriculture et Paysage**, actes des rencontres de Saint-Amarin 2004 PNR des Ballons des Vosges et association agriculteurs et paysages
- **Paysages et agriculture dans les Alpes du Nord**, Emmanuel Guisepelli et Philippe Fleury GIS Alpes du Nord 2003
- **Mobilisation d'acteurs et significations différenciées des politiques publiques paysagères. L'exemple du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche**, Emmanuel Roux et Romain Lajarge - 2002. Montagnes Méditerranéennes, n° 16, pp. 51-77.
- **Le paysage dans un projet de territoire, démarche et méthode expérimentée en Limousin**, ENITAC, CA Haute-Vienne, CNRS-CRE-NAM, DATAR, 2002
- **Le paysage dans les espaces agricoles franciliens**, IAURIF 112p. Laure de Biasi mars 2002.
- **Gérer les paysages de montagne pour un développement concerté et durable**, Actes du colloque 2002 CEP Florac
- **Agricultures et environnement** » CD-Rom Educagri éditions 2001 plan de paysage dans les Pyrénées audoises mené par des agriculteurs
- **Le paysage, lieu de concertation pour l'aménagement**. Claude Janin in "Représentations spatiales et développement territorial : regard critique sur des pratiques de chercheur" - Editions Scientifiques Hermès - 2001
- **Les Paysages Ligériens**, actes du colloque organisé par Etudes Ligériennes les 29, 30 et 31 mars 2001
- **Pour nos paysages**, Chambre d'agriculture des Ardennes et Centre d'Initiation à la Nature de La Neuville aux Haies, plaquette 1996

## Structures paysagères

- **Paysages de bocage, Paysages de zones humides, Terrasses agricoles, Chemins de l'eau, Pré bois du massif jurassien**, plaquettes 42 p. Collection expérimenter pour agir FPNRF MAP, 2000
- **Paysages de marais**, sous la direction de Pierre Donadieu, éditions de Mpnza, 1995
- **Paysages de terrasses**, Régis Ambroise, Pierre Frapa, Sébastien Giorgis, éditions Edisud, 1989, réédité 1993

## Architecture des bâtiments agricoles

- **Site internet Agriculture et architecture**. Réalisation CAUE du Loiret, ministère de l'agriculture et ministère de la culture. Consultable sur : [architecturesagricultures.fr](http://architecturesagricultures.fr)
- **Architecture contemporaine et agriculture, 50 bâtiments agricoles ayant fait l'objet d'une démarche architecturale**, 2004 consultable sur le site [www.agriculture.gouv.fr/ressources/environnement/paysages](http://www.agriculture.gouv.fr/ressources/environnement/paysages)
- **Maisons Paysannes de France**, dossier sur les bâtiments agricoles contemporains n° 147 2003
- **Qualité architecturale des bâtiments agricoles**, plaquette 52p. MAAPAR 2003 consultable sur le site [www.agriculture.gouv.fr/ressources/environnement/paysages](http://www.agriculture.gouv.fr/ressources/environnement/paysages)
- **La ferme réinventée** Patrimoine de Loire-Atlantique, Edition du Conseil Général de Loire-Atlantique 158 p. 2001
- **Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de ferme**, Marie-Noëlle Buchou, Marie-Hélène Loze, Anne Velche supplément au n° 860 de Chambres d'Agriculture nov 1997, APCA, FNCAUE, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 40 p.

## Travaux d'étudiants

### Ateliers de 4° année ENSP

- **Diversité et continuité pour affirmer la vallée à l'échelle du val de Clouère (86)**, Clément Bollinger, Antoine Bozec, Nicolas Rouillard, encadrés par Monique Toublanc et Anne Velche, 2006
- **Prise en compte du paysage par les agriculteurs selon les systèmes de production choisis**, Laurence Chatard, Cerise Rolin, Karine Val, encadrées par Monique Toublanc et Anne Velche, 2004
- **Etude paysagère et remembrement pour la déviation d'Aire sur l'Adour**, Ludivine Baruton, Soazig Damay, Christine de Novion, encadrées par Michel Corajoud et Monique Toublanc, 2003

- **Méthodologie d'approche du projet de paysage dans un territoire de grandes cultures**, Loïc Bonin, Zoé Dauer, Rabia Mghaieth, Armelle Poumailloux, encadrés par Michel Corajoud et Monique Toubanc, 2002

### Diplômes de paysagiste

- ENSNP de Blois. **Agriculture, quels paysages pour quels projets ? Une ferme en question Vernand**, Rémi Janin sous la direction de Chilpéric de Boiscuillé 2006

- ENSP Versailles. **Prendre l'Erm, pour un nouveau paysage du pâturage sur le Causse d'Anglars**, Jérôme Classe sous la direction de Valérie Labarthe 2005

- EAP de Bordeaux. **Itinérance un voyage paysagiste en agriculture**, Dominique Henry sous la direction de Serge Briffaud 2004

- INH d'Angers. **Paysage et élevage : apports d'une réflexion paysagère dans les systèmes et les pratiques d'élevage**, Viviane de Montaigne 2004

## Groupes de travail

- **Groupe Paysage de l'ITV et charte de Fontevraud**

Responsables : joel.rochard@itvfrance.com. aurelie.lasnier@itvfrance.com

laidet@mission-valdeloire.fr

- **Agriculture et Paysage**, Programme ACTA et CASDAR

Managé par l'Institut de l'Elevage, l'ITV aurelie.lasnier@itvfrance.com et anne.guillaumin@inst-elevage.asso.fr

# Acteurs et lexique

## Liste des organismes agricoles et forestiers

### Administration

- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales, 78, rue de Varenne 75 349 Paris 07 SP
- CGAAER (Conseil général de l'agriculteur, de l'alimentation et des espaces ruraux) 251, rue de Vaugirard – 75732 Paris Cedex 15 et 140 bis, rue de Rennes – 75006 Paris
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de la Nature et du Paysage, 20 avenue de Ségur 75007 Paris  
[www.environnement.gouv.fr](http://www.environnement.gouv.fr)

### Etablissements d'enseignement agricole et forestier

- Bergerie National de Rambouillet. CEZ. 78120 Rambouillet
- Centre d'Expérimentation Pédagogique. Florac 9, rue Célestin Freinet 48400 Florac
- Ecole Nationale de Formation Agronomique. BP 87 31326 Castanet-Tolosan Cedex
- Ecole Nationale du Génie Rural Et de la Forêt. 19, avenue du Maine 75007 Paris
- Ecole Nationale Ingénieurs Travaux Agricoles de Bordeaux. 1, cours Général de Gaulle. 33170 Gradignan
- ENITA Clermont-Ferrand, Marmilhat. 63370 Lempdes
- Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes. 65, rue de Saint-Brieuc 35042 Rennes Cedex
- Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier. 2, Place Viala 34000 Montpellier
- Institut National Agronomique Paris – Grignon. Rue Claude Bernard 75005 Paris

### Etablissements d'enseignement du paysage

- Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux Domaine Raba Cours de la Libération 33400 Talence
- Ecole Nationale Supérieure du Paysage. 10, rue du maréchal Joffre 78000 Versailles
- Ecole Nationale Supérieure de la Nature et des Paysages. 5, rue des Grands Champs 41000 Blois
- Institut National de l'Horticulture. Rue le Nôtre 49045 Ahgers

## **Etablissements publics**

- CNASEA (Centre national aménagement structure exploitations agricoles). 8 place Maison Dieu 87000 Limoges
- Conservatoire du littoral. 36 quai d'Austerlitz 75013 Paris
- ONCFS (Office national de la chasse et de la faune sauvage). Domaine de Saint - Benoît , 5 rue de St Thibault Auffargis 78610 Le-Perray- en-Yvelines
- ONF (Office national des forêts). Direction générale, Direction de l'écologie et du développement durable. 2, avenue Saint Mendé. 75 570 Paris Cedex 12.

## **Organismes Professionnels Agricoles et Forestiers**

- APCA (Assemblée permanente des chambres d'agriculture). 9, avenue Georges V 75008 Paris
- CNJA (Centre national de jeunes agriculteurs). 14, rue de la Boétie. 75008 Paris
- FNCUMA (Fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole). 49, avenue de la Grande Armée 75016 Paris
- FNSAFER (Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) 3, rue de Turin 75008 Paris
- FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitations agricoles) 9, rue de la Baume 75008 Paris

## **Instituts techniques et de recherche**

- CEMAGREF (Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement). Parc de Tourvoie, BP 44, 92163 Antony Cedex
- IDF (Institut pour le développement forestier) 23, avenue Bosquet 75007 Paris
- IE (Institut de l'Elevage) 149, rue de Bercy 75008 Paris
- ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique) 149 rue de Bercy 75595 Paris Cedex 12
- INAO (Institut national de l'origine et de la qualité). 138 avenue des Champs Elysées 75008 Paris
- INRA (Institut national de la recherche agronomique) .147 rue de l'Université 75007 Paris
- ITV (Institut technique de la vigne et du vin) 17, rue Jean Chandon Moët BP 20046 51202 Epernay Cedex

## **Associations et réseaux professionnels**

- CNPPF (Conseil National de la Propriété Forestière de France). 47, rue de Chaillot 75116 Paris
- FNCOFOR (Fédération Nationale des Communes Forestières de France). 13, rue du Grand Bertrand 75007 Paris
- FNE (France nature environnement). Siège administratif 6, rue Dupanloup 45000 Orléans et Siège social Muséum National d'Histoire Naturelle 57, rue Cuvier 75231 Paris Cedex 05
- UNEP (Union nationale des entreprises du paysage). 10, rue Saint-Marc, 75002 Paris



## Organismes non agricoles et non forestiers, intervenant dans le domaine du paysage sur ses parties agricoles et forestières

- FNCAUE (Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) 20, 22 rue du commandeur 75014 Paris
- FPNRF (Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France) 9, rue Christiani 75018 Paris

### Lexique

APCA	Assemblée permanente des chambres d'agriculture
CA	Chambre d'agriculture
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CG	Conseil général
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
DDAF	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE	Direction départementale de l'équipement
DIREN	Direction régionale de l'environnement et la nature
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
ITV	Institut français de la vigne et du vin
ONF	Office national des forêts
ONIFLHOR	Office national interprofessionnel des fruits, légumes et horticulture
PNR	Parc naturel régional

# Les CAUE

un réseau au service de la qualité du cadre de vie et du développement des territoires

## Répertoire national

- 01** **CAUE de l'Ain** - *Président : Alexandre Tachdjian - Directrice : Nicole Singier*  
34 rue du Général Delestraint, 01000 Bourg-en-Bresse - Tél : 04 74 21 11 31 - Fax : 04 74 21 98 41  
courriel : [contact@caue-ain.com](mailto:contact@caue-ain.com) - Site : [www.caue-ain.com](http://www.caue-ain.com)
- 02** **CAUE de l'Aisne** - *Président : Jean-Claude Dumont - Directeur : Gérard Faivre*  
34 rue Sérurier, 02000 Laon - Tél : 03 23 79 00 03 - Fax : 03 23 23 47 25  
courriel : [caue02@tiscali.fr](mailto:caue02@tiscali.fr)
- 03** **CAUE de l'Allier** - *Président : Yves Simon - Directrice : Jocelyne Lamboley*  
14 rue Jean Jaurès, 03000 Moulins - Tél : 04 70 20 11 00 - Fax : 04 70 20 64 28  
courriel : [caue03@wanadoo.fr](mailto:caue03@wanadoo.fr) - Site [www.caue03.com](http://www.caue03.com)
- 05** **CAUE des Hautes-Alpes** - *Président : Jean-Yves Dusserre - Directrice : Chantal Eymeoud*  
L'Archevêché BP 55, 05202 Embrun Cedex - Tél : 04 92 43 60 31 - Fax : 04 92 43 53 75  
courriel : [caue05@wanadoo.fr](mailto:caue05@wanadoo.fr)
- 06** **CAUE des Alpes-Maritimes** - *Président : Bernard Asso - Directeur : Pierre-Jean Abraini*  
26 quai Lunel, 06300 Nice - Tél : 04 92 00 38 38 - Fax : 04 92 00 38 30  
courriel : [caue06@aol.com](mailto:caue06@aol.com)
- 07** **CAUE de l'Ardèche 07** - *Président : Jean-Claude Tournayre - Directeur : Patrick Fifre*  
6 cours du Palais, B.P. 101, 07001 Privas cedex - Tél : 04 75 64 36 04 - Fax : 04 75 64 01 30  
courriel : [caue-07@wanadoo.fr](mailto:caue-07@wanadoo.fr)
- 09** **CAUE de l'Ariège** - *Président : Guy Destrem - Directeur : Paul Hoyer*  
Hôtel du Département, B.P. 23, 09001 Foix - Tél. / Fax : 05 61 02 09 50  
courriel : [caue.ariège@wanadoo.fr](mailto:caue.ariège@wanadoo.fr) - Site: [www.caueariège.org](http://www.caueariège.org)

- 11 CAUE de l'Aude** - *Président : Michel Cornuet - Directeur : Pascal Desveaux*  
90 bis Avenue Pierre Sépard 11000 Carcassonne - Tél : 04 68 11 56 20 - Fax : 04 68 11 65 21  
courriel : aude.caue@wanadoo.fr Site : <http://aude.caue-lr.org>
- 12 CAUE de l'Aveyron** - *Président : Danièle Vergonnier - Directeur : Dominique Jacomet*  
Immeuble Sainte Catherine, place Sainte-Catherine, 12000 Rodez - Tél : 05 65 68 66 45 - Fax : 05 65 68 14 97  
courriel : caue-12@caue-mp.fr Site : [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)
- 13 CAUE des Bouches-du-Rhône** - *Président : Jocelyn Zeïtoun - Directeur : Jean-Louis Champsaur*  
35 rue Montgrand, 13006 Marseille - Tél : 04 96 11 01 20 - Fax : 04 91 33 42 49  
courriel : caue13@free.fr
- 14 CAUE du Calvados** - *Président : Ambroise Dupont - Directeur : Jean-Pierre Alliard*  
28 rue Jean-Eudes, 14000 Caen - Tél : 02 31 15 59 60 - Fax : 02 31 15 59 65  
courriel : caue14@wanadoo.fr Site : [www.caue14.fr](http://www.caue14.fr)
- 15 CAUE du Cantal** - *Présidente : Louis Galtier - Directrice : Marie-Françoise Christiaens*  
20 rue Guy-de-Veyre, 15000 Aurillac - Tél : 04 71 48 50 22 - Fax : 04 71 48 24 71  
courriel : caue.cantal@wanadoo.fr
- 16 CAUE de la Charente** - *Président : Didier Louis - Directeur : Dominique Roman*  
31 boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême - Tél : 05 45 92 95 93 - Fax : 05 45 95 51 74  
courriel : caue16@wanadoo.fr
- 17 CAUE de la Charente-Maritime** - *Président : Léon Gendre - Directeur : Jean-Michel Thibault*  
85 boulevard de la République 17076 La Rochelle Cedex 09 - Tél : 05 46 31 71 90 - Fax : 05 46 31 71 91  
courriel : caue17@wanadoo.fr
- 18 CAUE du Cher** - *Président : Jean-Pierre Magnoux - Directeur : Patrick de Gallard*  
27 boulevard de Strasbourg, 18000 Bourges - Tél : 02 48 50 75 18 - Fax : 02 48 50 16 98  
courriel : caue18@wanadoo.fr Site : [www.archi.fr/CAUE18/](http://www.archi.fr/CAUE18/)
- 19 CAUE de la Corrèze** - *Président : Pierre Gathier - Directeur : Stéphane Vallière*  
1 rue Félix-Vidalin, 19000 Tulle - Tél : 05 55 26 06 48 - Fax : 05 55 26 61 16  
courriel : caue.19@wanadoo.fr Site : [www.archi.fr/CAUE19/](http://www.archi.fr/CAUE19/)

- 20a** **CAUE de la Corse du Sud** - *Président : Pierre Paul Luciani - Directrice : Katia Maïboroda*  
30 cours Napoléon, 20000 Ajaccio - Tél : 04 95 21 19 48 - Fax : 04 95 21 17 84  
courriel : caue-2a@wanadoo.fr Site: www.caue-2a.com
- 20b** **CAUE de la Haute-Corse** - *Président : Jean-Marie Motroni - Directeur : Jean-Luc Simonetti-Malaspina*  
Immeuble l'Expo, Avenue de la Libération, 20600 Bastia - Tél : 04 95 31 80 90 - Fax : 04 95 31 54 80  
courriel : caue-2B@wanadoo.fr
- 21** **CAUE de la Côte d'Or** - *Président : Alain Houpert - Directeur: Félicien Carli*  
24 rue de la Préfecture, 21000 Dijon - Tél : 03 80 30 02 38 - Fax : 03 80 30 06 40  
courriel : info@caue21.asso.fr Site : www.caue21.asso.fr
- 22** **CAUE des Côtes d'Armor** - *Président : Loïc Raoult - Directeur : Henri Le Pesq*  
29 rue des Promenades, 22000 Saint-Brieuc - Tél : 02 96 61 51 97 - Fax : 02 96 52 01 70  
courriel : caue22@wanadoo.fr
- 23** **CAUE de la Creuse** - *Président : Jean-Luc Léger - Directeur : Monsieur Michel Manville*  
14, avenue Pierre Leroux BP 17 23 011 Guéret - Tél: 05.44.30.27.33. - Fax: 05.44.30.27.41.
- 24** **CAUE de la Dordogne** - *Président : Didier Vignal - Directeur : Gérard Duhamel*  
2 place Hoche, 24000 Périgueux - Tél : 05 53 08 37 13 - Fax : 05 53 04 59 95  
Courriel : courriel@cauedordogne.com Site : www.cauedordogne.com
- 25** **CAUE du Doubs** - *Président : Michel Bourgeois - Directeur : Dominique Tonal*  
14 passage Charles-de-Bernard, 25000 Besançon - Tél : 03 81 82 19 22 - Fax : 03 81 82 34 24  
courriel : caue25@wanadoo.fr Site: www.caue25.org
- 26** **CAUE de la Drôme** - *Président : Anne-Marie Reme-Pic - Directeur : Jean-Luc Piolet*  
44 rue des Faventines, B.P. 1022, 26010 Valence cedex - Tél : 04 75 79 04 03 - Fax : 04 75 79 04 17  
courriel : caue@dromenet.org - site : http://caue.dromenet.org
- 27** **CAUE de l'Eure** - *Président : Jean Louis DESTANS – Directeur : en cours de recrutement*  
Hôtel du Département  
Boulevard Georges Chauvin 27021 EVREUX Cedex

- 28 CAUE de l'Eure-et-Loir** - *Président : Dominique Leblond - Directeur : Samir Abdulac*  
6 rue Charles-Victor Garola, 28000 Chartres - Tél : 02 37 21 21 31 - Fax : 02 37 21 70 08  
courriel : [contact@CAUE28.org](mailto:contact@CAUE28.org) site: [www.caue28.org](http://www.caue28.org)
- 30 CAUE du Gard** - *Président : Yvan Verdier - Directeur : Alain Bourbon*  
11 place du 8 mai 1945, 30000 Nîmes - Tél : 04 66 36 10 60 - Fax : 04 66 84 02 10  
courriel : [caue30@wanadoo.fr](mailto:caue30@wanadoo.fr) Site : <http://gard.caue-lr.org>
- 31 CAUE de la Haute-Garonne** - *Présidente : Annie Maury - Directeur : Philippe Monmayrant*  
1 rue Matabiau, 31000 Toulouse - Tél : 05 62 73 73 62 - Fax : 05 62 73 73 68  
courriel : [caue@caue31.org](mailto:caue@caue31.org) Site : [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)
- 32 CAUE du Gers** - *Président : Gérard Fauqué - Directeur : Jean-Louis Paulet*  
29 chemin du Baron, 32000 Auch - Tél : 05 62 05 75 34 - Fax : 05 62 61 81 83  
courriel : [caue-32@caue-mp.fr](mailto:caue-32@caue-mp.fr) Site : [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)
- 33 CAUE de la Gironde** - *Président : Jacques Fergeau - Directeur : Jean-Guy Perrière*  
140 avenue de la Marne, 33700 Mérignac - Tél : 05 56 97 81 89 - Fax : 05 56 47 10 62  
courriel : [caue33@wanadoo.fr](mailto:caue33@wanadoo.fr) Site: [www.cauegironde.com](http://www.cauegironde.com)
- 34 CAUE de l'Hérault** - *Président : Frédéric Roig - Directrice : Brigitte Mas*  
19 rue Saint-Louis, 34000 Montpellier - Tél : 04 99 13 37 00 - Fax : 04 99 13 37 10  
courriel : [caueherault@caue34.fr](mailto:caueherault@caue34.fr) Site : <http://herault.caue-lr.org>
- 36 CAUE de l'Indre** - *Président : Serge Descout - Directeur : Alexandre Martin*  
23 rue du Mousseaux, 36000 Châteauroux - Tél : 02 54 27 37 37 - Fax : 02 54 08 64 71  
Courriel : [caue.36@free.fr](mailto:caue.36@free.fr)
- 38 CAUE de l'Isère** - *Président : Georges Bescher - Directeur : Serge Gros*  
22 rue Hébert, 38000 Grenoble - Tél : 04 76 00 02 21 - Fax : 04 76 15 22 39  
courriel : [info@caue-isere.org](mailto:info@caue-isere.org) Site : [www.caue-isere.org](http://www.caue-isere.org)
- 39 CAUE du Jura** - *Président : Denis Bailly-Maître - Directeur : Cyrille Merle*  
19 avenue Jean Moulin, BP80048, 39002 Lons le Saunier Cedex - Tél : 03 84 24 30 36 - Fax : 03 84 24 63 89  
courriel : [caue39@caue39.fr](mailto:caue39@caue39.fr)

- 40 CAUE des Landes** - *Président : Jean-Marie Boudey - Directeur : Jacques Duhart*  
3 place Francis Planté, 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 06 11 77 - Fax : 05 58 06 24 40  
courriel : caue.40@wanadoo.fr Site : www.caue40.com
- 41 CAUE de Loir-et-Cher** - *Président : Michel Leroux - Directeur : Emmanuel Brochard*  
1 avenue de la Butte, 41000 Blois - Tél : 02 54 51 56 50 - Fax : 02 54 51 56 51  
courriel : caue41@wanadoo.fr
- 43 CAUE de la Haute-Loire** - *Président : Michel Joubert - Directeur : Daniel Crison*  
Hôtel du Département, 1 place Monseigneur de Galard, B.P. 310, 43011 Le Puy en Velay Cedex  
Tél : 04 71 07 41 76 - Fax : 04 71 07 41 77  
courriel : c.a.u.e.43@wanadoo.fr
- 44 CAUE de la Loire-Atlantique** - *Président : Claude Naud - Directeur : Vincent Degrotte*  
25 rue Paul-Bellamy, 44000 Nantes - Tél : 02 40 35 45 10 - Fax : 02 40 35 30 60  
courriel : contact@caue44.com Site: www.caue44.com
- 45 CAUE du Loiret** - *Président : Marc Andrieu - Directrice : Isabelle Thauvel*  
6 quai Barentin, B.P. 1841, 45008 Orléans cedex 1 - Tél : 02 38 54 13 98 - Fax : 02 38 54 14 15  
courriel : caue45@wanadoo.fr Site: www.caue45.fr
- 46 CAUE du Lot** - *Président : Serge Despeyroux - Directeur : Joël Laporte*  
Cité des Tabacs, 304 rue Victor-Hugo, 46009 Cahors cedex - Tél : 05 65 30 14 35 - Fax : 05 65 22 18 12  
courriel : caue-46@caue-mp.fr Site www.caue-mp.fr
- 47 CAUE de Lot-et-Garonne** - *Président : Jean-Louis Confolent - Directeur : Paul Vo Van*  
Maison des Maires, 9 rue Etienne-Dolet, 47000 Agen - Tél : 05 53 69 42 42 - Fax : 05 53 69 42 41  
courriel : contact@caue47.com - Site : www.caue47.com
- 48 CAUE de la Lozère** - *Président : Pierre Morel A l'Huissier - Secrétaire générale : Morgane Costes*  
1 avenue Georges-Clémenceau, 48000 Mende - Tél : 04 66 49 06 55 - Fax : 04 66 49 32 70  
courriel : cauelozere@wanadoo.fr
- 49 CAUE de Maine-et-Loire** - *Président : Christian Gaudin - Directeur : Bruno Letellier*  
Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage  
312 avenue René Gasnier, 49100 Angers - Tél : 02 41 22 99 99 - Fax : 02 41 22 99 90  
courriel : contact@caue49.com Site : www.caue49.com

- 50 CAUE de la Manche** - *Président : Jean-Yves Guillou - Directeur : Patrick Opezzo*  
2 place du Général-de-Gaulle, 50000 Saint-Lô - Tél : 02 33 77 20 77 - Fax : 02 33 77 20 80  
courriel : courrier@caue50.fr Site: www.caue50.fr
- 52 CAUE de la Haute-Marne** - *Président : Antoine Allemeersch – Directrice administrative : Laurence Guillaumot*  
27 boulevard Gambetta, 52000 Chaumont - Tél : 03 25 32 52 62 - Fax : 03 25 02 37 16  
courriel : caue.52@wanadoo.fr
- 53 CAUE de la Mayenne** - *Président : Roger Guédon - Directeur : Jérôme Jacoutot*  
7 rue du Jeu-de-Paume, 53000 Laval - Tél : 02 43 56 41 79 - Fax : 02 43 67 05 71  
courriel : c.a.u.e.53@wanadoo.fr Site: www.caue53.com
- 54 CAUE de la Meurthe-et-Moselle** - *Président : Olivier Jacquin - Directeur : Jean-Marie Simon*  
Conseil Général - 48 rue du Sergent-Blandan, CO 19, 54035 Nancy Cedex - Tél : 03 83 94 51 78 - Fax : 03 83 94 51 79  
courriel : caue@caue54.cg54.fr Site: www.caue54.com
- 55 CAUE de la Meuse** - *Président : Olivier Chazal - Directrice : Catherine Seraine*  
3 rue François de Guise, BP 514, 55012 Bar le Duc - Tél : 03 29 45 77 68 - Fax : 03 29 45 77 69  
courriel : caue55@wanadoo.fr
- 56 CAUE du Morbihan** - *Président : Aimé Kergueris - Directeur : Jean-Michel Hervieux*  
5 rue du Commandant Charcot, 56000 Vannes - Tél : 02 97 54 17 35 - Fax : 02 97 47 89 52  
courriel : conseil@caue56.fr
- 57 CAUE de la Moselle** - *Président : Jean-Louis Chudz - Directrice : Marie-Sylvie Schmitt*  
29 rue des Murs, B.P. 54084, 57040 Metz Cedex 01 - Tél : 03 87 74 46 06 - Fax : 03 87 74 75 74  
courriel : contact@caue57.com - site : www.caue57.com
- 58 CAUE de la Nièvre** - *Président : Constantin Rodriguez - Directeur : Gérard Fontaine*  
3 rue des Trois-Carreaux, 58000 Nevers - Tél : 03 86 71 66 90 - Fax : 03 86 71 66 94  
courriel : caue58@wanadoo.fr Site: www.archi.fr/CAUE58
- 59 CAUE du Nord** - *Président : Serge Van der Hoeven - Directeur : Benoît Poncelet*  
98 rue des Stations, 59000 Lille - Tél : 03 20 57 67 67 - Fax : 03 20 30 93 40  
courriel : caue59@caue59.asso.fr Site : www.caue59.asso.fr

- 60 CAUE de l'Oise** - *Président : Gilles Masure - Directeur : Michel Quemener*  
La Cabotière, B.P. 439, 60635 Chantilly Cedex - Tél : 03 44 58 00 58 - Fax : 03 44 57 76 46  
courriel : caue60@wanadoo.fr - site : www.caue60.com
- 61 CAUE de l'Orne** - *Président : Jean-François de Caffarelli - Directrice : Mauricette Gilloury*  
54 rue Saint-Blaise, 61000 Alençon - Tél : 02 33 26 14 14 - Fax : 02 33 26 13 00  
courriel : caue.orne@wanadoo.fr
- 62 CAUE du Pas-de-Calais** - *Président : Jean-Pierre Corbisez - Directeur : Philippe Druon*  
43 rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9 - Tél : 03 21 21 65 65 - Fax : 03 21 21 62 56  
courriel : caue62@caue62.org Site: www.caue62.org
- 63 CAUE du Puy-de-Dôme** - *Président : Maurice Mestre - Directeur : Michel Astier*  
Maison de l'Habitat, 129 avenue de la République, 63100 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 42 21 20 - Fax : 04 73 93 27 64  
courriel : contact@caue63.com Site www.caue63.com
- 64 CAUE des Pyrénées-Atlantiques** - *Président : Jean-Louis Caset - Directeur : Didier Balardelle*  
22 ter, rue Jean-Jacques de Monaix, 64000 Pau - Tél : 05 59 84 53 66 - Fax : 05 59 84 22 31  
courriel : caue64@caue64.fr Site : www.caue64.fr
- 65 CAUE des Hautes-Pyrénées** - *Présidente : Josette Durrieu - Directeur : François de Barros*  
6 rue Eugène-Tenot, 65000 Tarbes - Tél : 05 62 56 71 45 - Fax : 05 62 56 71 43  
courriel : caue-65@caue-mp.fr Site : www.caue-mp.fr
- 66 CAUE des Pyrénées-Orientales** - *Président : Pierre Esteve - Directrice : Michèle Orliac*  
11 rue du Bastion Saint-Dominique, 66000 Perpignan - Tél : 04 68 34 12 37 - Fax : 04 68 34 80 90  
courriel : cauepo@wanadoo.fr
- 67 CAUE du Bas-Rhin**  
5 rue Hannong, 67000 Strasbourg - Tél : 03 88 15 02 30 - Fax : 03 88 21 02 75  
courriel : caue@caue67.com - Site : www.caue67.com
- 68 CAUE du Haut-Rhin** - *Président : François Tacquard - Directeur : Thierry Ubrich*  
31 avenue Clémenceau, 68000 Colmar - Tél : 03 89 23 33 01 - Fax : 03 89 23 04 53  
courriel : info@caue68.com Site : www.caue68.com



- 69 CAUE du Rhône** - *Président : Paul Delorme - Directrice : Catherine Grandin-Maurin*  
6 bis, quai Saint-Vincent, 69283 Lyon Cedex 01 - Tél : 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59  
courriel : caue69@caue69.fr - Site : www.archi.fr/CAUE69
- 70 CAUE de la Haute-Saône** - *Président : Paul Cheviet - Directrice : Christine Wenger-Bidoyen*  
2 rue des Ilottes, 70000 Vesoul - Tél : 03 84 96 97 77 - Fax : 03 84 76 08 64  
courriel : : CAUE70@wanadoo.fr
- 71 CAUE de la Saône-et-Loire** - *Président : Daniel Decerle - Directeur : Jacques Garnier*  
6 quai Jules-Chagot, 71308 Montceau-les-Mines Cedex - Tél : 03 85 69 05 25 - Fax : 03 85 69 05 30  
courriel : caue71@wanadoo.fr - site : www.archi.fr/caue71
- 72 CAUE de la Sarthe** - *Président : Fabien Lorne - Directeur : Nicolas Duverger*  
1 rue de la Mariette, 72000 Le Mans - Tél : 02 43 72 35 31 - Fax : 02 43 84 79 30  
courriel : caue.sarthe@wanadoo.fr - site : www.caue-sarthe.com
- 73 CAUE de la Savoie** - *Président : François Peillex - Directeur : Bruno Lugaz*  
2, rue de la Trésorerie BP 1802, 73018 Chambéry Cedex - Tél : 04 79 60 75 50 - Fax : 04 79 62 67 42  
courriel : caue.savoie@libertysurf.fr - site : www.cauesavoie.org
- 74 CAUE de la Haute-Savoie** - *Président : Georges Etallaz - Directeur : Arnaud Dutheil*  
6 rue des Alouettes, B.P. 339, 74008 Annecy Cedex - Tél : 04 50 88 21 10 - Fax : 04 50 57 10 62  
courriel : caue74@caue74.fr - site : www.caue74.fr
- 75 CAUE de Paris** - *Président : Pierre Mansat - Directeur : Guy Leray*  
32 boulevard Sébastopol, 75004 Paris - Tél : 01 48 87 70 56 - Fax : 01 48 87 00 45  
courriel : contact@caue75.com - site : www.caue75.com
- 76 CAUE de la Seine-Maritime** - *Président : Dany Minel - Directrice : Evelyne Forest*  
5 rue Louis-Blanc, B.P. 1283, 76178 Rouen Cedex 1 - Tél : 02 35 72 94 50 - Fax : 02 35 72 09 72  
courriel : caue@caue76.org - site : www.caue76.org
- 77 CAUE de la Seine-et-Marne** - *Président : Dominique Satiat - Directeur : Roger Desbiens*  
27 rue du Marché, 77120 Coulommiers - Tél : 01 64 03 30 62 - Fax : 01 64 03 61 78  
courriel : caue77@wanadoo.fr

- 78 CAUE des Yvelines** *Président : Alain Schmitz - Directrice : Elisabeth Rojat-Lefebvre*  
56 avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles - Tél : 01 39 07 78 66 - Fax : 01 39 50 61 60  
courriel : caue78@caue78.com - site [www.archi.fr/CAUE78/](http://www.archi.fr/CAUE78/)
- 79 CAUE des Deux-Sèvres** - *Président : Jacques Morisset - Directeur : Roland Council*  
15 rue Thiers, 79000 Niort - Tél : 05 49 28 06 28 - Fax : 05 49 28 22 90  
courriel : caue79@wanadoo.fr - site : [www.caue79.asso.fr](http://www.caue79.asso.fr)
- 80 CAUE de la Somme** - *Président : Hubert Henno - Directeur : Jean-Claude Gilbert*  
5 rue Vincent-Auriol, 80000 Amiens - Tél : 03 22 91 11 65 - Fax : 03 22 92 29 11  
courriel : caue80@caue80.asso.fr
- 81 CAUE du Tarn** - *Président : Jean Polisset - Directeur : Thomas Casel*  
188 rue Jarlard, 81000 Albi - Tél : 05 63 60 16 70 - Fax : 05 63 60 16 71  
courriel : caue-81@caue-mp.fr Site: [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)
- 82 CAUE du Tarn-et-Garonne** - *Président : Raymond Massip - Directeur : Philippe Pieux*  
64 rue de la résistance 82000 Montauban - Tél : 05 63 03 80 88 - Fax : 05 63 91 22 12  
courriel : caue-82@caue-mp.fr Site : [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)
- 83 CAUE du Var** - *Président : Philippe Goetz - Directeur : Daniel Brulhet*  
5 rue Racine, B.P. 5512, 83098 Toulon Cedex - Tél : 04 94 22 65 75 - Fax : 04 94 22 65 79  
courriel : caue.var@wanadoo.fr Site : [www.caue-var.fr](http://www.caue-var.fr)
- 84 CAUE de Vaucluse** - *Président : Michel Bayet - Directeur : Bruno Gallet*  
1 rue Mourre, 84000 Avignon - Tél : 04 90 13 49 50 - Fax : 04 90 88 20 81  
courriel : secretariat@caue84.fr Site: [www.caue84.fr](http://www.caue84.fr)
- 85 CAUE de la Vendée** - *Président : Joël Sarlot - Directeur : Marc Coutereel*  
16 cours Bayard, B.P. 685, 85017 La Roche-sur-Yon - Tél : 02 51 37 44 95 - Fax : 02 51 44 83 26  
courriel : caue85@caue85.com Site: [www.caue85.com](http://www.caue85.com)
- 87 CAUE de la Haute-Vienne** - *Président : Claude Bourdeau - Directeur : Robert Lacôte*  
1 rue des Allois, 87000 Limoges - Tél : 05 55 32 32 40 - Fax : 05 55 32 23 25  
courriel : caue87@wanadoo.fr

- 88 CAUE des Vosges** - *Président : Luc Gerecke - Directeur : Jean-Marie Grosjean*  
Conseil Général, 88088 Epinal Cedex 9 - Tél : 03 29 29 89 40 - Fax : 03 29 29 89 45  
courriel : caue88@cg88.fr
- 91 CAUE de l'Essonne** - *Président : Bruno Piriou - Directeur : Philippe Lecoy*  
Maison Départementale de l'Habitat, 1 Bd de l'Ecoute s'il pleut, 91035 Evry Cedex  
Tél : 01 60 79 35 44 - Fax : 01 60 78 45 81  
courriel : caue91@caue91.asso.fr - site : www.caue91.asso.fr
- 92 CAUE des Hauts-de-Seine** - *Président : Philippe Laurent - Directeur : Jean-Sébastien Soulé*  
Petit Château, 9 rue du Docteur-Berger, 92330 Sceaux - Tél : 01 41 87 04 40 - Fax : 01 46 60 55 88  
courriel : caue92@caue92.com - site : www.archi.fr/caue92
- 93 CAUE de la Seine-Saint-Denis** - *Président : Jean-Jacques Karman - Directeur : Jean-Michel Payet*  
2 bis rue Pablo Picasso, 93000 Bobigny - Tél : 01 48 32 25 93 - Fax : 01 48 31 15 36  
courriel : caue93@caue93.fr - site : www.caue93.fr
- 94 CAUE du Val-de-Marne** - *Président : Jean-Bernard Battesti - Directeur : Patrick Urbain*  
5 rue Carnot, 94600 Choisy-le-Roi - Tél : 01 48 52 55 20 - Fax : 01 48 53 55 54  
courriel : caue94@wanadoo.fr
- 95 CAUE du Val d'Oise** - *Président : Jean-Pierre Enjalbert - Directeur : Christian Faliu*  
Moulin de la Coulevre, Rue des Deux-Ponts, B.P. 163, 95304 Cergy Pontoise Cedex  
Tél : 01 30 38 68 68 - Fax : 01 30 73 97 70  
courriel : caue95@caue95.org Site: www.caue95.org
- 971 CAUE de la Guadeloupe** - *Président : Lurel Chonkel - Directeur : Jack Sainsily*  
9 rue Baudot, 97100 Basse-Terre - Tél : 05 90 81 83 85 - Fax : 05 90 81 74 76  
courriel : caue971@wanadoo.fr - Site www.caue971.org
- 972 CAUE de la Martinique** - *Président : Marcellin Nadeau - Directeur : Gilles Birota*  
31 avenue Pasteur, 97200 Fort-de-France - Tél : 05 96 70 10 23 - Fax : 05 96 60 52 76  
courriel : caue972@wanadoo.fr - site : www.caue-martinique.com

**973 CAUE de la Guyane** - *Président : nn - Directeur : Rémi Auburtin*  
13 avenue Léopold Heder, 97300 Cayenne - Tél : 05 94 31 42 82 - Fax : 05 94 30 51 82  
courriel : caue973@terresdeguyane.fr

**974 CAUE de la Réunion** - *Président : Daniel Gonthier - Directeur : François Guiot*  
12 rue Monseigneur de Beaumont, B.P. 868, 97477 Saint-Denis Cedex - Tél : 02 62 21 60 86 - Fax : 02 62 21 37 52  
courriel : courrier@caue974.com

### *Unions régionales et collèges nationaux*

**Aq Union régionale des CAUE - Aquitaine** - *Président : Jacques Fergeau - Contact : Céline Massa-Debeusscher*  
140 avenue de la Marne, 33700 Mérignac - Tél : 05 56 12 27 68 - Fax : 05 56 12 27 68  
courriel : urcaue.aquitaine@wanadoo.fr Site : www.urcaue-aquitaine.com

**Au Union régionale des CAUE - Auvergne** - *Président : Yves Simon - Contact : Jocelyne Lamboley*  
14 Cours Jean-Jaurès, 03000 Moulins - Tél : 04 70 20 11 00 - Fax : 04 70 20 64 28  
courriel : caue03@wanadoo.fr

**Bo Union régionale des CAUE - Bourgogne** - *Président : Daniel Decerle - Contact : Jacques Garnier*  
6 quai Jules Chagot, B.P. 225, 71308 Montceau-les-Mines Cedex - Tél : 03 85 69 05 25 - Fax : 03 58 69 05 30  
courriel : caue71@wanadoo.fr

**Ce Union régionale des CAUE - Centre** - *Président : Jean Pierre Magnoux - Contact : CAUE de l'Indre*  
23 rue de Mousseaux, 36000 Châteauroux - Tél : 02 54 27 37 37 - Fax : 02 54 08 64 71  
courriel : urcauecentre@free.fr

**idf Union régionale des CAUE - Ile-de-France** - *Président : Philippe Laurent*  
Contact : Maud Viennot, chargée de mission, de coordination et de communication  
CAUE 93, 2 bis rue Pablo Picasso 93000 Bobigny - Tél. 01 48 32 25 93  
courriel : contact@urcaue-idf.fr  
Présidence : Petit Château, 9 rue du Docteur-Berger, 92330 Sceaux - Tél : 01 48 32 40 80 - Fax : 01 48 31 15 36

**LR Collège régional des CAUE - Languedoc-Roussillon** - *Président : Michel Cornuet - Contact : en cours de recrutement*  
90 bis Avenue Pierre Sépard 11000 Carcassonne - Tél : 04 68 11 56 20- Fax : 04 68 11 65 21  
courriel : aude.caue@wanadoo.fr Site : www.caue-lr.org

- Lo** **Union régionale des CAUE - Lorraine** - *Président : Jean-Louis Chudz - Contact : CAUE de Meurthe-et-Moselle*  
Conseil Général, 48 rue du sergent Blandan CO 19 54035 Nancy cedex - Tél : 03 83 94 51 78 - Fax 03 83 94 51 79  
courriel : [contact@urcaue-lorraine.com](mailto:contact@urcaue-lorraine.com) Site : [www.urcaue-lorraine.com](http://www.urcaue-lorraine.com)
- MP** **Union régionale des CAUE - Midi-Pyrénées** - *Président : Serge Despeyroux - Contact : Philippe Labaume*  
5 Avenue Frizac, 31400 Toulouse - Tél : 05 34 41 39 59 - Fax : 05 34 41 39 51  
courriel : [ur@caue-mp.fr](mailto:ur@caue-mp.fr) Site : [www.caue-mp.fr](http://www.caue-mp.fr)
- PACA** **Collège technique régional des CAUE Provence Alpes Côte d'Azur** - *Président : Bernard Asso*  
*Contact : CAUE des Hautes-Alpes*  
L'Archevêché, Boîte Postale 55, 05202 Embrun Cedex - Tél : 04 92 43 60 31 - Fax : 04 92 43 53 75  
courriel : [caue05@wanadoo.fr](mailto:caue05@wanadoo.fr)
- PL** **Union régionale des CAUE - Pays de la Loire** - *Président : Daniel Cabaret - Contact : Amélie Decaux*  
Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage  
312 avenue René Gasnier, 49100 Angers - Tél : 02 41 22 99 91 - Fax : 02 41 22 97 60  
courriel : [urcaue.paysdelaloire@wanadoo.fr](mailto:urcaue.paysdelaloire@wanadoo.fr) Site : [www.urcaue-paysdelaloire.com](http://www.urcaue-paysdelaloire.com)
- RA** **Union régionale des CAUE - Rhône-Alpes** - *Président : Paul Delorme - Contact : Catherine Grandin-Maurin*  
6 bis, quai Saint-Vincent, 69283 Lyon Cedex 01 - Tél : 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59  
courriel : [ur.caue@caue69.fr](mailto:ur.caue@caue69.fr)

## Fédération nationale des CAUE

*Directeur : Yves Brien*

*Président : Christian Gaudin, Sénateur de Maine-et-Loire*

20-22 rue du Commandeur, 75014 Paris

Tél : 01 43 22 07 82 - Fax : 01 43 21 42 89

courriel : [fncaue@fncaue.fr](mailto:fncaue@fncaue.fr) Site : [www.fncaue.fr](http://www.fncaue.fr)

# Réalisation

## Maître d'ouvrage

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales  
78, rue de Varennes. 75 349 Paris 07 SP  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
Tél. : 01 49 55 50 58

---

## Partenaire

Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement  
20, 22, rue du Commandeur 75 014 Paris  
[www.fncaue.asso.fr](http://www.fncaue.asso.fr)  
Tél. : 01 43 22 07 82

---

## CAUE opérateur

CAUE de la Drôme  
44, rue des Faventines BP 1022 26 010 Valence  
Tél : 04 75 79 04 03

---

## Conseil scientifique

Laboratoire PACTE – Territoire – Cermosen – URM 5194 – Institut de géographie alpine  
14 bis Avenue Marie Reynoard – 38100 Grenoble  
<http://iga.ujf-grenoble.fr>  
Claude Janin Tél. : 06 20 58 71 86 – [claud.janin@ujf-grenoble.fr](mailto:claud.janin@ujf-grenoble.fr)

---

## Comité de suivi technique

- Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture 9, avenue Georges V 75008 Paris  
Contact : Pierre Savy
  - Office National des Forêts Direction Générale Direction de l'Ecologie et du Développement Durable 2, avenue Saint Mendé 75570 Paris Cedex 12  
Contact : Christèle Gernigon
  - Bergerie Nationale de Rambouillet CEZ. 78120 Rambouillet  
Contact : Lamia Otthoffer - Latari
  - CEMAGREF 50, avenue de Verdun 33612 Cestas Cedex  
Contact : Philippe Deuffic
  - Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux de France 9, rue Christiani. 75018 Paris  
Contact : France Drugmant
- 

## Maquette

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche - DGFAR - Mission des affaires générales - E. Simonnet

---

## Photographies de couverture

Raymond Sauvaire - MAP - ANDA (Commande Plans de développement durable)